

- Un éditorial de Claude Lemelin sur le déclin des investissements au Québec (page 4)
- Premier de deux articles de Clément Trudel sur le projet de fusion de Saint-Hubert et Lafleche. (page 3)
- Une analyse de Jacques Decornoy sur les perspectives au Vietnam: une nouvelle décennie de conflits? (page 9)

la météo

Généralement ensoleillé et chaud. Maximum de 75 à 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

S. Grégoire le Grand

VOL. LXII - NO 203

Montréal, vendredi 3 septembre 1971

15 CENTS

Alléguant le caractère exceptionnel de la crise d'octobre

Québec refuse de payer la note de l'armée

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement du Québec ne défraiera pas le coût de la présence de l'armée sur son territoire, l'automne dernier.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, l'a fait savoir à son homologue fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, dans une lettre qu'il lui a fait parvenir hier.

L'armée canadienne a été appelée à la rescousse des forces policières, le 15 octobre, à la suite des enlèvements de MM. Cross et Laporte par le Front de libération du Québec. Elle est restée sur place, particulièrement à Montréal durant deux mois et demi, soit jusqu'à la fin de l'année.

Les frais supplémentaires encourus à cette occasion seraient de quelque \$2 millions, et c'est cette somme que le Québec refuse de payer.

Selon une source gouvernementale, le coût de la présence de l'armée au Québec fut de \$12 millions, dont \$10 millions de frais réguliers pour le logement et l'entretien des soldats, et \$2 millions de frais supplémentaires.

Dans sa missive, dont Le Devoir a pris connaissance, M. Bourassa reconnaît qu'une stricte interprétation de la loi actuelle prévoit qu'une province qui fait appel à l'armée pour appuyer les forces policières doit défrayer les dépenses

supplémentaires qui sont encourus.

Le premier ministre fait valoir brièvement trois facteurs selon lesquels le Québec ne devrait pas être tenu à cette participation financière: le caractère exceptionnel des événements d'octobre, les circonstances qui les ont entourés; et "leur impact sur la population canadienne dans son ensemble".

Tout cela, écrit-il, justifie une interprétation moins stricte de la loi.

M. Bourassa conclut sa courte lettre en faisant part de la décision du Québec de ne pas verser de contribution

au gouvernement fédéral à ce titre.

Durant quelques semaines, il y eut jusqu'à plus de 7.000 soldats au Québec, venant d'un peu partout au pays.

Il est vrai que c'est le Québec qui a requis la présence des troupes pour faire face à une crise "locale", et qu'en vertu de la loi de la défense nationale, la province doit payer sa quote-part.

Mais, fait-on valoir à Québec, dès le lendemain de l'arrivée de l'armée, soit dans la nuit du 15 au 16 octobre, la crise causée par le FLQ devint une affaire "nationale" par suite

Voir page 6: Québec refuse

Difficultés de traduction

La signature de l'accord sur Berlin est différée

BERLIN (AFP) — La signature de l'accord quadripartite sur Berlin, qui devait intervenir hier à 13 heures, a été remise. Bien que cette 34e réunion des ambassadeurs n'ait pas été officiellement annoncée, deux cents journalistes et cameramen ont attendu vainement jusqu'au dernier moment l'annonce de la signature. A la vive déception est venue s'ajouter l'incertitude car on ignore à quelle date la cérémonie de la signature pourra maintenant avoir lieu. Officiellement, son ajournement serait dû à

une indisposition de l'ambassadeur américain Kenneth Rush. Mais aucun observateur à Berlin n'accorde de crédit à ce motif que l'on qualifie de "diplomatique". En fait, on a appris de source informée que les traducteurs des deux Allemands ne parviennent pas à se mettre d'accord sur tous les termes du texte allemand qui devra servir ensuite de document de référence aux négociateurs de Bonn et de Berlin-Est pour la mise au point des modalités d'application.

Peu avant 13 heures, tous les journa-

listes étaient rassemblés dans la grande salle de conférence. Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises. Des policiers en grand uniforme, armés de Colt 45, procédaient à un minutieux contrôle de l'identité des visiteurs. Tous les sacs, paquets et magnétophones étaient soigneusement vérifiés.

Au-dessus d'une estrade, sur une longue table de bois sombre avaient été placés, devant des chaises de cuir brun, quatre sous-mains verts, accompagnés

Voir page 6: La signature



Joseph Cahill, leader de la branche provisoire de l'IRA, à son arrivée à New York. Venu collecter des fonds, Cahill est détenu à la demande de l'immigration US. En attendant son appel, mardi. C'est une accusation de meurtre formulée contre Cahill qui aurait motivé l'annulation de son visa US. (Téléphoto AP)

Le groupe des Quinze reporte sa réunion

Les quinze personnalités qui s'étaient réunies privément le 17 août pour envisager la possibilité d'une éventuelle action politique québécoise lors des prochaines élections fédérales ne se sont pas réunies une deuxième fois hier soir comme il avait été prévu.

M. Fernand Allie, au nom du comité chargé de préparer la nouvelle rencontre, annonce dans un communiqué que celle-ci a été reportée "à une date indéterminée". Le Comité, qui groupe cinq des quinze participants à la réunion du 17 août, précise qu'il veut procéder à "d'indispensables consultations" auprès d'autres personnalités et organismes intéressés.

La presse ayant eu vent de l'objet de la réunion du 17 août, diverses rumeurs prétaient aux quinze personnalités réunies l'intention de créer "un bloc québécois" qui, sans être souverainiste, aurait défendu le principe de l'autodétermination et cherché à promouvoir la cause d'un Québec largement autonome au sein de la fédération canadienne grâce à de nouvelles négociations constitutionnelles.

Le communiqué reconnaît que les "quinze" se sont entendus sur la "gravité et l'urgence" des problèmes québécois à la veille des prochaines élections fédérales, mais ajoute: "Il serait ridicule de supposer qu'elles (ces personnalités) aient voulu en aussi peu de temps concevoir le projet de former un nouveau parti politique."

Voici le texte intégral du communiqué: "A la suite de malentendus créés par la diffusion non autorisée de renseignements incomplets et souvent erronés sur la réunion tenue le 17 août par un groupe de personnalités québécoises, le comité chargé de préparer la nouvelle rencontre qui

Voir page 6: Le groupe



Pierre Nadeau

Bourassa arrête son choix

Pierre Nadeau dirigera la Société de la baie James

QUEBEC (PC) — C'est finalement sur le vice-président de Industrial Acceptance Corporation Limited, M. Pierre Nadeau, que le premier ministre du Québec a porté son choix pour assumer la présidence de la Société de développement de la baie James.

Annouçant hier matin la composition du conseil d'administration de la toute-puissante société d'Etat qui assumera le développement de la baie James, M. Bourassa a précisé également qu'il demeurera, aux termes du projet de loi 50, le ministre responsable de la gestion de cette société devant l'Assemblée nationale, du moins pour un certain temps.

Les quatre autres membres du conseil d'administration sont MM. Lucien Cliche, avocat de Val d'Or; Fred H. Ernst, ingénieur montréalais; Roland Giroux, président de l'Hydro-Québec, et Raymond Primeau, vice-président et directeur de la Banque provinciale du Canada.

Né à Québec en 1925, M. Pierre Nadeau a fait ses études au collège Garnier et à la faculté de commerce de l'université Laval où il obtenait un baccalauréat en sciences de l'administration en 1950.

Entré au service de IAC Ltée en 1954, il devenait cinq ans plus tard vice-président de cette société. Membre de la Corporation des administrateurs agréés, il a épousé Claire Tessier et est père de quatre enfants.

Me Lucien Cliche, c.r., est né à Vallée Jonction en 1916. Il a fait ses études au séminaire de Québec et à la faculté de droit de l'université Laval dont il devient licencié en 1940. Membre du Barreau du Québec, il pratique à Val d'Or jusqu'en 1960, lorsqu'il est élu député libéral d'Abitibi-Est à l'Assemblée législative du Québec. Il fut successivement ministre des affaires municipales et ministre des terres et forêts. Défait en 1970, il retourne à la pratique du droit.

Nommé directeur de SOQUEM en 1971, M. Cliche est père de cinq enfants. Il a épousé Clara Morrison, décédée en 1963.

Agé de 47 ans, M. Fred H. Ernst est originaire de Belgique. De nationalité canadienne, il s'établit à Edmonton, Alberta en 1955, puis à Montréal en 1960. Diplômé de l'université de Louvain, il travailla comme ingénieur métallurgiste aux Cimenteries C.B.R., filiale "ciment" de la Société générale de Belgi-

que, de 1950 à 1954. Pendant quatre autres années, il dirige l'usine d'Edmonton de la compagnie Inland Cement.

Chargé de mission aux Etats-Unis en 1959 pour les Cimenteries C.B.R., il devient en 1960 gérant général de la Compagnie Miron Limitée, poste qu'il conservera jusqu'en 1970. Il est marié et père de cinq enfants.

Bien connu des milieux financiers canadiens et internationaux, M. Roland Giroux est président de la Commission hugro-électrique de Québec depuis le 1er juin 1965. Après des études au collège de Saint-Césaire, il entre en 1930 au service de la Société générale de finance. En 1946 il devient gérant des ventes de la firme L. G. Beaubien Cie

Voir page 6: Baie de James

Goyer précise le rôle de son groupe de sécurité

CALGARY (d'après CP) — Le solliciteur-général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a déclaré, hier, que la nouvelle agence fédérale de sécurité et de recherche dont la création a été annoncée, la semaine dernière, à Ottawa, n'aurait qu'un rôle consultatif en matière de sécurité interne au Canada et ne supplémenterait d'aucune manière l'armée ou les corps policiers au chapitre des opérations policières ou militaires.

M. Goyer, qui prenait la parole à la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police, a nié toutes les rumeurs voulant que cette agence soit une sorte de CIA canadienne qui se chargerait d'espionnage ou de dépistage de citoyens indésirables ou qui entreprendrait quelque action de nature militaire ou policière pour assurer la sécurité interne du pays.

Cette agence, dirigée par le colonel Robin Bourne, aura pour tâche "d'informer le gouvernement à propos de toute question relevant de la sécurité interne du pays et d'entreprendre des recherches sur le phénomène de la subversion dans notre société".

"Il n'entre pas dans les intentions du gouvernement, a dit M. Goyer, de créer un service civil de sécurité comme l'ont laissé croire certains journaux. La RCMP va continuer de régler les problèmes de sécurité interne, a-t-il expliqué, et la nouvelle agence ne s'apera pas la juridiction du secrétariat de la sécurité du conseil privé".

A ce sujet, le solliciteur-général a rappelé certaines recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité en 1969 et notamment celle concernant la création d'un comité de sécurité au sein du conseil privé.

M. Goyer a ajouté toutefois que la nouvelle agence aurait pour tâche de rassembler les informations pertinentes et les diffuser aux policiers et au public concernant les groupes subversifs au Canada.

Les activités du FLQ au Québec, des Maoïstes, des Trotskystes, de la

Voir page 6: Goyer précise

au gré du temps

Auspices

Les augures qui scrutent les signes afin d'en tirer des présages d'élections prochaines ont dû noter deux faits probants.

Il y a les bruits que l'on fait courir sur les possibilités d'une recrudescence du terrorisme au cours de l'automne et la décision du gouvernement de retarder les mesures visant à diminuer l'usage de la cigarette.

Faut-il en conclure que pour attirer les voix on veut flatter l'opinion publique et d'autre part éviter de mécontenter une partie de la population qui cultive, manufacture, vend et consomme le tabac?

Ces deux événements sont peut-être liés l'un à l'autre: les stratèges voulant pour mieux agir se dissimuler derrière un écran de fumée.

Louis-Martin TARD

Explosions et panique à Belfast

Jos Cahill détenu jusqu'à mardi à NY

NEW YORK (d'après AP et AFP) — Joe Cahill, chef de "l'aile provisoire" de l'IRA en Irlande du Nord, auquel le département d'Etat avait interdit l'entrée aux Etats-Unis à son arrivée mercredi soir à l'aéroport de New York, sera détenu jusqu'à mardi, en attendant qu'un tribunal examine l'appel qu'il a formulé à la suite de l'annulation de son visa d'entrée. Le but de la visite de M.

Cahill aux Etats-Unis était de recueillir des fonds pour acheter des fusils et des munitions.

Entre-temps à Belfast, 39 personnes ont été blessées, dont six grièvement, par les explosions presque simultanées de quatre bombes qui ont semé la panique dans le centre de Belfast à l'heure du déjeuner.

C'est l'avocat de Cahill, Frank Durkan, qui a demandé que le cas de son client ne soit examiné que mardi prochain afin de lui donner plus de temps pour préparer ses dossiers.

Lors de la brève audience d'hier aux bureaux du service d'immigration et de naturalisation à Manhattan, Cahill a souri au petit groupe de sympathisants qui se trouvaient dans la salle et leur a fait signe de la main. Il a ensuite été conduit dans des locaux de détention situés au-dessus de la salle d'audience. Il peut y recevoir des visiteurs, à l'exception des journalistes, et un téléphone est à sa disposition.

Avant son départ pour New York, Cahill, qui est âgé de 51 ans, avait déclaré à Dublin qu'il avait pour but d'abattre des soldats britanniques en Ulster et de faire sauter des objectifs militaires et économiques.

Il semble que son visa, qu'il avait obtenu l'année dernière, ait été annulé alors qu'il était en cours de vol entre Dublin et New York. Aucune raison officielle n'a été fournie pour l'annulation. Un représentant du département d'Etat a cependant déclaré mercredi soir à l'arrivée de Cahill que ce dernier a déjà été convaincu du meurtre d'un agent de police en 1942 et qu'il fut condamné à

une peine de prison réduite par la suite à sept ans.

La condamnation à la prison pour un crime est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement américain peut interdire l'accès à son territoire.

En ce qui concerne les attentats d'hier à Belfast, le plus important a eu lieu au siège du parti unioniste, le parti au

Voir page 6: Jos Cahill

Le nez coule? Gelez l'orteil! , , ,

WASHINGTON (AFP) — La guérison du rhume de cerveau par la réfrigération du gros orteil: tel est le procédé qui a été suggéré hier devant un congrès de savants réunis à Washington par deux spécialistes israéliens, un médecin, le Dr Menahem Ram de l'hôpital Rothschild-Technion d'Haifa et un ingénieur, M. Aladar Schwartz, des services de recherches à l'Institut de technologie d'Israël.

M. Schwartz, qui a exposé un rapport devant le congrès de la société de cryo-

biologie et de la conférence internationale de réfrigération, qui se tient actuellement à Washington, a expliqué la technique de la nouvelle méthode de la façon suivante (le Dr Ram n'est pas venu à Washington):

Le gros orteil et le nez sont, a-t-il dit, des "réflecteurs" communs du système nerveux, lorsqu'ils sont exposés à des actions extérieures. Lorsqu'on abaisse la température de l'orteil, la température du nez se trouve

Voir page 6: Le nez coule?

Montréal: 6 millions en l'an 2,001

OTTAWA (PC) — En l'an 2001, Montréal et Toronto seront deux villes géantes de 6.5 millions d'habitants chacune tandis que Vancouver sera devenue la troisième métropole du Canada avec une population de plus de 2 millions.

De plus, le pays comptera neuf autres villes de plus d'un million d'habitants.

Ces prévisions sont contenues dans un rapport intitulé "L'avenir urbain", rédigé par des experts en démographie à la demande du ministre d'Etat responsable des Affaires urbaines, M. Robert Andras.

Ces experts MM. A. Goracz (décédé depuis), Irwin Lithwick et L.O. Stone, soutiennent également, dans leur étude, que la ville la plus prospère sera alors Hamilton, où chaque habitant, homme, femme ou enfant, disposera d'un revenu

annuel moyen de \$6,700, ou environ deux fois celui dont il dispose aujourd'hui.

Les auteurs du rapport concluent qu'il est indispensable alors de doter le Canada dans les plus brefs délais d'une politique saine, certains problèmes ayant déjà atteint selon eux, un stade quasi-insoluble.

"Plus la prise en main de la situation tardera, plus cette dernière se détériorera et, par voie de conséquence, moins efficaces se révéleront les moyens employés, si énergiques soient-ils".

Dans une communication de M. Andras distribuée hier à Ottawa, on souligne que l'avènement des mégapoles, métropoles et grandes villes laissera à peu près inhabitées de vastes parties du pays. Cette concentration hu-

maine, estime-t-on, aura alors des répercussions sur l'équilibre existant entre les zones hautement urbanisées du Canada et leur pendant aux Etats-Unis.

Cette situation sera vraisemblablement de nature à créer des problèmes quant au contrôle national des politiques des deux pays.

Voici la liste des villes canadiennes appelées à devenir les plus peuplées en l'an 2001:

Toronto (6,510,000 habitants), Montréal (6,374,000), Vancouver (2,482,000), Ottawa (1,616,000), Winnipeg (1,614,000), Edmonton (1,223,000), Hamilton (1,301,000), Québec (1,178,000), Calgary (937,000), London (674,000), Windsor (577,000) et Regina (438,000).

Voir page 6: La cigarette

Un budget de \$1 million

Maigre surplus de 0.8% au diocèse de Saint-Jean

par Gilles Provost

Les revenus du diocèse de Saint-Jean, entre le premier septembre 1969 et le 31 août 1970, se sont chiffrés à \$1,091,271, vient de révéler (pour la première fois) l'évêque de Saint-Jean, Mgr Coderre. Pendant cette période on a enregistré un maigre surplus d'environ 0.8%, soit \$9,368.

La principale source de revenus du diocèse (40%) fut la contribution des commissions scolaires et des institutions privées. Ce fut aussi le principal poste de dépense puisque, sauf à Montréal, ce sont les autorités religieuses qui gèrent le budget consacré à l'enseignement religieux dans les écoles et qui engagent le personnel nécessaire. L'Office de l'éducation chrétienne, responsable de cette question, n'a réalisé que \$578 de surplus.

D'autre part, une autre tranche de 21% des revenus fut consacrée à des dons divers pour l'Amérique latine, le développement socio-économique, les missions et des organismes mondiaux comme la Propagation de la Foi ou le Denier de Saint-Pierre. Ce poste représente d'ailleurs 27% des dépenses, ce qui implique un déficit de \$2,942.

Le reste des revenus (39%) fut affecté à l'administration proprement dite du diocèse lui-même avec ses nombreux services. Environ 82% de ces sommes furent consacrées à des activités directement pastorales, affirme le feuilleton remis à la presse. Au poste de l'administration des divers services, on remarque un surplus de \$11,731.

Un porte-parole de l'évêché a toutefois souligné que ce profit dépend d'un facteur très aléatoire, c'est-à-dire les "dons spéciaux" qui ont représenté alors \$61,000. Ces dons représentent surtout les héritages provenant de curés décédés. D'année en année on enregistre de très grandes variations à ce poste des revenus, dit-on.

Cet état des revenus et dépenses n'est pas un bilan, c'est-à-dire qu'il n'énumère pas toutes les possessions de l'évêché. Il laisse notamment dans l'ombre le fait que, l'année précédente, le diocèse a vendu le séminaire au ministère de l'éducation pour la somme de \$1.6 million. Ce montant, toutefois, n'a pas été payé comptant: le diocèse a reçu environ \$135,000 et le reste sera payé sous forme d'obligations émises par la province pendant les 25 prochaines années.

Un porte-parole de l'évêché a expliqué que cet argent a été (ou sera) placé dans deux fonds. L'un permettra d'établir une caisse de retraite pour le clergé. L'autre devrait permettre de remplacer à l'avenir la subvention de \$35,000 payée annuellement par la Plume Rouge lors de la "semaine de la charité". L'entente avec cette organisation expire en effet cette année.

L'état des revenus et dépenses ne parle pas non plus des revenus de l'Oeuvre des vocations ou des oeuvres de Monsieur l'évêque. Cet argent, explique-t-on, n'appartient pas vraiment au diocèse et il est destiné à des fins particulières. Les revenus provenant de placements sont inférieurs à \$13,000 et on estime à environ \$200,000 les sommes investies par le diocèse.

Pour ce qui est de l'Administration des services diocésains, le quart des revenus provient de la taxe diocésaine payée par les paroisses. Les quotes spéciales et les sommes versées par les prêtres qui ont des revenus supérieurs à la moyenne représentant ensemble une somme équivalente. Le reste provient des aumônes de carême, des contributions des religieux, des contributions du service de préparation au mariage, des suppliques de mariage, des intérêts et de la subvention de la semaine de la Charité.

Le port de Trois-Rivières connaît sa pire année

TROIS RIVIERES (PC) - Une industrie particulièrement active au Québec depuis plusieurs décennies connaît, depuis quelques mois, un ralentissement alarmant pour plusieurs secteurs économiques de la région de Trois-Rivières.

Le port de Trois-Rivières, qui a démontré une vitalité extraordinaire en 1970, est soudainement tombé dans la léthargie, et, à moins d'un réveil de dernière minute, il s'agira de la pire saison, cette année, pour les arimateurs et les débardeurs.

Presque tous les secteurs de l'industrie portuaire sont touchés et le mal se communique aux entreprises connexes, tel le camionnage.

Les expéditions de papier journal, qui sont habituellement les plus importantes,

n'ont pas encore connu la vigueur des années précédentes, mais, dans ce secteur, on s'attend à une certaine amélioration dans les prochaines semaines.

Les expéditions d'amiante, cependant, risquent de ne pas se relever de la concurrence du transport par containers effectués à Québec et à Montréal.

Les céréales dont le transport avait connu une année record à Trois-Rivières, l'an passé, n'ont compté que pour une part infime dans le volume déjà restreint des marchandises maintenues dans le port. On espère que l'automne sera plus propice que ne l'a été le reste de l'année.

Les responsables ont rappelé que Trois-Rivières n'est qu'un des nombreux ports du monde pour lesquels l'année 1971 a été un creux.

Mise au point du secrétaire de presse de Roy Fournier

QUEBEC (PC) - "J'ai lu avec stupéfaction les articles parus dans certains quotidiens de ce jour, relativement à une conversation amicale que j'aurais eue avec certains journalistes".

Telle est la réaction de M. Joe Crompt, secrétaire de presse du solliciteur général du Québec, à la suite d'articles parus dans différents journaux concernant des révélations qu'il aurait faites sur l'identité du "véritable chef du Front de libération du Québec".

Dans un communiqué diffusé jeudi matin, M. Crompt apporte un démenti formel aux déclarations qu'il aurait faites mercredi à trois correspondants parlementaires voulant que le coordonnateur des activités du FLQ, l'automne dernier, soit un personnage connu et respecté de la rive-sud de Montréal qui n'a pas été inquiété par la police.

"Je dois, dans les circonstances, préciser certains faits importants en rapport à mes fonctions et à l'incident relaté dans les journaux", déclare le secrétaire de presse, ancien journaliste montréalais.

Quant à ses fonctions, M. Crompt souligne qu'il est entré au service du solliciteur général le 5 août 1971. Depuis cette date, il n'a vu aucun dossier du ministère de la justice, ni de la Sureté du Québec. Il n'a par ailleurs pas été en contact avec aucune personne de la Sureté ou du ministère susceptibles de lui indiquer quoi que ce soit se rapportant aux événements fclquistes ou au groupement FLQ.

Sur "sa conversation amicale avec certains journalistes", M. Crompt précise qu'il a alors rapporté "avoir personnellement, au cours de la crise d'octobre 1970, fourni des renseignements qu'il avait obtenus comme journaliste".

Les renseignements, ajoute-t-il, ont été transmis à la police en 1970. Les faits se rapportaient tous aux incidents de 1968: parade de la Saint-Jean et troubles scolaires à Saint-Léonard.

Les révélations de M. Crompt, rapportées dans les journaux comme ayant été faites à trois correspondants parlementaires, se résument comme suit:

1. Un membre important de la cellule Chénier du FLQ, celle qui a enlevé M. Laporte, est encore au large;

2. Le principal coordonnateur du FLQ est également au large; c'est un homme connu et respecté qui n'a pas été inquiété par la police. Connaissant son identité, M. Crompt aurait refusé de la dévoiler parce que, aurait-il dit, "il ne veut pas mourir";

3. Ce personnage serait le véritable auteur du manifeste du FLQ qui a été lu sur les ondes de Radio-Canada au plus fort de la crise.

L'affaire des nolle prosequi

Les 36 exigent d'être acquittés...

par Guy Deshaies

Les 36 personnes accusées d'appartenance au FLQ relativement aux lois d'exception proclamées en octobre dernier et contre lesquelles les procédures judiciaires sont maintenant suspendues par ordre du procureur général exigent d'être immédiatement acquittées si la Couronne n'a pas de preuves à offrir contre elles.

On sait, en effet, que le procureur en chef de la Couronne a avisé récemment le greffier de la cour du banc de la Reine qu'il suspendait, par nolle prosequi, les procédures contre ces accusés.

Toutes ces personnes, dont MM. Michel Chartrand, Robert Lemieux, Pierre Larue, Charles Gagnon, Jacques Larue-Langlois, sont accusées notamment d'appartenir au FLQ, organisation mise hors deloi.

Mais le nolle prosequi constitue une suspension des procédures entamées contre quelqu'un et n'invalide en rien l'acte d'accusation qui, du reste, doit être fondé. En tout temps, la Couronne peut donner suite à ces accusations et poursuivre les procédures.

Or les 36 accusés en question refusent d'avoir ainsi sur la tête une épée de Damoclès qui, selon le professeur Brian Grossman, n'est rien de moins qu'une violation de la Déclaration canadienne des droits et du principe fondamental en droit pénal selon lequel quiconque a droit à un procès juste.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal, hier, les porte-parole des 36, MM. Jean-Luc Arène, Michel Chartrand et Robert Lemieux ont fait savoir qu'ils venaient de demander par lettre au ministre de la justice du Québec d'ordonner au substitut de la Couronne qu'il demande l'acquiescement des accusés et déclare que la Couronne n'a pas de preuves contre eux. Les 36 demandent aussi que le ministre Choquette admette publiquement que ces personnes ont toutes été arrêtées injustement et illégalement pendant des périodes allant de trois à huit mois.

A l'ouverture de la session des assises, le 7 septembre prochain, plusieurs de ces accusés exigent un procès si la Couronne n'a pas demandé l'acquiescement. Me Lemieux a annoncé, d'autre part, qu'il aurait des requêtes à présenter en ce sens à l'ouverture des assises.

Entre-temps, les 36 accusés ont déclaré qu'ils organiseraient "une série de manifestations de tous genres dans le but d'attirer l'attention du public sur les injustices dont nous avons été victimes". De surcroît, les 36 accusés présenteront un mémoire à la Commission d'enquête des citoyens relative aux lois sur les mesures de guerre, commission qui tiendra ses premières audiences le 12 octobre prochain à Montréal.

En octobre dernier, 497 personnes ont été arrêtées, 461 ont été relaxées sans procès et des 36 autres pas un seul n'a

été reconnu coupable d'appartenance au FLQ. Un seul, Côme Leblanc, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir préconisé les objectifs de l'association illégale, le FLQ, instigatrice de la rébellion appréhendée d'octobre dernier.

"C'est du chantage, le nolle prosequi", de commenter Michel Chartrand qui s'est dit convaincu que la Couronne n'avait pas de preuves à offrir contre les 36. M. Chartrand a affirmé que les 36 accusés n'avaient aucunement peur d'un éventuel procès et même le désiraient rapidement de manière à en finir. Le leader syndical a exprimé son intention de réclamer des dommages à la suite de son

arrestation et de sa détention qu'il qualifie d'illégales.

"On a appréhendé l'insurrection, a dit M. Chartrand, lorsqu'on s'est aperçu que les Québécois n'étaient pas bouleversés par les deux enlèvements et qu'ils étaient d'accord avec le manifeste du FLQ. On a mis en prison ceux qui parlent et ceux qui écrivent!"

Le président du Conseil central a par ailleurs foudroyé verbalement, et pour la énième fois, la magistrature et certains juges plus particulièrement dont il a mis en doute, en termes peu élogieux, l'honnêteté, la compétence et l'intégrité.

...mais le ministre estime que la procédure suivie est la seule prévue au Code

QUEBEC (Le Devoir) - Le ministre de la Justice et procureur général du Québec, Me Jérôme Choquette, a tenu à préciser hier que la procédure d'arrêt (nolle prosequi) relative aux accusations portées à la suite de l'adoption de la loi de l'ordre public représentait à ses yeux le moyen d'arrêter définitivement les poursuites et était la seule procédure prévue comme telle au Code criminel.

Dans les causes en question, a précisé M. Choquette, le fait de retirer les plaintes n'aurait donné aucun avantage additionnel aux accusés; d'ailleurs cette dernière procédure n'est pas prévue au Code criminel et ne peut être utilisée devant les assises criminelles.

De plus, a déclaré M. Choquette, dans un communiqué il n'est nullement question de porter des accusations nouvelles à l'égard de ces personnes en vertu de la loi maintenant expirée.

Cette décision, d'ajouter M. Choquette, la seule offerte au procureur général en vue d'arrêter de telles causes criminelles, s'inspire de deux motifs principaux, à savoir:

1) La Loi de l'ordre public (mesures temporaires) 1970 est expirée le 30 avril 1971, le gouvernement fédéral, qui a la compétence en matière de législation criminelle, n'ayant pas choisi d'en prolonger l'existence. Par conséquent, même s'il avait été techniquement possible pour le ministre de la justice de continuer les causes déjà entreprises, il n'était pas logique de rechercher la condamnation de personnes pour des infractions qui n'en étaient plus au mo-

ment de leur procès. De plus, il n'était pas raisonnable de présumer qu'un jury aurait tenu un accusé responsable d'une infraction qui n'en était plus une. En conséquence, il n'était plus dans l'intérêt public de poursuivre des procès qui comportent des coûts considérables à l'égard de crimes qui n'en sont plus.

2) La procédure de "nolle prosequi" est le moyen accordé par le Code criminel au procureur général d'une province de faire cesser toute procédure à l'égard d'une accusation criminelle. La coutume adoptée dans la province de Québec est à l'effet que le "nolle prosequi" constitue un arrêt final des procédures dans un dossier donné. Dans le passé et encore présentement, ce moyen a été employé à de nombreuses reprises par des procureurs généraux pour arrêter une cause.

Certaines suggestions ont déjà été formulées pour clarifier l'effet de la procédure de nolle prosequi. Le ministre a déclaré en conclusion qu'il faisait étudier la question par les officiers de son ministère afin de faire des représentations utiles au gouvernement fédéral



Le conflit à La Presse

La FTQ contestera l'injonction

par Pierre-L. O'Neill

La Fédération des travailleurs du Québec contestera, le 8 septembre devant la Cour supérieure, l'injonction émise mercredi par le juge Claude Bisson à l'endroit des syndicats victimes du lock-out à La Presse.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, le président de la centrale syndicale, M. Louis Laberge a fait savoir qu'il avait adressé un télégramme au ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, lui demandant de procéder à une enquête sur les circonstances qui ont amené le juge Bisson à émettre l'injonction.

L'ordonnance de la Cour supérieure interdit toute entrave aux activités normales de La Presse et limite le piquetage devant l'immeuble à quatre personnes, et cela sur le trottoir de la rue Craig seulement.

De son côté, dans une déclaration remise hier aux médias d'information, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pépin, a condamné l'attitude de La Presse dans le conflit. Il réclame notamment l'intervention de l'Etat et propose que les centrales s'unissent pour obtenir une rencontre avec le premier ministre Bourassa. "Les hommes d'affaires canadiens-français qui administrent le journal doivent être mis à la raison par l'Etat avant qu'ils n'aient achevé de détruire complètement le plus grand journal français d'Amérique."

C'est sur les lieux mêmes de la conférence de presse que M. Louis Laberge s'est vu remettre une copie de l'ordonnance émise mercredi et qu'il a qualifiée d'écœurante. Il s'est demandé comment il se faisait qu'on pouvait encore

trouver un juge "maudit serpent" pour dire que les travailleurs n'ont plus droit de penser.

Selon M. Laberge, il y a dans cette injonction des choses qu'on n'a pas l'habitude de voir. "Et cela ressemble dangereusement à certains paragraphes de la loi des mesures de guerre."

En somme, le président de la FTQ estime qu'il s'agit là de la négation totale et complète des droits que les travailleurs se sont donnés au cours de longues années de dures luttes. "C'est une injonction qui nie le droit de penser."

En demandant au ministre de la justice d'instituer une enquête, M. Laberge entend obtenir que la population soit informée des arguments évoqués par Power Corporation et qui ont permis de convaincre un juge "de sortir une cochonnerie semblable".

Ce qui dans l'esprit de M. Laberge fait que cette injonction est une chose "épouvantable" est non seulement le fait qu'elle nie les droits des travailleurs mais encore "qu'on a pas été entendus dans cette affaire".

Si comme président de la FTQ, a dit M. Laberge, je n'ai pas le droit de demander aux travailleurs de sympathiser avec des gens "qui ont été maudits sur le trottoir par la Power Corporation, aussi bien être en prison ou ne pas les représenter". "Je ne retirerais pas mon salaire sans les représenter, de ce côté-ci ou de l'autre côté des barreaux".

Apparemment, il n'y a plus moyen de rien faire de façon légale, de souligner, M. Laberge, "Je me demande si ce n'est pas une façon de nous forcer d'aller dans l'illégalité".

Sur les raisons qui ont amené le juge Bisson à prendre cette décision, il

ajoutait: "Ou bien les arguments, que je ne connais pas, étaient convaincants, ou bien il y avait autre chose. On sait jusqu'ou Power Corporation étend ses tentacules. Je pense qu'on a le droit de savoir si elle est rendue dans ce domaine".

Quoi qu'il en soit, M. Laberge estime que le juge Bisson ce faisant, n'a rien fait pour régler le problème. "Il se trompe, il ne fait que jeter de l'huile sur le feu. Si cela devait être maintenu, ou bien on lâchera ou bien on se battra pour les travailleurs".

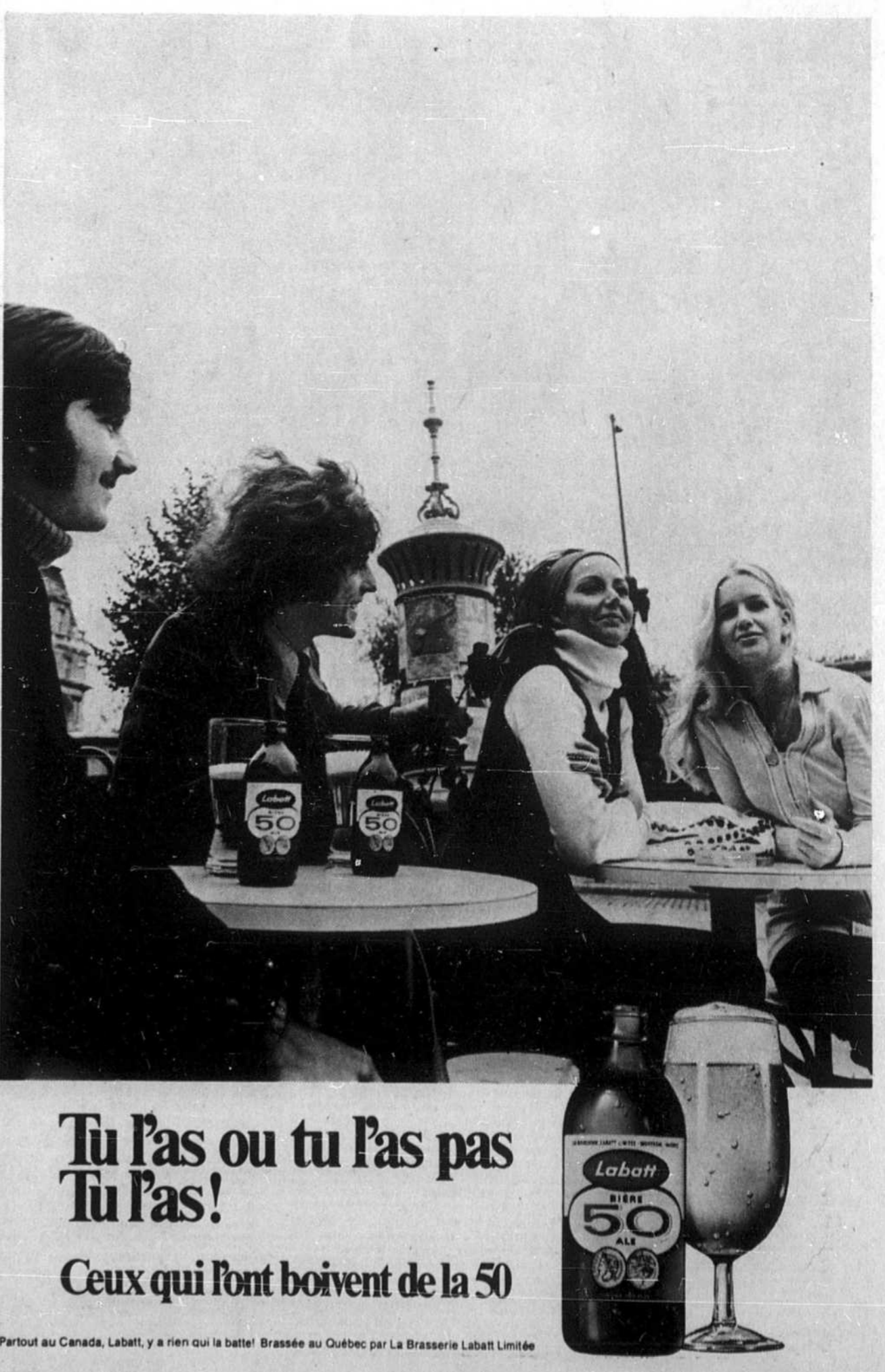
Mais le président de la FTQ est plutôt d'avis que l'appareil judiciaire ne pourra maintenir cette décision. "J'ose espérer qu'il y a encore une justice (elle est pas mal aveugle) néanmoins on va l'essayer".

D'ici le 8 septembre, a souligné M. Laberge, la Fédération des travailleurs du Québec s'efforcera de préparer sa défense en vue de contester l'injonction en Cour supérieure. Spécialiste bien connu en relations de travail, c'est Me Phil Culter qui représente la centrale syndicale. De son côté, La Presse tentera d'obtenir un renouvellement de l'ordonnance. Mercredi prochain, le juge Bisson sera absent et c'est un autre juge qui entendra l'argumentation des deux parties. La FTQ espère que ce détail augmentera ses chances d'obtenir gain de cause.

D'autre part, en requérant l'intervention du gouvernement, le président de la CSN, M. Marcel Pépin exprime l'opinion que La Presse a décidé de ne tenir compte que des facteurs économiques. "Mais les facteurs humains et sociaux ne sont pas réglés pour autant. La Presse est une institution d'une importance primordiale pour les citoyens de Montréal, sur le plan culturel."

Au cours de l'histoire de ce grand journal, souligne encore M. Pépin, le Parlement est intervenu plusieurs fois par des lois spéciales, pour régler les problèmes du journal. "La Presse a toujours été perçue comme une sorte d'affaire publique dans les moments de crise, comme un bien sur lequel les Québécois avaient un droit de regard."

Rappelant que c'est l'Etat qui a remis l'administration de ce bien entre les mains d'hommes d'affaires reliés à des intérêts de la haute finance, M. Pépin conclut que l'Etat doit intervenir rapidement dans ce conflit pour tempérer une attitude patronale qui "n'a aucun sens dans la société contemporaine. C'est pourquoi je propose que les centrales s'unissent pour demander immédiatement une rencontre avec le premier ministre."



Tu l'as ou tu l'as pas Tu l'as! Ceux qui l'ont boivent de la 50

Partout au Canada, Labatt, y a rien qui la batte! Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

Saint-Hubert-Lafleche (1)

Un projet de fusion qui peut retarder d'un an les élections

par Clément Trudel

Pour les citoyens de Lafleche et de Saint-Hubert, le rendez-vous électoral du dimanche, 7 novembre, est chose incertaine. Un projet de fusion volontaire de ces deux municipalités, initiatives des maires Aldas Boileau (Saint-Hubert) et Gérard Philips (Lafleche) — projet mis en branle depuis deux semaines seulement — aurait en effet pour premier résultat le report des élections municipales au mois de novembre 1972.

La fusion placerait la nouvelle ville de Saint-Hubert-Lafleche parmi les 15 plus importantes municipalités du Québec avec 35.564 habitants. Un document

daté du 6 août et préparé par M. André Letendre, du ministère des affaires municipales, a fait le point sur les conséquences d'une telle fusion qui semble inéluctable mais que certains citoyens jugent "précipitée". Techniquement, le projet de fusion serait accepté à la fin du mois, à moins que 300 propriétaires-électeurs de l'une des villes en cause ne demandent entre-temps une enquête ou une étude plus approfondie de cette fusion à la "Commission municipale".

Hier, on apprenait à Lafleche l'existence d'une lettre-pétition circulant parmi les propriétaires susceptibles de désirer la remise à plus tard du projet

de fusion. A Saint-Hubert, les dirigeants de la ligue d'Action Civique Inc. se sont réunis vendredi et ont convoqué les membres de la ligue pour le 8 septembre; il est probable que la ligue recommandera à ses membres de se prononcer en faveur d'une enquête. Advenant l'acquiescement de la Commission municipale à ces demandes, les élections pourraient avoir lieu le premier dimanche de novembre, tant à Lafleche qu'à Saint-Hubert.

Le vice-président de l'Action Civique de Saint-Hubert, M. Edward Farrant, écrivait au premier ministre Robert Bourassa le 19 août: "Nous réclamons votre intervention directe auprès de la commission municipale du Québec afin qu'elle retarde la fusion des deux villes après les élections qui devraient normalement avoir lieu" en novembre 1971.

La semaine dernière, le président de l'exécutif du NPD — Chambly, M. Jean-Marie LeBeau émettait un communiqué qui reprenait l'idée d'un délai à la fusion: "A Saint-Hubert, le projet de fusion amorcé avec précipitation et à quelques mois des élections municipales est un projet antidémocratique qui ne respecte pas la population concernée".

A Saint-Hubert cependant, la Ligue d'action civique dirigée par M. Germain Pitre, refuse de se laisser assimiler à un parti politique convoitant le pouvoir: "Les élections ne sont qu'un moyen de régler un problème; nous nous attachons, par des dossiers fouillés, à stigmatiser les fautes dans une administration — celle du maire Boileau — qui fait le jeu des spéculateurs. Les faits et les chiffres sont là; notre rôle est de "vulgariser" ces données et les citoyens auront à prendre position eux-mêmes."

"L'administration, elle, "complice" les données du problème mais il saute aux yeux que depuis 1967, les dépenses per capita à Saint-Hubert sont passées de \$127 à \$168 tandis que les revenus per capita passaient de \$70 à \$111. Dans le même temps, à Lafleche, il y avait

"stabilisation" des dépenses per capita à \$117 et des revenus à \$82 (il s'agit de moyennes et il y eut quelques variations dans ces quatre ans)."

Les dirigeants de l'Action civique ne sont pas tendres envers la Commission municipale du Québec qui, depuis 10 ans, tient Saint-Hubert en tutelle. Ils lui reprochent en substance de n'avoir pas su contrer les "éminences grises" qui feraient toujours à leur guise dans cette municipalité.

Le maire Boileau, lui, accuse la Ligue d'action civique de "fausser la vérité pour essayer de ramasser des membres, de faire de la mauvaise publicité à sa ville" et d'agir de façon négative, dans une optique d'opposition systématique...

L'Action civique rétorque: Boileau veut faire son petit Saulnier. Il est allé à Ottawa pour tenter de stopper un versement de \$4,000 à notre groupement (subvention de \$12,350 accordée par le ministère de M. Gérard Pelletier) pour aider à une enquête sociologique qui a duré trois mois et pour développer des relations cordiales entre anglophones et francophones d'ici.

M. Boileau tente de justifier sa visite à Ottawa par son souci de veiller à ce que "nos argents" servent à des fins utiles: "Le ministre a lui-même dit qu'il ferait enquête là-dessus. Nous n'avons jamais eu de problème entre les 70% de francophones et le reste des citoyens de St-Hubert. On pourrait faire servir nos taxes à des fins plus utiles". Le maire admet que la ligue regroupe des gens de toutes tendances politiques mais il prétend que même si ces membres, dans l'ensemble, ne sont pas des "révolutionnaires", il y a un "manque de sincérité" de la part de certains porte-parole de la ligue. "L'Action civique est une façade de ce groupe qui soulève une petite portion de citoyens".

Lafleche, la ville voisine, ne connaît pas la même agitation autour du projet de fusion. On note la présence d'un co-

Suite à la page 6

Saint-Léonard

MM. Bolduc et Isabel dirigeront l'enquête

par Pierre Richard

L'enquête sur l'administration municipale de Saint-Léonard, décrétée mercredi par le conseil des ministres, sera menée par deux membres de la Commission municipale du Québec, MM. Pierre Bolduc et Willy Isabel, a précisé hier le ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier.

C'est le commissaire Pierre Bolduc qui présidera l'enquête et il sera assisté du commissaire Isabel. Me Bolduc a secondé le juge John F. Sheehan dans l'enquête qui vient de prendre fin sur l'affaire de la prise d'eau de Lachine.

Cette enquête que le gouvernement du Québec vient d'ordonner à la Commission municipale du Québec de mener portera sur l'ensemble de l'administration municipale

entre le 1er septembre 1968 et le 1er septembre 1971, période pendant laquelle l'administration a été dirigée par le Parti du progrès municipal du maire Léo Ouellet (élu en novembre 1967). L'enquête ne touchera cependant pas le secteur de la police qui fait déjà l'objet d'un examen de la part de la commission de police du Québec.

Le ministre Tessier a, de plus, déclaré que la première séance publique de l'enquête devrait avoir lieu dans deux ou trois semaines. Entre-temps, le ministère de la justice doit nommer deux procureurs qui travailleront à cette enquête. Les séances se dérouleront à la salle d'audience de la CMQ, au septième étage du 355 McGill, à Montréal.

Suite à la page 6

À VENDRE - BANLIEUE



LUXUEUSE RÉSIDENCE unifamiliale. - Foyer naturel - B.B.Q. intérieur et extérieur Tour TV 65' - Clôture "FROST" finie vinyl - Toiture tuile - Murs brique antique et aluminium - Façade de maison 90' - terrain paysagé 135' x 135' avec rempart béton, panorama magnifique sur rivière Mille-Îles; entre St-François et Ste-Rose. Pas d'agent. Prix et termes à discuter.

Tél. : 625-6112, 254-1151

STE-AGATHE-DES-MONTS - À vendre



Bâtisse de quatre étages située au Centre Ville de Ste-Agathe-des-Monts. Excellente condition d'entretien ayant 5,000 pi. ca. par étage - 17 chambres finies au 4e étage - Cuisine existante - Grandes possibilités de transformation pour Salle de réception - Auberge ou ensemble de boutiques, également étages de Bureaux - Conditions de paiements raisonnables.

Renseignements : JEAN-GUY DÉCARIE ET ASSOCIÉS INC. 273-1509

DOMAINE DES HAUT-BOIS DU MONT-BRUNO

RIVE SUD - ROUTE TRANSCANADIENNE - STE-JULIE

SORTIE-62

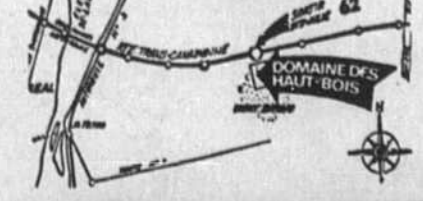


10 MAISONS MODELES
25 PLANS de toutes catégories

PRIX \$15,900 et plus
COMPTANT \$9000 et plus

- Une cité de parcs et de loisirs en construction sur le versant du Mont-Bruno (côté route trans-canadienne).
- Dans un décor unique de montagne, forêt, lac, verger. A 8 minutes du pont tunnel Lafontaine.
- 10 maisons modèles.

ITINÉRAIRE



Pont-tunnel Lafontaine-Route Transcanadienne sortie 62, Ste-Julie (8 milles)
OUVERT TOUS LES JOURS, DIMANCHE INCLUS

On peut acheter un domaine un grand terrain pour construction future.

BOISE: 10,000 p.c. et plus
SEULEMENT .35 le p.c.
NON BOISE: 7,500 p.c. et plus
SEULEMENT .30 le p.c.
COMPTANT 10% solde sur 5 ans. Intérêt 6% sur solde décroissant.

Décès de Me Renaud Chapdelaine

Nous apprenons le décès, survenu mercredi à Nicolet à la suite d'une longue maladie, de Me Renaud Chapdelaine, protonotaire du district de Nicolet, ancien député de Nicolet à la Chambre des Communes et ancien président national de l'Action catholique canadienne, section française.

Elu député de Nicolet à la Chambre des Communes sous la bannière du parti progressiste-conservateur lors d'une élection partielle en 1949, M. Chapdelaine fut défait à l'élection générale de 1950 et décida alors d'abandonner la politique pour se consacrer à l'action bénévole au sein des corps intermédiaires. Président de l'action catholique diocésaine de Nicolet pendant de nombreuses années, M. Chapdelaine fut, en plus, président national de l'Action catholique canadienne de 1958 à 1967.

M. Chapdelaine avait participé, il y a quelques années, à la création de la Société des Chevaliers de Champlain. Il joua pendant plusieurs années un rôle actif au sein de l'Association québécoise des propriétaires d'autobus. Nommé membre du bureau des gouverneurs de l'Université de Sherbrooke lors de la fondation de celle-ci, il avait aussi joué un rôle actif dans les affaires scolaires et civiques de la région des Bois-Francs dont il était une des figures les mieux connues et les plus respectées.

M. Chapdelaine laisse dans le deuil sa femme, née Rolande Garon, un fils adoptif, André et une sœur, Mme Lina Bergeron épouse du délégué commercial du Québec à Milan. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 septembre, à 14.30 heures, en la cathédrale de Nicolet.

(NDLR: Avec la mort de Me Renaud Chapdelaine, nous déplorons la disparition prématurée de l'une des figures les plus sympathiques et les plus désintéressées qu'il nous ait été donné de connaître dans le milieu pourtant très riche des corps intermédiaires québécois. Projeté au premier plan de l'actualité par une victoire inattendue sur un adversaire libéral à une élection fédérale partielle tenue en 1949, Renaud Chapdelaine se rendit vite compte qu'il était appelé à un rôle différent dans la vie de son milieu. Accueillant presque avec soulagement la dé faite que lui réservait quelques mois plus tard une élection générale, il décida de consacrer tout son temps libre aux activités patriotiques, sociales et religieuses. Dans le diocèse de Nicolet, puis à l'échelle nationale, il fut, pendant près de vingt ans, de toutes les initiatives, de toutes les réunions, payant de sa personne et de ses deniers, sans jamais chercher de publicité ou de récompense pour lui-même. Atteint depuis

plusieurs mois par un mal impitoyable, M. Chapdelaine vit venir la mort avec une sérénité exemplaire, se détachant sans amertume des nombreux organismes auxquels son nom avait été associé mais conservant jusqu'à la fin cet amour joyeux de la vie qui fit de lui, dans de nombreux organismes, un associé fidèle et solidaire et un ami d'une constance exemplaire. A sa femme et aux membres de sa famille, nous adressons notre sympathie émue. C.R.)

Faites installer les

GOUÏTIÈRES HO-DO

Galvanisé • Cuivre • Aluminium Émaillé

ESTIMATION GRATUITE

MONTRÉAL 322-4160

QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL INC.

Littérature générale

Manuels scolaires

Livres d'enfants

La Librairie Dussault est ouverte le samedi

de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

DU LUNDI AU VENDREDI de 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m.

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955 BOULEVARD ST-LAURENT - MONTRÉAL 354 - TEL. : 384-8760

METRO CREMAZIE AUTOBUS 53 JUSQU'À BEAUMARNOIS STATIONNEMENT GRATUIT À LA STATION SERVICE SHELL EN FACE DE L'ÉDIFICE

AUX ÉDITIONS DU JOUR

VIENT DE PARAÎTRE

LE MIRACLE ET LA METAMORPHOSE

ESSAI SUR LA LITTÉRATURE DU QUÉBEC ET D'HAÏTI par MAXIMILIEN LAROCHE

- Une étude solidement documentée sur les littératures du Québec et d'Haïti.
- Un volume de 240 pages écrit par un essayiste de grand talent qui a aussi publié une remarquable étude sur Marcel Dubé.

En vente partout au prix de \$3.00 - Distribue par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tel. : 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

MAXIMILIEN LAROCHE

le miracle et la métamorphose

Essai sur les littératures du Québec et d'Haïti



ÉDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

L'affaîsissement de l'industrie québécoise

Pour la première fois depuis plusieurs années, les prévisions sur les investissements privés et publics au Québec ne sont pas trop mauvaises. Les chiffres publiés récemment par Statistique Canada indiquent que les nouveaux investissements québécois atteindront vraisemblablement \$3.9 milliards en 1971, soit 14 pour cent de plus que l'année précédente. Ce pourcentage d'accroissement est plus élevé que celui qui est prévu dans toute autre région du pays, à l'exception de la Colombie-Britannique. En outre, il est réconfortant de le constater, les entreprises et les gouvernements ont légèrement révisé en hausse leurs projets d'investissements au Québec pendant le premier semestre.

Un examen détaillé de ces prévisions a malheureusement tôt fait de dissiper l'optimisme suscité par les données globales. Car la situation des investissements au Québec demeure fondamentalement tout aussi déplorable; les motifs d'inquiétude abondent, au premier rang desquels il faut placer le déclin ininterrompu du secteur manufacturier.

Voyons d'abord les secteurs. Le pourcentage d'accroissement des investissements des institutions et ministères gouvernementaux a plus que doublé pour atteindre 11.4 pour cent. Après être restés stagnants en 1970, les investissements dans l'habitation et les services d'utilité publique augmentent respectivement de 22.3 et 24.5 pour cent. On ne saurait déprécier la contribution importante de ces trois secteurs au bien-être des Québécois; compte tenu, en particulier, de l'incurie passée des gouvernements dans le secteur de l'habitation, il faut se féliciter qu'on ait rallongé de \$164 millions en une seule année les programmes de construction domiciliaire.

Mais ces trois secteurs sont très largement contrôlés, directement ou indirectement, par l'Etat; et en conséquence, les investissements qui s'y effectuent sont financés par les impôts que nous lui versons, aujourd'hui ou plus tard. Or, ces trois secteurs sont responsables de près des deux tiers de l'augmentation globale des investissements au Québec. Il serait donc vain de farder la réalité: la stagnation du secteur privé, du "business" observée au Québec depuis près de cinq ans se poursuivra jusqu'en 1972.

Certes, il convient de nuancer cette observation. Les investissements dans le secteur primaire (agriculture, pêches, mines, forêts — surtout les mines au Québec) doivent augmenter cette année de plus de 35 pour cent, pour atteindre \$365 millions. Mais ces progrès surviennent après plusieurs années de régression, l'incertitude suscitée par la réforme fiscale de M. Benson ayant prolongé la période de gestation de projets d'investissement dans

l'industrie minière. De même, les investissements dans les services commerciaux et financiers, après avoir été stagnants ou en déclin pendant cinq ans, accusent cette année une nette tendance à la hausse (progression de 7.6 pour cent sur le chiffre de 1970).

Mais cette évolution favorable est en grande partie annulée par la détérioration ininterrompue du principal secteur d'affaires: les industries manufacturières. Il ne s'investira cette année dans ce secteur que \$567.6 millions — \$45 millions ou 7.6 pour cent de moins qu'en 1970. La baisse avait été l'an dernier de \$5.6 millions; tandis qu'en 1969, on avait enregistré une augmentation de \$18 millions.

Il convient de cerner ce déclin de plus près. Le secteur manufacturier se décompose en 17 branches industrielles. On prévoit cette année une progression des investissements dans six branches. Trois de ces branches — cuir, meubles et accessoires, machines — ont relativement peu d'importance dans la structure industrielle du Québec; dans seulement trois branches industrielles — métaux primaires, appareils et fournitures électriques, minéraux non-métalliques — les investissements effectués cette année contribueront-ils à l'expansion de la production et de l'emploi au Québec.

Dans deux autres branches, les vêtements et les fabrications métalliques, les investissements sont au point mort; de sorte que dans la majorité des industries manufacturières du Québec, les investissements sont en baisse. Le plus grave, c'est qu'on retrouve parmi ces industries celles qui, traditionnellement, ont été la principale source d'emplois pour les Québécois: aliments et boissons, textiles, bois, pâtes et papiers, matériel de transport. Enfin, les investissements manufacturiers sont également en baisse dans trois branches dites "de pointe": caoutchouc, dérivés du pétrole et du charbon, produits chimiques.

Mais peut-être s'agit-il d'un mouvement aléatoire, dira-t-on; peut-être la tendance de longue période est-elle à la hausse. On voudrait le croire; mais les chiffres l'interdisent.

Pour évaluer sommairement l'évolution de l'industrie manufacturière québécoise en longue période, j'ai comparé la valeur moyenne des nouveaux investissements effectués dans chaque branche industrielle, au Québec et en Ontario, pendant deux périodes quinquennales: 1962-66 et 1967-71. Les résultats sont déprimants.

Dans seulement sept branches observées on une amélioration de la situation du Québec relativement à l'Ontario. Quatre sont des branches traditionnellement concentrées au Québec, de sorte que la hausse des investissements constatée dans la seconde moitié des années soixante n'a fait

que rétablir la capacité de production de l'industrie québécoise à son niveau d'antan. Il s'agit des textiles, du vêtement, du bois et du meuble. Les gains du Québec se limitent donc à trois secteurs: le matériel électrique, les dérivés du pétrole et du charbon et les produits chimiques.

Dans tout le reste de l'industrie manufacturière, les investissements ont marqué le pas au Québec, relativement à ceux qui étaient effectués dans la province voisine. Citons quelques exemples.

● Pendant la période 1962-66, les investissements québécois dans les métaux primaires ont été en moyenne de \$64.2 millions par année; pendant les cinq années suivantes, ils sont tombés à \$47.9 millions. Simultanément, les investissements ontariens dans les métaux primaires passaient de \$165.3 à \$228.6 millions par année. En conséquence, la valeur des investissements québécois est tombée de 39 à 20 pour cent des investissements ontariens.

● Pendant la première période quinquennale, les investissements québécois dans l'industrie de la fabrication métallique ont été de \$17.8 millions par année; ils ont augmenté à \$22.4 millions pendant la deuxième période quinquennale. Mais en même temps, les investissements ontariens bondissaient de \$56.1 à \$84.7 millions par année; de sorte que le poids relatif des investissements québécois a glissé de 31 à 26 pour cent de ceux de l'Ontario.

● Dans le secteur de la machinerie, les investissements québécois sont tombés de \$7.1 à \$6.1 miserables petits millions, tandis qu'ils grimpaient en Ontario de \$34 à \$45 millions. Résultat: le poids relatif du Québec est passé de 21 à 13 pour cent.

● Dans le secteur des minéraux non-métalliques, les investissements québécois sont tombés de \$26.6 à \$20.3 millions, tandis que les investissements ontariens passaient de \$39 à \$65 millions. Résultat: le poids relatif des investissements québécois est tombé de 68 à 31 pour cent.

Faut-il vraiment tirer la conclusion? De toute évidence, la concentration de l'industrie manufacturière en Ontario s'est accentuée pendant la seconde moitié des années soixante. De toute évidence, les subventions à l'expansion économique régionale et autres "bébelles" du fédéralisme rentable n'ont pas encore eu l'impact qu'on en attendait sur la répartition des investissements manufacturiers entre les deux régions centrales du pays.

En auront-elles jamais? Combien de temps les Québécois devront-ils chômer pour que soit démontrée à la satisfaction de l'engance libérale l'inanité de ses bébelles? Combien de temps encore devons-nous permettre au régime d'abuser de notre patience?

Claude LEMELIN

Le mot du silencieux

La jeunesse

par ALBERT BRIE

Dans mon temps, avant le Déluge et la mari, on disait "les jeunes" pour nous désigner. On disait aussi "les jeunesseuses", comme on aurait dit "les génisses". Comme quoi, nous n'étions pas un groupe, mais un troupeau.

Les gens de mon âge n'ont jamais été des moutons. Enfin, pas tous. La plupart ont été des ânes, habitués à recevoir des coups.

Je ne regrette pas ma jeunesse. Peut-on regretter un temps dont on se souvient mal. J'ai l'impression que je ne suis pas le seul à préjuger de mes jeunes années.

Qu'est-ce que la jeunesse?... Une abstraction. Comme la vieillesse, elle est une étape de la vie, un temps physiologique. Quant à croire que c'est une classe, c'est de la foutaise.

J'ai été jeune, bien entendu. Tous nous passons par cette épreuve ou cette folie. Curieux! J'ai des souvenirs de mon enfance, de beaux, d'authentiques. De ma jeunesse, 18 ans et après, il me revient que j'ai connu toutes sortes d'émotions. J'en parle avec exaltation. Suis-je anormal? Je ne crois pas. Je recrée mon enfance, mais je refabrique ma jeunesse, si j'excepte le temps où j'étais amoureux.

Les jeunes m'épatent un jour et m'agacent le lendemain. Une chose est sûre: ils ne me laissent pas indifférent. Ils tiennent une grande place dans mes préoccupations. Trop grande. Ils le savent et en abusent.

Question fondamentale: "Qu'est-ce que la jeunesse?" Le printemps de la vie. Non pas celui de la végétation luxuriante comme celui des gibouilles.

Les jeunes ne sont pas divertissants, amusants. La preuve: ils font parler d'eux, nous nous penchons sur eux et nous nous

étreignent dessus. Pourtant, ils n'en demandent pas tant des croulants que nous sommes. Mais les jeunes ont l'art d'inventer des problèmes. Et ils en parlent. Ce sont nos nouvelles comères. Si on les laissait parler dans le vent, ils se tairaient peut-être, car la jeunesse, en général est paresseuse.

La jeunesse, qu'est-ce que ça mange en hiver? Toutes sortes de choses. Au fait, ça ne mange surtout pas. Les jeunes font carême à l'année, mais ils n'ont pas de suite dans leur abnégation. N'empêche, que leurs entreprises font de l'effet. Et comme la génération dont nous sommes est bon public...

Nos enfants (je pense aux miens), comme ils en savent des choses, au point que c'en est une pitié. Je ne suis pas loin de penser que la jeunesse ne connaît pas ce qu'est la jeunesse: le temps des illusions qui aident à continuer de vivre.

Je suis frappé par le conformisme des jeunes. Ils pensent différemment la même chose.

Rien ne m'irrite plus que les jeunes qui vont répétant: "Nous les jeunes". Ils se prennent pour quelqu'un individuellement tous ensemble.

La drogue n'est pas une invention des jeunes d'aujourd'hui. Nous avons eu les nôtres, nos petites concupisces comme de travailler, fumer, boire, et se rendre voir la parenté ou faire fuir les crapauds.

Il ne s'agit pas de savoir si nous aimons ou n'aimons pas la jeunesse. L'affection n'entre pas en ligne de compte. Je l'envie ou la plains. Tout compte fait, la jeunesse actuelle mérite ce qu'elle n'a pas.

Il faut estimer les jeunes, ne serait-ce que parce qu'ils nous dérangent et nous font enrager.

lettres au DEVOIR

Les savantes prédictions des politologues

La nouvelle orientation du Devoir serait-elle de soumettre l'avenir de nos partis politiques aux conseils de nos jeunes "spécialistes" en science politique?

J'en veux pour premier exemple les deux ou trois récents articles de mon ami Jean-Pierre Nadeau, ceux en particulier qui portent sur l'avenir du Parti conservateur et de l'Union nationale. Expliquer la déconfiture de ces deux partis folkloriques et établir les conditions de leur résurrection en recourant uniquement aux phénomènes des communications, d'images et d'adhésion "plus instantanée et non plus linéaire" à un message, etc., même avec l'appui des plus grands théoriciens du sujet, m'apparaît être un abus de concepts utilisés à tort mauvais usage.

Si la société forme des spécialistes (ou les envoie se former ailleurs) pour se faire expliquer comment remettre en marche ses vieux engins déréglés, hérités du début du siècle plutôt que pour apprendre quels sont les nouveaux appareils dont elle a besoin pour enlever ses victimes, les spécialistes eux-mêmes, dans des schémas bien étroits, ceux de la technique, des moyens, et qu'elle laisse la recherche des valeurs, des buts, des objectifs de la société aux agitateurs de tout ordre.

Il y a, bien sûr, entre "spécialistes" et agitateurs, la respectable catégorie des politiciens, mais dans une société en crise, à un

"tourant majeur de son évolution", ces derniers ne sont pas plus "fonctionnels" que les institutions qu'ils légitiment, asservis qu'ils sont à toutes sortes d'intérêts économiques, partisans ou, le plus souvent, psychologiques.

Comme deuxième exemple de cet apport fort contestable de la jeune science politique au devenir socio-politico-culturel de notre collectivité, je me réfère aux articles de Pierre-Louis Guertin qui souhaite, ou plutôt qui démontre la nécessité d'une participation du Parti québécois aux élections fédérales.

Par des raccourcis théoriques dans un développement qui est bien long, l'auteur conclut que la présence militante du P.Q. au niveau fédéral est une question de vie ou de mort pour la cause de l'indépendance. Comme si participer officiellement à une élection fédérale, ce n'est pas reconnaître implicitement la représentativité des élus, et par le fait même, la légitimité du système fédéral, principe dont la contestation est la première, ou pour plusieurs la seule, raison d'être du P.Q. En attendant que 20 ou 30 Québécois réclament la disparition de l'insitution qui les fera vivre à \$18,000 (ou plus?) par année, je trouve plus logique l'attitude des péquistes qui souscrivent à leur "machine", fort coûteuse paraît-il.

Politiquement moi-même, je frémis un peu quand je vois des confrères scientifiques jongler si

aisément avec le nombre de députés qu'il y aura dans le prochain parlement fédéral et je songe à cette "conclusion" qu'un maître de notre science écrivait le 20 novembre 1970, dans Le Devoir évidemment:

"... il me paraît évident que la cause du souverainisme est dorénavant entendue... il faut attendre... à ce que le Parti québécois connaisse une évolution à rebours." (p. 5)

C'était après la crise d'octobre mais... avant l'élection de Chamblay.

Recourir à la science politique pour faire de savantes prédictions est bien aventureux. L'expérience des années devrait servir celle malheureuse du professeur Lande que je viens de citer, mais surtout l'expérience, non "branchée", du professeur Bergeron qui nous explique dans son dernier article de MacLean, toutes les ramifications et l'enracinement du "branchisme" dont il déplore les ravages au Québec.

À développer cette dernière méthode, celle de l'anti ou non branchisme, les anciens élèves apprendront à commenter la politique sans trop risquer de se mettre les pieds dans les plats; ils y perdront en intérêt comme en font foi les articles du professeur de Laval mais tant que Le Devoir continue de publier... n'est-ce pas l'essentiel?

Jean DAOUST Québec, le 31 août 1971

L'exploitation dans le Parc des Laurentides

M. le directeur de l'exploitation, au ministère du tourisme.

Permettez-moi de vous faire quelques remarques au sujet des prix exorbitants des repas au Restaurant Châtelaine, situé dans le Parc des Laurentides.

Le café à \$0.20, le moindre repas à \$2.50, c'est de l'exploitation éhontée de pauvres gens comme nous. Nous sommes obligés d'emprunter cette voie peu carrossable pour nous rendre à Québec et pour comble de malheur on ne peut même pas obtenir un verre d'eau gratuit ce relais routier. Il n'y existe pas de fontaine où on peut se désaltérer et dernièrement on s'est même permis de nous vendre les verres d'eau à \$0.06. De plus, pour un endroit où le client doit se servir lui-même on peut dire que ce n'est pas une amélioration dans la rapidité du service, ni dans la réduction des prix. Ça prend du temps, c'est tout juste potable et c'est cher.

Il est regrettable que la compagnie autocars Fournier continue de nous déverser à cet endroit en nous poussant presque dans le dos pour nous obliger à dépenser nos quel-

ques sous. Cette compagnie nous donne l'impression de posséder de grosses actions dans cette entreprise dont les actionnaires auraient, selon ce que prétendent des esprits malins, remplis à déborder la caisse de l'Union nationale lors d'élections antérieures. Comme récompense on leur aurait accordé cette concession en or.

Comment un service, qui n'était semblé-il pas rentable pour le Gouvernement peut-il être pour d'autres? Trait-on jusqu'à subventionner ou à accorder des allègements fiscaux à cette pauvre entreprise pour lui permettre de subsister à cet endroit?

De plus, le personnel qui on y engage, est exploité sur toute la ligne. On y voit de toutes jeunes filles poussant de lourds chariots chargés de vaisselles et qui sont sur le point de s'effondrer. Ces pauvres petites sont pour la plupart originaires de la Région du Saguenay Lac-Saint-Jean. C'est du cheap labour et elles sont apparemment obligées de faire un apprentissage à cet endroit afin de se déniaiser avant de faire le grand saut

dans les magnifiques restaurants de Québec. Ça prend de l'expérience pour servir nos chers députés et ministres et nos gros bonnets, il faut les voir ensemble au château, c'est pas un cadeau. Eux autres ils peuvent débouler en paix dans les escaliers et personne ne le saura, certainement pas nos milliers de travailleurs et de pauvres gens qui crouissent dans leurs ghettos.

Il n'est pas nécessaire de vous dire combien nous nous sentons isolés quand nous sommes dans ce maudit Parc. Je comprends toutefois que les autobus de la Compagnie Fournier datant de la dernière guerre et n'étant pour la plupart pas munis de toilettes, il faut bien se soulager quelque part. J'espère bien que cette compagnie qui joue, elle aussi, à la petite Aurore l'enfant martyr, se fera un jour croquer par Paul Desmarais. Eux autres la Provinciale ils n'arrêteront pas à cet endroit.

Je termine, car il est tard et comme tout bon fonctionnaire, j'ai le sommeil facile.

Je vous remercie d'avoir au moins lu ma lettre entre vos deux longues pauses café.

Evidemment, vous ne m'en voudrez pas trop de faire parvenir des copies de cette lettre à la plupart des journaux du Québec, afin que les millions d'autres prolétaires qui respirent le même air pollué que le mien, sachent que ma lettre est allée, soit au fond de vos magnifiques poubelles, et ensuite polluante ou encore classée dans vos boîtes sombres et poussiéreuses.

Radicalement vôtre,
Un prolétaire comme les autres.
Antoine LAJOIE

Marcel HOUDE Montréal, le 26 août 1971

LE DEVOIR

Publié par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François Gauthier
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, 1000 rue de la Monture, Montréal 127. Les abonnements sont payés par mandat postal. L'Agence Presse Consolidée s'y autorise à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. A la trousser: \$40 par année, six mois: \$22. Trois mois: \$12. Édition de samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne: livrée à domicile par poste: 75 cents par semaine. Tarif de livraison en sus par la poste occasionnelle demandée. Courrier de devoirs: ne classe pas les lettres. Remarque: Dépôt légal: Bibliothèque nationale, Québec.

TELEPHONE: 864-3361 (ligne groupée)

bloc-notes

Un nid de séparatistes

Si l'on en croit The Gazette, les politiciens du Québec n'ont pas du tout l'intention de donner à leur nouvelle société de la Baie James la même autonomie qu'à l'Hydro-Québec. L'article du quotidien anglophone fait écho de façon si précise aux cauchemars qui hantent l'arrière-garde libérale qu'il convient de s'y arrêter.

L'Hydro-Québec, dit l'un, serait devenue trop grosse pour son propre pantalon. L'Hydro? Un nid de séparatistes, dit l'autre. L'Hydro-Québec, c'est un gouvernement à l'intérieur du gouvernement, prétend un troisième. De tels commentaires circulent librement et abondamment dans les cercles politiques et les cris de venement de plus en plus violents au fur et à mesure qu'on se rapproche du bureau du premier ministre. Là, la hantise du PQ prend l'allure d'une hystérie. Le péché mortel d'aujourd'hui aux yeux d'hommes comme Paul Desrochers, ce n'est pas d'appartenir à l'UN, c'est de raisonner et de voter P.Q. De là à pourchasser les "séparatistes" à travers le gouvernement, il n'y a même pas un pas.

A l'Hydro, comme au gouvernement, une proportion difficile à mesurer, mais sûrement considérable, est d'allégeance péquiste. Précisément parce qu'ils voient les hommes politiques de trop près, les fonctionnaires rêvent d'un régime politique entièrement différent et comptent sur le PQ pour le mettre en place. A l'Hydro, on est en butte depuis toujours aux pressions politiques, mais on voue un culte à celui qui a fait de son mieux pour donner son autonomie à l'Hydro: M. René Lévesque. Si M. Desrochers ne comprend ce chemin simple et naturel qu'avec rage, les ulcères vont le bouffer.

Depuis l'élection complémentaire de Chamblay, la nervosité grandit dans le camp libéral. Tout se présentait pourtant fort bien. La candidature de M. Cournoyer permettait au gouvernement libéral de faire front commun avec l'UN derrière un homme d'excellent calibre. L'élection se déroulait dans le comté du ministre abattu par le FLQ. Sans le dire tout en le laissant entendre, on apparentait le FLQ et le

PQ et on comptait sur le simplisme populaire pour faire le reste. Pardessus toutes ces variables favorables, on ajoutait le poids de la machine électorale. Bref, dans Chamblay, on entendait faire la preuve que les actes du FLQ avaient ébloué le PQ et que la population abandonnait définitivement l'indépendantisme.

Le résultat fut contraire ou, du moins, suffisamment différent pour inquiéter les stratèges libéraux. Le PQ résistait fort bien et consolidait son acquis, l'alliance avec l'UN permettait tout juste au parti libéral de conserver ses positions. Depuis lors, on a enlevé ses gants blancs et on a décidé d'y "mettre le paquet".

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'idée d'une nouvelle société pour administrer diverses activités à la Baie James. On entend, là, comme dans maints domaines, assurer au pouvoir politique une influence considérable. Laisser l'Hydro exercer sa pleine juridiction, c'était se mettre en état d'infériorité, c'était accepter que des indépendants puissent agir librement. Cela est devenu inacceptable, car tout doit désormais militer en faveur du parti et de son maintien au pouvoir.

L'Hydro pourrait se vanter de mieux écouler ses obligations que le gouvernement du Québec. La direction de l'Hydro pourrait souligner que le gouvernement fait régulièrement appel à elle pour obtenir des conseils dans ce domaine. L'Hydro pourrait rappeler que sa politique d'achat préférentiel au Québec lui permet aujourd'hui de satisfaire environ 80% de ses besoins au Québec. Mais la question n'est pas là: l'Hydro a pris, par rapport au pouvoir politique entendu dans son sens le plus limité, des distances considérables et cela indispose bon nombre de militants libéraux à courte vue.

La grande majorité des sociétés gouvernementales subissent aujourd'hui des pressions semblables, non pas en raison de mauvais bilans, mais parce que le parti entend raffermir son contrôle sur elles. On justifie cette intrusion du pouvoir central en parlant des droits de la coordination, de la nécessité de maintenir une seule politique financière, des responsabilités dévolues aux ministres élus, mais impuisants, que sais-je encore? Personne n'a objection à ce qu'on fasse bien ni à ce qu'on évite le mal. Dans certains cas, des sociétés paragonnementales se sont conduites comme si elles ne faisaient

pas partie du même gouvernement que les ministères, mais cela ne justifie pas la hargne qu'entretiennent certains politiciens à l'endroit de l'Hydro-Québec et de ses consociers.

On touche le fond du baril quand on reproche à l'Hydro-Québec d'être infestée d'indépendantistes. D'une part, ils ne sont pas 12,012; d'autre part, nous leur demandons d'assurer notre confort. S'ils y parviennent, peu nous importent leurs légitimes convictions politiques.

Les enquêtes: manie ou besoin?

Chaque jour, des clameurs s'élèvent pour exiger une enquête dans un nouveau secteur. Toute une batterie de groupes intermédiaires demandent une enquête publique sur l'administration du campus de l'université du Québec à Rouyn. Journalistes et citoyens réclament une enquête "publique et complète" sur l'administration municipale de St-Léonard. Un noyau de personnalités québécoises et anglo-canadiennes créent une commission d'enquête sur les événements d'octobre 1970. La Commission de police du Québec a entamé son enquête sur les affrontements survenus lors de la dernière fête de la Saint-Jean. Et ce ne sont là que des exemples fort récents.

Dans les exemples cités, le public a droit à une lanterne bien éclairée. A Rouyn, le paradoxe dépasse les bornes. En effet, cinq cadres sont mis à pied pour avoir demandé la démission de l'administrateur-délégué et la définition de nouvelles relations entre le campus local et la maison-mère de l'université du Québec à Trois-Rivières. Les cinq renvois ne sont pas sitôt décrétés qu'une résolution du conseil d'administration demande l'élaboration de nouvelles voies de communication entre Rouyn et Trois-Rivières. Quelques jours plus tard, les nouvelles affirmaient que l'administrateur-délégué avait bel et bien démissionné. Dans ce contexte, une enquête s'impose pour déterminer si les cadres trappaient juste en critiquant la gestion de l'administrateur-délégué. S'ils irraipaient juste, pourquoi les démettre? S'ils ergotaient dans le vide, pourquoi accepter la démission de l'administrateur-délégué? Et si l'administrateur-délégué a remis sa démission, comment la motive-t-il?

A Saint-Léonard, non seulement l'enquête publique est indispensable, mais encore elle est déjà tardive. Ce qui étonne, c'est que les mécanismes normalement chargés de surveiller l'administration des municipalités aient attendu les éclaboussants débats publics pour prendre conscience du problème.

Dans un autre contexte, les événements d'octobre méritent autre chose que les pudiques déclarations faites jusqu'à maintenant par les autorités. Les états d'insurrection appréhendés, qu'est-ce que ça mange en hiver? Des gens arrêtés avec si peu de justification qu'on en arrive à les indemniser après coup, qu'est-ce que cela révèle sur certains dossiers policiers et sur les préjugés de certains hommes politiques? Des gens contre qui on suspend les procédures sans pour autant les acquitter, comment évite-t-on ensuite de les menacer, de les intimider? On a beaucoup commenté octobre, mais une bonne part de l'essentiel reste à exhumer: l'enquête, à condition de ne pas virer au réquisitoire, crévera bien des abécès.

Notre pauvre fête nationale, si écorchée depuis quelques années, mérite aussi, bien malheureusement, une enquête. Il faut qu'on sache ce qui s'est passé en ce 24 juin. Il le faut pour ne pas avoir à mendier chaque année, aux pieds de M. Drapeau, le droit à une fierté collective.

En somme, ces différentes enquêtes se justifient par le mutisme des autorités. Peut-être l'enquête révélera-t-elle, après tout, un imbroglio beaucoup moins inquiétant que prévu, mais l'examen public demeure nécessaire. Il en irait différemment si les faits parvenaient d'emblée à la connaissance du public et si l'on ne trouvait pas, chez un trop grand nombre d'hommes publics, la tendance à se conduire comme si la société leur appartenait en propre. Quand un homme public affirme qu'il n'est pas dans l'intérêt public de révéler les dessous de certaines questions, on n'a pas toujours possible, car ils ont devant l'information la crainte morbide qu'éprouve un général devant l'espionnage.

Les enquêtes décollent plus souvent encore d'un secret injustifié que de décisions malhonnêtes. Malheureusement, contrairement à ce que pensent les maris "polyvalents", ce qu'on ne sait pas, ça fait mal.

Laurent LAPLANTE

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Comment arracher le Québec à l'emprise de l'argent?

par Mgr GUY BÉLANGER, évêque de Valleyfield

Nous vivons, au Québec, une période de malaise, de soubresauts et d'évolution sociale si rapide, que plusieurs d'entre nous ne savent plus quoi penser ni à qui se vouer. Il en résulte pour beaucoup comme une anxiété déprimante qui attaque le courage et rend chagrin.

Je ne suis pas capable de rester indifférent, ni devant cette anxiété, ni devant la situation qui l'a causée. Je voudrais vous proposer à vous tous quelques réflexions fraternelles, pour que je participe avec vous à l'effort de comprendre ce qui se passe et de trouver dans la source de l'Évangile ce qui peut être de vraies raisons d'espérer. J'écris ce que je pense, sans la prétention de tout régler, mais avec le désir d'apporter, d'abord à des frères et des sœurs dans la foi, une parole d'amitié qui se veut franche et chercheuse de vérité.

Le pouvoir de l'argent

Il me semble, à moi qui ne suis ni sociologue, ni historien, ni économiste, mais comme un témoin attentif qui se sait responsable d'une communauté de croyants, il me semble que la société actuelle s'est bâtie en fonction de ceux qui peuvent parvenir à posséder et à exercer le pouvoir de l'argent. Regardons les choses comme elles sont: que peut faire celui qui n'a pas d'auto? celui

A l'occasion de la Fête du travail, l'évêque de Valleyfield, Mgr Guy Bélangier, a présenté aux chrétiens de son diocèse les "quelques réflexions fraternelles" que lui inspire la situation sociale actuelle au Québec. Voici le texte intégral de cette lettre. Les sous-titres sont du Devoir.

qui n'a pas d'instruction? Quel pourcentage de la population peut se payer les loisirs actuels? Qui peut se payer seulement la moitié de ce que les annonces présentent? L'instruction n'a-t-elle pas été pour plusieurs un instrument de possession et d'enrichissement sans plus?

N'y a-t-il pas, non plus, comme un estime exagérée d'une bonne partie de l'opinion publique pour la compétition brutale, pour l'homme efficace et rapide à gagner plus que les autres, pour le profit et le prestige qu'il donne, au détriment de richesses humaines et toutes simples comme l'amitié, l'amour fidèle, le soin de ses enfants, le don de soi, toutes choses qui sont gratuites et non rentables?

Obsédée par le profit, notre société a du mal à faire toute sa place au sentiment humain: le sentiment de sa dignité personnelle, la fierté du travailleur qui s'épanouit personnellement dans son ouvrage, le sentiment d'être utile et valable même si on est handicapé ou avancé en âge, etc...

Nous sommes arrivés au moment où l'étalement de la richesse d'un petit nombre n'est plus objet de convoitise pour beaucoup de jeunes et beaucoup de pauvres. Le mal de l'injustice apparaît au grand jour: nous voyons que c'est la personne humaine du grand nombre qui est menacée aujourd'hui. L'abondance des vitrines trompe de moins en moins: à quoi, à quel bonheur nous mène cette mer d'objets, cette production de plus en plus sophistiquée où le plus utile coûte souvent plus cher que le nocif et le frelaté?

Tous ceux qui gagnent moins que cent dollars par semaine et qui ont une famille à charge, savent que la plupart des produits sur le marché ne sont pas pour eux et que le nécessaire coûte trop cher. Toutes ces mères qui travaillent de jour ou de nuit, non par goût, mais par nécessité, sentent bien que quelque chose ne tourne pas rond. Cet homme de cinquante ans qui cherche en vain un emploi, puis qu'on le trouve trop vieux, se sent humilié par la vie. Le jeune travailleur, sorti de la classe d'initiation au travail

et incapable de se trouver un emploi stable, souffre lui aussi d'un mal certain même s'il en cherche toujours la vraie cause.

En fait, l'homme qui est châtun de nous se sent menacé dans cette société d'abondance: le jeune, sur le plan de son avenir professionnel (...ou va-t-il aboutir?); le travailleur, qui sent de plus en plus la maîtrise de son travail et le choix de son avenir lui échapper au profit d'un système et d'une conjoncture économiques qui le dépassent; le consommateur, désabusé et méfiant vis-à-vis un message publicitaire qui le convainc que la société l'exploite et où les plus lucides voient bien que les puissances de production font l'assaut des masses; le citoyen, de plus en plus inquiété par la pollution et ce que j'appellerais le massacre des espaces.

La véritable révolution sociale

Depuis quelque temps, l'opinion publique est fortement mise en question et réveillée par des citoyens sans avoir, qui se sont mis à parler et à bouger, grâce à l'animation sociale, à une presse de plus en plus influencée par les recherches et les sciences sociales, grâce aussi à des hommes politiques; à des pasteurs, à des intellectuels et des syndicalistes, fortement touchés par la souffrance de pauvres gens qui sont avant tout nos frères.

C'est aussi un motif profond d'espérer que je trouve dans la conviction tenace de ces chrétiens engagés dans l'action sociale, qui cherchent à traduire dans la réalité de chaque jour leur désir de donner une première place aux pauvres et aux petits. La véritable révolution sociale commence là où des hommes ont décidé de penser d'abord à ceux auxquels un homme confortable ne pense pas spontanément: les économiquement faibles, les handicapés, les sans pouvoir et sans avoir. Je suis de plus en plus convaincu que le message vivant du Christ a ici un rôle irremplaçable à jouer: ce serait une faiblesse impardonnable pour notre société de mettre toutes ses énergies à transformer les structures et de constater par après que le cœur de la majorité n'y est pas ou trop peu. A ce point de vue, j'aimerais vous dire combien le christianisme m'apparaît pertinent et urgent, non seulement l'Évangile, mais l'Évangile vécu

en Église où visiblement nous nous entraînons à écouter la Parole de la justice et à nous changer le cœur à cause d'Elle.

Mais il faut que ce que certains ont commencé à faire, nous nous y engageons à notre tour: d'abord nous regarder en face, adultes ou jeunes gens, sans nous mirer dans de simples bonnes intentions, mais en nous demandant si, dans la pratique quotidienne de notre vie, hier et aujourd'hui, nous avons travaillé pour le bien et le bonheur des autres; en nous demandant quel profit, au bout du compte, nous intéresse.

Au bénéfice des travailleurs

S'engager, c'est aussi le fait des organisations de travailleurs qui veulent aujourd'hui dépasser la simple négociation et avoir un rôle efficace auprès des détenteurs du pouvoir politique pour que les conditions générales du travail se restructurent au bénéfice des travailleurs.

C'est aussi la préoccupation du personnel-cadre des entreprises commerciales et industrielles, qui se pose de plus en plus de questions sur la validité de leurs opérations: son souci de rendre des services qui soient un service, s'exprime de plus en plus, surtout chez les jeunes cadres qui ont une formation très marquée par les sciences sociales. S'engager, c'est le souci de nombreux citoyens et consommateurs qui veulent toucher à la réalité politique non par le biais de l'intérêt privé, mais par celui des problèmes que nous avons en commun. De plus, un chrétien éveillé doit avoir à cœur, me semble-t-il, que la vie politique se développe à l'air libre, sur la place publique, à l'encontre de ceux qui cherchent à faire triompher des intérêts privés, souvent douteux, à l'abri de la franchise discussion et dans la plus sournoise clandestinité.

Les enjeux de la vie humaine sont trop graves aujourd'hui et l'exercice du pouvoir politique trop pesant sur notre avenir à tous, pour que la conscience de chacun de nous ne soit pas éveillée sur la réalité civique et politique. C'est heureux que nous nous sentions tous plus responsables à ce point de vue. La presse sert souvent d'aiguillon: les corps intermédiaires sortent de leur timidité ou du cercle de leurs seuls intérêts; une éthique ou une conscience

morale se fait de plus en plus vigoureuse par rapport aux réalités politiques.

Deux questions

Plusieurs problèmes politiques sont d'abord des questions d'avenir pour l'homme: la justice et la charité évangélique y sont concernées au plus haut titre. À cet égard, j'attire l'attention de ceux qui s'y intéressent davantage à cause de leurs fonctions ou de leur engagement, sur deux questions.

En premier lieu, ne faut-il pas, à l'heure actuelle, jeunes et adultes, préparer activement de nouvelles tâches pour la génération montante dans des domaines où de graves besoins se font sentir: l'aménagement du territoire, la lutte à la pollution, les services préventifs de santé et de bien-être (loisir et culture populaire), l'animation de groupe, l'éducation populaire, le tourisme à prix modique, etc... en se rappelant que l'un des plus beaux défis à relever est celui de trouver au travailleur non plus simplement une job pour gagner son pain, mais un emploi qui intéresse et l'épanouit.

En second lieu, je crois que nous devons rendre au peuple la science qu'il subventionne. Les connaissances acquises ne sont pas destinées à l'enrichissement d'un petit nombre ni à devenir un instrument de domination ou de maintien des masses. La science est au service de tous et tous peuvent aujourd'hui l'apprendre dans une mesure utile grâce aux techniques nouvelles de vulgarisation et d'information: chacun pourra connaître davantage son milieu, les rouages de la vie économique, l'histoire, la médecine et l'hygiène, l'électronique et la biologie, etc...

L'Église du Québec

L'Église du Québec s'est tracée un programme en ce sens dans le domaine de la théologie: nous avons cru que la communauté chrétienne qui subventionne la recherche théologique a droit à ce que cette science lui soit rendue pour son bien et pour l'affermissement de sa foi. La catéchèse des adultes m'apparaît comme un acte de justice à l'égard des croyants contribuables de leur Église. Elle est encore assez jeune, mais l'effort pédagogique qui s'y déploie est le signe d'une volonté de faire en ce domaine que je soutiens pour ma part sans réserve.

Je crois qu'il y a dans ces tâches et cet engagement comme le test de notre foi: la foi et les œuvres, dit l'Apôtre Jacques. Mais des œuvres non pas décoratives ou faites seulement pour apaiser les plus mécontents. Des œuvres qui constituent un réseau d'entreprises sociales, économiques et politiques, capables de toucher le fond d'une société pour l'asseoir sur des bases plus communautaires.

LIBRE OPINION

Étonnante Amérique...

par ROGER-H. STANTON

Après avoir imposé au monde des besoins et des appétits, après avoir inondé les marchés de dollars drainés hors de leurs frontières par la guerre (froide et chaude) et par les investissements massifs de leurs compagnies multinationales, les U.S.A. ont maintenant à faire face à un état de choses qui leur cause de graves appréhensions et menace de perturber l'économie mondiale. Maintenant bien en place ils insistent pour que leurs partenaires leur viennent en aide et facilitent le redressement de leur économie.

La décision que vient de prendre unilatéralement Washington a fait réaliser à tous les pays dont la monnaie est en grande partie gagée par le dollar, combien une telle situation est dangereuse. Détendant en qualité considérable des devises américaines, et ne voulant pas d'emblée accepter le principe de la revaluation qui leur est suggérée, ils se voient forcés de freiner tout fléchissement sérieux qui menacerait de se produire dans le cours du dollar. Quant aux États-Unis, devaient-ils réussir à forcer

les pays étrangers à élever la valeur en dollars de leur monnaie, cela leur permettrait de concurrencer avantageusement sur les marchés étrangers, et de ramener à une dimension raisonnable leur déficit de la balance des paiements. Il semble évident que si cela devait se produire le droit de 10% sur les importations n'aurait plus alors sa raison d'être. Les Américains tiennent le gros bout du bâton et il est certain que d'une manière ou de l'autre, leur point de vue prévaut...

Comment en sommes-nous arrivés à cet état de choses. Souffrant dans le domaine monétaire, comme dans tant d'autres, de notre engouement pour le dirigisme nous créons artificiellement des situations qui ne collent pas à la réalité. Le "gold standard" malgré toutes ses déficiences avait le grand avantage d'être ce thermomètre qui permettait de constater que le patient était malade et de suggérer, avant qu'il soit trop tard, le remède approprié. Aujourd'hui, avec tous les moyens mis en place par

le Fonds monétaire international pour maintenir artificiellement la parité fixe des monnaies (tirages spéciaux et autres mesures du genre) il est possible de masquer les choses et de prolonger un état de choses anormal. Et plus l'on attend longtemps pour corriger la situation, plus il devient alors nécessaire d'employer les grands moyens — et cela vient de se produire...

L'inflation est aussi un autre point faible de l'économie américaine et, constatant la persistance des tensions inflationnistes et la résistance qu'elle oppose aux mesures employées pour les juguler les U.S.A. ont opté — à reculons bien sûr — pour le contrôle des prix et des salaires: temporairement disent-ils — en permanence le voudrait l'économiste Galbraith...

La grande illusion d'une monnaie légèrement dépréciée est trop souvent favorisée par une complaisance à peu près générale, et tout ce que l'on peut tenter pour la retenir sur la pente fatale se heurte trop souvent à l'indifférence du plus grand nombre, car à court terme les producteurs, les commerçants et les ouvriers n'en souffrent pas. Les seuls à être véritablement concernés sont surtout les assistés sociaux, les vieillards, les impotents, les rentiers, les orphelins, c'est-à-dire tous ceux qui n'étant pas dans la course n'ont aucun moyen de se défendre, et dont la voix reste vaine... Un jour arrive pourtant où brusquement on se réveille — il est parfois trop tard...

Chez nous, au Canada, la décision américaine — surtout en ce qui a trait au 10% sur les exportations — cause de vives inquiétudes. Il est assez drôle de voir ces braves à

tous crins qui se disent prêts à tous les sacrifices pour assurer leur indépendance aller pleurnicher sur l'épaule de l'Oncle Sam. Comme le disait si bien M. Trudeau à une réunion de l'Institut des affaires publiques il y a déjà plusieurs années — il n'était pas alors premier ministre — les peuples, comme les individus doivent faire un choix, et nous avons choisi de lier notre sort à celui des États-Unis pour nous assurer un standard de vie que nous n'aurions pu obtenir autrement, du moins avant de nombreuses années. On nous demande aujourd'hui de collaborer — devons-nous et pouvons-nous refuser?

Une crise des excès doit se payer, et on doit se demander si nous n'entrons pas dans une période de dégonflement général. Il ne faudrait pas cependant faire l'erreur de voir la crise actuelle comme le déclin de l'empire américain, car ce jeune peuple qui a un pouvoir de récupération extraordinaire est loin d'avoir atteint son apogée. Sujet de convoitises universelles, il n'a rien du bulldog anglais car il sait le moment venu, lâcher prise et prendre les virages les plus inattendus. Et, soit dit à son crédit, l'autocritique ne lui fait pas peur: à preuve son problème des Noirs qui a fait l'objet de nombreux bons films.

Le grand privilège des Américains est de pouvoir faire des fautes réparables... Comme on l'a déjà dit en termes de bourse — ne vous risquez pas à miser trop vite sur le déclin de l'Amérique (don't sell America short). Les Japonais l'ont déjà appris à leur dépens...

propos d'actualité

Le Gouvernement a décidé qu'en temps normal de paix le principe directeur doit être le suivant: dans toute la mesure du possible, les activités de défense en territoire canadien doivent être prises en charge par les Forces canadiennes. Au cours de périodes de crise internationale, cependant, des dispositions spéciales s'imposent en vue d'augmenter la protection de l'Amérique du Nord et de contribuer à maintenir la stabilité de la dissuasion réciproque.

Le Gouvernement est prêt, par conséquent, à permettre au Strategic Air Command (SAC) des États-Unis de continuer à faire atterrir ses avions-citernes à la base de Goose Bay; et il continuera, dans la mesure où il le jugera à propos, à permettre aux bombardiers du SAC de maintenir une alerte en vol au-dessus de notre territoire. Cette coopération comprend également la poursuite des vols d'entraînement dans l'espace aérien du Canada par les bombardiers du SAC (sans armes nucléaires), en temps de paix.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

St-Léger un scotch de grande lignée



Léger, clair et sec,

c'est le scotch de qualité pour ceux qui le préfèrent ainsi.

Distillé en Écosse par Hill Thomson & Co. Ltd. et distribué par IMPORTATION DURAND LTD.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal

COURS DU SOIR

- Administration
- Arts et Techniques
- Civilisation
- Droit
- Français
- Géographie
- Histoire
- Cours de langues
- Lecture rapide
- Littérature
- Psychologie
- Sciences
- Sciences politiques
- Sociologie
- Secrétaire légiste
- Secrétaire médicale

DÉBUT DES COURS 4 OCTOBRE 1971

DEPLIANTS SUR DEMANDE

1180, rue de Bleury Montréal 111 Tél.: 876-3030

Service de Formation Culturelle et Professionnelle

Un hôtel CN est toujours en plein centre-ville

Appelez 877-4032 pour une réservation immédiate



Saint-Jean, T.-N.—Hôtel Newfoundland
Halifax—Hôtel Nova Scotia
Montréal—Le Reine Elizabeth
Ottawa—Château Laurier
Winnipeg—Hôtel Fort Garry
Saskatoon—Hôtel Bessborough
Jasper, Alta.—Jasper Park Lodge
Edmonton—Hôtel Macdonald
Vancouver—Hôtel Vancouver
*administré par Hilton

VOTRE CHEVELURE CETTE MERVEILLEUSE PARURE



Chacun de nous n'ignore absolument pas qu'une chevelure saine et abondante procure à son propriétaire une "ASSURANCE DE SOI". Très souvent, notre regard s'arrête sur une chevelure exceptionnelle et, au fond de nous, "MOI" nous ressentons un léger sentiment d'envie. Il est évident que la chevelure joue un rôle plus qu'important dans l'attrait physique. Même un visage ingrat, surmonté et entouré d'une chevelure débordante de santé, attire et est un atout majeur dans les relations publiques.

Oui, en effet, des mesures valables doivent être prises: beaucoup de personnes atteintes de problèmes capillaires, souffrent moralement de cet état. Lors de visites dans les bureaux de trichologues, beaucoup de drames mœurs se déroulent et très souvent éclatent en sanglots à l'exposé de leur cas. Ces peines apparaissant au grand jour ne sont que l'amas de réfections des années antérieures. Devant son spécialiste, la personne complexée peut, sans fausse honte, faire part de ses inquiétudes qui sont parfois exagérées à l'extrême. Il est malaisé de détailler ces sentiments pénibles car seule la personne atteinte en ressent les effets néfastes. Pour des êtres ne souffrant pas d'affection capillaire, de calvitie, il peut sembler que nous exagérons un peu le domaine psychique, car réellement, froidement réfléchis, ces problèmes offrent rarement un danger pour la santé. L'intelligence. En ce qui concerne la personnalité, la question est bien différente, l'être atteint ne peut se résigner logiquement à la perte de la raison et lors de l'évolution de son cas, cherche réconfort et espoir dans des conseils, des produits standards, des shampooings commerciaux. Son état psychique ouvre toutes les portes aux suggestions valables ou fantaisistes. Chaque produit "MIRACLE" utilisé lui rend l'espoir jusqu'au moment où il constate que ce n'était qu'une vaine illusion. De mois en mois il espère et désespère alternativement et son trouble intérieur devient de plus en plus aigu.

Cette attitude laisse percevoir tous les éléments d'une complexité inconsciente. Il semblerait donc qu'une déficience importante de la chevelure crée chez la personne atteinte, un état d'infériorité. Les facultés de raisonnement dont elles sont certes dotées disparaissent, si à leurs yeux, diminuent leur propre valeur.

Rendez-vous à notre CENTRE et demandez à nos spécialistes de vous expliquer

comment vous stabiliser vous-mêmes, dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement capillaire après étude de votre cas vous tiendra sous surveillance régulièrement.

*P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre bureau de Montréal le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par **RAYMOND** TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

suites de la première page

LE GROUPE

devoir avoir lieu le 2 septembre, a décidé de reporter à une date indéterminée la tenue de cette réunion.

"Avant qu'une nouvelle rencontre puisse avoir lieu, le comité estime qu'il faudra procéder à d'indispensables consultations auprès non seulement des personnes présentes à la réunion du 17 août mais aussi d'autres personnalités et d'organismes intéressés.

"Le comité souligne que la très grande majorité des personnes présentes à la réunion du 17 août se rencontraient pour la première fois autour des questions étudiées et ne faisaient que répondre à une invitation qui leur avait été adressée par M. Fernand Allard en vue d'une réunion privée à caractère strictement exploratoire. Autant il leur fut facile de s'entendre sur la gravité et l'urgence des problèmes sociaux, économiques et politiques qui se posent au Québec à la veille des prochaines élections fédérales, autant il serait ridicule de supposer qu'elles aient voulu en aussi peu de temps concevoir le projet de former un nouveau parti politique. Si les perspectives à peine esquissées le 17 août doivent avoir des suites, celles-ci seront publiques, et la population en sera, en conséquence, dûment informée.

"La présente déclaration est la seule qui ait été autorisée par le comité. Toute autre déclaration que voudra faire l'une ou l'autre des personnes présentes à la réunion du 17 août sera faite sous la seule responsabilité de son auteur. (signé) Le comité, par Fernand Allard"

Les quinze personnalités qui participaient à la première réunion et devaient se retrouver pour la deuxième hier soir sont MM. Fernand Allard, Guy Bertrand, Roch LaSalle, Claude Ryan, François-Albert Angers, Rosaire Morin, Louis O'Neill, Fernand Dumont, le général J.-Y. Allard, Michel Agnaffé, André L'Heureux, Camille Laurin, Pierre-Louis Guertin, Pierre Massé et Gilles Noisoux.

Le Parti québécois s'était jusqu'ici abstenu d'approuver ou de condamner l'initiative. Toutefois, le leader parlementaire, M. Camille Laurin, avait assisté à la première rencontre en qualité d'observateur.

Pour sa part, le général Allard, ex-commandant des forces armées canadiennes, a déclaré à CJAD qu'il ne songeait pas à se lancer en politique. De l'éventuel "bloc québécois", le militaire a simplement dit: "Je n'ai aucunement l'intention de participer à ce mouvement politique".

Malgré la diffusion du communiqué par le comité directeur du Groupe des quinze, certaines des personnalités intéressées se proposent de reprendre sans tarder l'examen des possibilités qui pourraient s'offrir à un mouvement québécois lors des prochaines élections fédérales. Il se confirme qu'au moins cinq des personnes qui ont pris part à la réunion du 17 août se sont retrouvées hier soir à cette fin autour de M. Guy Bertrand et de M. Fernand Allard.

LA CIGARETTE

au cours de ces rencontres d'autres aspects comme les taux maxima de goudron et de nicotine dans les cigarettes. Quoi qu'il en soit, le projet de loi pourrait ne pas être étudié ni adopté avant plusieurs semaines, sinon plusieurs mois. Certaines sources précisent que le gouvernement s'attend à un long débat

de deux mois sur le projet de loi sur la réforme fiscale du ministre Benson. Au bureau du ministre, on affirme que l'incertitude à propos de la date à laquelle sera étudié le projet de loi est la seule raison de rechercher une nouvelle date pour l'entrée en vigueur de l'interdiction sur la publicité.

M. Chapman a reconnu qu'il est devenu presque impossible de garder le 1er janvier 1972 comme date d'entrée en vigueur. Cependant, il a soutenu que le gouvernement n'avait nullement l'intention de faire marche arrière dans son intention de faire voter les mesures contenues dans le projet de loi C-248.

Des représentants d'autres ministères, tels l'agriculture, l'expansion économique, les consommateurs et la justice, seront appelés à participer aux consultations.

L'annonce de ces consultations a été interprétée par le député néo-démocrate Barry Malther comme le signe d'un recul du gouvernement dans sa décision d'interdire toute publicité autour de la cigarette. De plus, il a soutenu qu'il ne fallait pas permettre aux industries à la recherche de profits d'empêcher l'adoption de mesures essentielles à la protection de la santé des citoyens.

Le projet de loi C-248 prévoit l'adoption de mesures sévères de contrôle de la qualité des cigarettes et l'interdiction absolue de faire de la publicité autour de la cigarette de quelque façon que ce soit. Il stipule, de plus, que les fabricants de cigarettes devront inscrire sur les paquets l'avertissement suivant: "Mise en garde: néfaste à la santé — le danger s'accroît avec l'usage — n'aspirez pas." Le projet de loi interdit aussi la fabrication et la vente de cigarettes contenant des taux de goudron ou de nicotine supérieurs à ceux déterminés par le ministre de la santé.

BAIE DE JAMES

L'été. Il en devient l'administrateur délégué en 1951 et le président 10 ans plus tard.

Lors de la formation du groupe L. G. Beaubien et J. L. Lévesque Inc., en 1963, il assume le poste de vice-président. Il devient président du groupe en 1965. M. Giroux a été appelé en outre à siéger au conseil d'administration de plusieurs compagnies au cours de sa carrière. Agé de 58 ans, il est marié à Yvette Blain et père de trois enfants.

Né à Howick en 1928, M. Raymond Primeau a fait ses études classiques au séminaire de Valleyfield. Bachelier en arts de l'université de Montréal en 1948, il obtient le diplôme d'ingénieur civil de l'École polytechnique de Montréal en 1953, une licence en droit de l'université de Montréal en 1957, le diplôme d'administration des affaires de la London School of Economics en 1963 et le diplôme d'études supérieures en économie des Hautes études commerciales de Montréal en 1967.

Entré au service de la Banque provinciale du Canada en 1959, il en est le vice-président et directeur général, marié à Jeannine Bernard, il est père de deux enfants.

A noter que de ces cinq administrateurs, seuls le président, M. Pierre Nadeau, et M. Fred H. Ernst, se consacreront à plein temps au développement de la baie James.

JOS CAHILL

pouvoir. L'engin qui y avait été déposé était si puissant que les immeubles situés de l'autre côté de la rue ont été eux aussi endommagés.

Trente-neuf personnes ont été blessées, dont six grièvement.

Il y a deux semaines, une bombe avait déjà été découverte dans l'immeuble du parti unioniste, mais elle avait été désamorcée à temps.

Deux autres explosions ont secoué le bâtiment qui abrite le ministère des relations intercommunautaires, situé à environ trois cents mètres du siège du parti unioniste. Enfin, la quatrième bombe a endommagé plusieurs voitures dans un parc de stationnement à étages.

En raison de l'emplacement des lieux

visés, et de l'heure des attentats, un désordre indescriptible a présidé à l'organisation des secours par les pompiers et ambulances. Ce désordre, manifestement voulu par les auteurs des attentats, a été singulièrement aggravé par de nombreux appels téléphoniques signalant un peu partout dans Belfast la présence de bombes imaginaires. Aussitôt après les explosions, le maire de Belfast, M. John Cairns, a adressé un télégramme à M. Edward Heath demandant au premier ministre de Grande-Bretagne de prendre une "action immédiate pour faire cesser ces actes criminels."

La réaction du maire de Belfast a été provoquée par l'émoi des habitants du centre de la ville, jusqu'à présent relativement épargnés par la violence, familière depuis longtemps aux quartiers populaires de la capitale d'Irlande du Nord.

Après l'attentat qui, la semaine dernière, avait fait un mort et une trentaine de blessés au siège de l'office central de l'électricité d'Irlande du Nord, la série d'explosions d'hier tend à confirmer que les nationalistes irlandais ont changé de méthode comme de champ d'action.

LE NEZ COULE?

abaissée également, de même que son degré d'humidité et ainsi les narines se trouvent asséchées. Il s'agit, a souligné M. Schwartz, d'un concept semblable à celui de la méthode de l'acupuncture chinoise.

Deux médecins américains, le Dr Daniel S. Mullally, chef des services des maladies infectieuses de l'Institut national des allergies et maladies infectieuses, et le Dr Robert Parrott, de l'hôpital pour enfants de Washington, l'une des sommités en matière de recherches aux États-Unis sur le rhume du cerveau, n'ont pas voulu se prononcer sur les possibilités de cure de rhumes allergiques qui leur semble éventuellement possible. Pourtant, ils ne pensent pas, contrairement à ce qu'a affirmé M. Schwartz, que le procédé puisse servir à la guérison des rhumes d'origine infectieuse.

Le réfrigérant employé est un produit nommé "Dichloro-difluorométhane" qui permet une réfrigération extrêmement rapide — moins d'une minute — évitant ainsi la possibilité que l'orteil ne soit complètement gelé. Un instrument spécial nommé "Scopus" a été mis au point pour permettre la réfrigération instantanée et sans danger.

LA SIGNATURE

d'une plaquette portant les noms des quatre pays. Une quinzaine de caméras représentant les télévisions du monde entier étaient braquées sur la porte d'entrée officielle.

Alors que la tension augmentait parmi les représentants de la presse, le porte-parole français, M. Alexis de Gosson, annonçait vers 13 heures que la cérémonie de signature de l'accord était reportée et qu'il n'était pas en mesure de préciser une date. Il annonça cependant qu'un communiqué officiel allait être publié incessamment. Tout espoir n'était pas perdu. Armés de patience, fumant fébrilement, les journalistes attendaient toujours l'arrivée des ambassadeurs.

Pour avant 15 heures, les porte-paroles des Quatre revenaient dans la salle de conférence sous les feux des projecteurs.

L'Américain a pris le premier la parole pour donner lecture en anglais d'un communiqué, que M. De Gosson lut peu après, annonçant que la signature de l'accord "a dû être différée vraisemblablement jusqu'à ce matin, même heure". A un silence impressionnant succéda, après cette déclaration, une vive clameur de mécontentement. L'attente vaine de près de cinq heures prenait fin. Un autre rendez-vous restait à fixer.

"Peu importe le jour et l'heure", a déclaré à Bonn le porte-parole du gou-

vernement de Bonn, M. Conrad Ahlers, à la suite de l'ajournement. Il est plus important, a-t-il ajouté, que des bases claires et incontestables existent pour l'interprétation de l'accord quadripartite sur Berlin, et partant pour les futures négociations interallemandes entre les secrétaires d'Etat Egon Bahr (RFA) et Michael Kohl (RDA).

"Le gouvernement fédéral allemand, a conclu le secrétaire d'Etat à l'information, s'attend que les travaux de traduction seront bientôt terminés et que la signature pourra intervenir rapidement".

GOYER PRÉCISE

Jeunesse révolutionnaire de la nouvelle gauche, a dit M. Goyer, ne devraient être connues seulement des corps policiers. Le public, a-t-il dit, doit travailler avec la police pour tenir en respect ces groupes et les vaincre dans la poursuite de leurs objectifs avoués de détruire notre système démocratique de gouvernement."

M. Goyer a précisé encore que la nouvelle agence travaillerait en étroite collaboration avec la RCMP et les forces armées pour la diffusion et la compilation des informations.

Jusqu'à présent certains membres de l'opposition, aux Communes, ont exprimé leurs craintes de voir se développer chez nous un système d'espionnage para-policiers qui constituerait une menace pour la liberté individuelle des Canadiens.

D'autre part, M. Goyer a dit aux chefs de police canadiens, réunis à Calgary, que l'usage de la drogue constituait le problème social le plus crucial actuellement au Canada.

Le solliciteur-général a dit que les efforts de la RCMP pour repérer les vendeurs de drogues se multipliaient. Il a ensuite affirmé qu'il était absurde d'arguer que l'usage de certaines drogues doit être légalisé sous prétexte que l'alcool peut également être consommé. Ce problème, que M. Goyer qualifie d'épidémique, concerne tout autant les adultes que les jeunes, selon lui. "Le crime social le plus grave actuellement, a-t-il dit, est la vente de drogues."

UN PROJET

Suite de la page 3

mité de citoyens auquel se heurte parfois le conseil de ville dirigé par M. Phillips. Une soirée d'information tenue le 19 août a attiré plus de 150 personnes et il semble bien que la perspective d'une baisse de \$0.22 le \$100 d'évaluation imposable (après fusion) soit un atout de poids pour Lafleche (il y aurait, selon ce que prévoit le rapport Letendre, une hausse de \$0.15 au \$100 d'évaluation imposable dans Saint-Hubert, une fois complétée la fusion).

Le meme soir (19 août) à Saint-Hubert, le maire Boileau devait faire face à près de 400 citoyens. Sans perdre contenance, il a "encaissé" les flèches de plusieurs citoyens envers son administration. M. Boileau estime que le "jeu" des membres de l'Action civique est de se prononcer contre le temps choisi pour la fusion, sans paraître opposés à la fusion elle-même.

"J'ai beaucoup confiance dans la ville de Saint-Hubert", dit le maire. "C'est une ville qui commence à progresser et j'aimerais poursuivre. Si la fusion se fait et si on me demande aujourd'hui mes intentions pour la mairie en 1972, ma réponse serait "Oui". Mais le maire refuse de s'aventurer plus avant dans une hypothèse fort lointaine. C'est précisément ce bilan de progrès que conteste l'Action civique qui, advenant la fusion, se donne encore un an "d'animation" pour changer l'attitude des citoyens de Saint-Hubert (en 1968, par exemple, trois candidats se présentaient à la mairie; 22% des votants seulement se prévalurent de leur droit de

Bourassa et Stanfield se rencontreront le 10

OTTAWA (PC)—Le chef de l'opposition aux Communes, M. Robert Stanfield, rencontrera le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le 10 septembre à Montréal.

Les deux hommes aborderont différentes questions concernant le Québec, mais les entretiens porteront principalement sur le refus du Québec de souscrire au projet de charte constitutionnelle présenté en juin lors de la conférence de Victoria.

La rencontre se déroulera dans les bureaux du premier ministre, dans l'édifice de l'Hydro-Québec.

Au lendemain de la réunion des premiers ministres provinciaux et des dirigeants fédéraux à Victoria, M. Stanfield avait manifesté le désir d'aborder avec M. Bourassa les motifs qui ont incité le Québec à rejeter la formule Trudeau-Turner.

Mais les deux hommes politiques n'a-

vaient pu s'entendre sur la date de l'entrevue.

Un porte-parole du bureau de M. Bourassa a dit que l'examen portera sur tout ce qui touche les relations Québec-Canada.

M. Stanfield est la deuxième chef de parti d'opposition à s'entretenir avec le chef du gouvernement québécois depuis la conférence avortée de Victoria.

Sur les lieux mêmes de celle-ci, le leader néo-démocrate, M. Davis Lewis, avait conféré avec M. Bourassa.

Toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, avaient accepté le principe d'une nouvelle charte de la constitution du pays comprenant, notamment un mécanisme de révision de la constitution et un projet de formule d'adoption.

M. Stanfield tâchera de s'enquérir des raisons du Québec de rejeter cette charte élaborée par le gouvernement canadien.

Nixon défendra lundi sa nouvelle politique

SAN CLEMENTE (Californie AFP) — Le président Nixon prononcera lundi prochain, fête du travail, une allocution radiodiffusée au cours de laquelle il défendra sa nouvelle politique économique, a annoncé hier la "Maison Blanche de l'Ouest."

M. Nixon parlera de "la place du travail dans la société moderne" et de "la nécessité, pour chacun, de coopérer au succès de la nouvelle politique économique américaine", précise-t-on de source officielle.

M. Nixon prononcera cette allocution depuis son bureau à la Maison Blanche à Washington, qu'il doit regagner ce

soir après deux semaines de vacances en Californie.

Ce nouveau "message à la nation" interviendra 22 jours après l'allocution du 13 août dans laquelle il avait annoncé les grandes lignes de son plan de redressement économique en décidant, notamment: 1) la flottaion du dollar; 2) la surtaxe de 10 pour cent sur les importations industrielles; et 3) le blocage des salaires et des prix pendant 90 jours.

Selon un sondage d'opinion réalisé par l'Institut Gallup, 73 pour cent des Américains approuvent ce plan, mais les dirigeants syndicaux y sont généralement hostiles.

pourvu que rien ne change, mais la ligne, qui publie "L'Action", ne se résoud pas à se taire et annonce qu'elle criera son désaccord tant qu'il y aura espoir de changement.

MM. BOLDUC

Suite de la page 3

La mise en branle de cette enquête n'affecte en rien le déroulement de l'administration courante de Saint-Léonard, a ajouté le ministre des affaires municipales. C'est le conseil municipal actuel qui continuera à administrer les affaires de la ville tant qu'une décision contraire n'aura pas été prise. Mais, de préciser le ministre, en tout temps, au cours de l'enquête, la Commission municipale du Québec peut demander la mise en tutelle de Saint-Léonard.

L'enquête sur l'administration municipale de Saint-Léonard, suivra donc le modèle des enquêtes précédentes à Saint-Michel, et à Pointe-aux-Trembles, sauf qu'elle ne sera pas présidée par un juge. Le conseil des ministres a aussi écarté la possibilité de nommer des commissaires ad hoc comme dans le cas d'Anjou.

On attend, d'autre part, le retour de vacances du ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, pour savoir si l'enquête amorcée par l'escouade des fraudes de la Sûreté du Québec sur l'administration DiZazzo-Quellet, sera poursuivie.

Lelouch divertit les festivaliers

par Paul Gilles, de l'AFP

VENISE.—"Enfin, un film amusant", se sont exclamés critiques et spectateurs, après la projection de "Smic, Smac, Smoc", de Claude Lelouch, l'un des trois longs métrages présentés hier au cours de la 9ème journée du Festival de Venise.

Le public a en effet beaucoup ri et a applaudi sans réserves cette comédie, la première projetée au Lido après vingt-deux films dramatiques. Tourné en huit jours avec un budget record de vingt millions, le film de Lelouch raconte la joyeuse "vadrouille" de trois jeunes ouvriers d'un chantier naval, Charles (Charles Gérard), Jean (Jean Colomb) et Amidou (Amidou), qui ont décidé de mettre leurs maigres ressources financières en commun et sont surnommés Smic, Smac et Smoc d'après le sigle S.I.I.C. (salaire minimum interprofessionnel de croissance).

Ce film est une histoire de copains, fait par des copains, une oeuvre de jeunes pleine d'humour interprétée avec beaucoup de joie de vivre par des

jeunes et qui prouve, s'il en était besoin, que le bonheur existe, avec, sans ou malgré l'argent.

Pour sa part, Lelouch démontre brillamment une nouvelle fois que l'on peut faire de l'excellent cinéma avec peu de moyens, sans négliger pour autant la technique avec laquelle, ici encore, l'auteur du "Voyou" jongle avec virtuosité.

Parmi les acteurs de "Smic, Smac, Smoc", à signaler surtout Charles Gérard et les débuts comme interprète du compositeur Francis Lai, qui a signé aussi les musiques du film.

"Anna", du cinéaste finlandais Jörn Donner, est un beau film sur la solitude et sur la recherche du bonheur. "Anna" (Harriet Anderson) est une femme de 38 ans, divorcée. Elle vit seule avec sa petite fille de 11 ans et une gouvernante, partagée entre la recherche du bonheur et son métier de médecin. Habitée depuis des années à la solitude, Anna rencontrera un homme, l'espace d'une nuit. Mais après cette brève aventure, elle se

retrouvera seule et sans espoirs.

Comme dans ses oeuvres précédentes réalisées en Suède, Donner décrit avec sensibilité les émotions d'une femme, les marques que peu à peu le temps inflige à un être prisonnier du destin. Dans "Anna", l'influence de Bergman est sensible, comme celle d'Antonioni. Cette oeuvre est directement inspirée de la littérature intimiste.

C'est plutôt à la science-fiction que se rattache le film d'Alexander Kluge, "Der Grosse Verhaul" (Le grand chaos). Lauréat du Lion d'or

en 1968 pour "Artistes sous le chapiteau: perplexes", le jeune cinéaste allemand a voulu traiter de la contradiction entre l'immensité et la richesse de l'univers et le monde étroit dans lequel les hommes sont obligés de vivre. L'action située en 2.034, après la destruction de la terre, montre une guerre civile aux dimensions de l'univers. Il s'agit, comme l'a déclaré Kluge lui-même, d'une forme d'anticipation, réalisée dans un style très particulier souvent déconcertant, et réservé à un public spécialisé, intéressé par les nouveautés dans le langage cinématographique.

QUÉBEC REFUSE

de l'imposition de la loi des mesures de guerre. En faisant cette proclamation, ajoute-t-on, M. Trudeau reconnaissait que ce qui n'était jusque là qu'une affaire provinciale devenait un problème du pays tout entier. Et le gouvernement central devenait responsable du coût du maintien de la loi et de l'ordre au Québec et au pays.

Dès le mois d'octobre, M. Bourassa avait d'ailleurs souhaité publiquement qu'Ottawa ne s'en tienne pas au "strict légalisme", ainsi qu'il l'avait fait dans le passé. Et les trois autres partis représentés à l'Assemblée nationale avaient adopté une position similaire, faisant valoir que le Québec paie sa part en impôts pour l'armée.

Des chiffres mirobolants ont été évoqués quant au coût de l'armée.

QUÉBEC REFUSE

Les principales dépenses supplémentaires encourues ont trait au transport des militaires, et à des frais connexes. Il n'y a pas de temps supplémentaire dans l'armée.

Dès le début, MM. Trudeau et Bourassa avaient convenu que la question ferait l'objet de discussions entre eux.

La loi de la défense nationale dit à cet égard que "tous frais et dépenses subis par Sa Majesté du fait que les forces canadiennes ont été appelées au service pour prêter main-forte au pouvoir civil seront versés à Sa Majesté par la province qui en fait la demande."

Lors de la grève d'une journée des policiers de la ville de Montréal, en octobre 1969, le Québec avait dû payer \$40.500 pour son recours à l'armée.

Mais cette fois, le Québec refuse carrément de verser la note au Receveur général du Canada.

DÉCÈS

ME RENAUD CHAPDELAIN. — A Nicolet, à l'âge de 60 ans, à la suite d'une longue maladie, est décédé M. Renaud Chapdelaine, avocat, protonotaire du district de Nicolet, ancien député de Nicolet à la Chambre des communes et ancien président national de l'Action catholique canadienne. Lui survivent sa femme née Rolande Garon, un fils adopté André, une soeur Mme Lina Bergeron de Milan, Italie. La dévouée mortelle est exposée au salon funéraire Rousseau à Nicolet. Les funérailles auront lieu samedi le 4 septembre à 14 h 30 en la cathédrale de Nicolet.

NECROLOGIE

CHAPDELAIN Ferdinand, p.s.s. A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 1er septembre 1971, à l'âge de 53 ans, est décédé Ferdinand Chapdelaine, prêtre de St-Sulpice, directeur de St-Sulpice, et de Attala Leroux, décédé. Il laisse dans le deuil ses frères, Zéphir, Roméo, Rosaire, Léo,

Roger et leurs épouses, ses soeurs Mme Gaston Charbonneau (Jubette), Mme Alfred Cantin (Alice), Mme Guy Bachand (Fleurrette), Mme Paul-Emile Forget (Hélène), Irène Annette, religieuse des Soeurs Grises, Mme Albert Plourde (Hélène), ainsi que leurs époux; de nombreux neveux et nièces. Au moment de son décès, M. Chapdelaine était économiste au Collège de Montréal. Il avait auparavant exercé son sacerdoce comme vicaire à la Paroisse St-Jacques et professeur pendant plus de 10 ans au Collège Jean-Jacques Olier, ainsi que quelques années au Collège André Grasset. M. Chapdelaine est exposé au Salon du Collège de Montréal, 1931 ouest, rue Sherbrooke. Les funérailles auront lieu dans la Chapelle du Collège, samedi le 4 septembre à 3h p.m. et sera inhumé dans la crypte du Grand Séminaire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: L. Thériault Inc.

Magnus Potier Inc. 6603 BOUL. ST-LAURENT 6520, ST-DENIS 10526, ST-LAURENT 185 est, DeCASTELNEAU Tél.: 277-2135

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF SCIENCE DE LA RELIGION ANNÉE SCOLAIRE 1971-72 COURS OFFERTS: 1er semestre (automne 71) (370-967-69) La Bible et l'homme d'aujourd'hui I (370-924-69) Politique et religion dans l'histoire du Québec (370-204-69) Les grandes religions de l'homme moderne I (370-917-69) Psychologie et religion I (370-979-69) L'athéisme d'hier et d'aujourd'hui (370-977-70) Mysticisme et religion (370-963-70) Cinéma et expérience religieuse vécue Les étudiants à temps partiel ainsi que les adultes 1er semestre: 7 septembre au 23 décembre 1971 2e semestre: 18 janvier au 12 mai 1972 19.00 à 22.00 heures le mardi soir Collégial (crédits reconnus sur demande) Pavillon Lolo mont du Collège Jean-De-Brébeuf 5625, avenue Decelles RENSEIGNEMENTS: Veuillez vous adresser au: BUREAU DES ADMISSIONS (cours collégial) - Science de la Religion 3200, chemin Sainte-Catherine Montréal 250 (Québec) Tél.: 342-1320 poste 255

À partir du 7 septembre PLAZA ALEXIS NIHON À l'Auditorium, près du Cinéma II Messe et Sacrement de Pénitence Tous les jours, excepté le samedi après-midi et le dimanche À midi et à 5h.15 - 932-1961 -

COURS POUR LES JEUNES ● DICTION ● EXPRESSION ORALE ● PHONÉTIQUE (articulation et prononciation) ● LECTURE À HAUTE VOIX ENFANTS de 6 à 12 ans — Samedi à 9 h 30 ADOLESCENTS de 13 à 15 ans — Vendredi à 19 h SECTEURS: Ahuntsic — Cartierville Rosemont — Centre-ville Début des cours: 17 et 18 septembre Prospectus - Renseignements - Inscription CONSERVATOIRE LASSALLE 1290, rue St-Denis, bureau 99 861-4114 523-2675

informations

Nixon déclenche une inquisition contre les auteurs des "fuites"

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon s'est lassé des fuites trop fréquentes de ses secrets diplomatiques et il a chargé le département de la justice de faire des enquêtes sur les contacts de hauts fonctionnaires du département d'Etat avec les journalistes.

En admettant hier que le département de la justice enquêtait sur plusieurs cas récents de fuites diplomatiques, le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, n'a voulu ni confirmer ni démentir les rumeurs selon lesquelles les fonctionnaires soupçonnés d'indiscrétions auraient été soumis à la machine à détecter les mensonges.

La presse américaine s'est immédiatement émue de cette nouvelle "inquisition" qui risque de tarir les sources qui lui ont permis depuis plusieurs mois de révéler des positions diplomatiques américaines que le gouvernement aurait préféré tenir secrètes. Il ne s'agit pas seulement du fameux rapport du Pentagone sur le Vietnam, qui n'est pas sorti du département d'Etat, mais d'informations publiées par le New York Times et le Washington Post sur des sujets tels que les négociations "SALT", la nouvelle position américaine sur la représentation de la Chine à l'ONU, les relations avec le Pakistan.

M. McCloskey a démenti que des instructions écrites aient été adressées aux

différents services du département pour demander aux fonctionnaires d'éviter les contacts avec les journalistes.

"Ce département est sans aucun doute le ministère des affaires étrangères le plus ouvert à la presse, et nous voulons qu'il le reste", a-t-il dit. "Mais nous avons attiré l'attention des fonctionnaires sur l'importance qu'il y a à ne pas discuter avec les journalistes de certains sujets particulièrement délicats à un moment donné."

La préparation du voyage du président Nixon à Pékin et la négociation avec l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques sont deux des sujets sur lesquels la Maison Blanche et le département ont imposé un véritable "embargo" permanent des informations.

Les journalistes américains se sont empressés de faire remarquer que c'était la première fois depuis la "chasse aux sorcières" du sénateur Joseph McCarthy dans les années 50 que des hauts fonctionnaires étaient soumis à de telles enquêtes. Le recours, non confirmé, au détecteur de mensonge, donnerait aux enquêtes actuelles, un caractère tout aussi sensationnel.

M. McCloskey a déclaré que jusqu'ici aucune sanction disciplinaire n'avait été prise dans le cadre des enquêtes sur les fuites, mais il a admis qu'elles n'étaient pas toutes terminées.

L'Inde envoie des pongistes en Chine

LA NOUVELLE-DELHI (AFP) — L'Inde a accepté d'envoyer en Chine une équipe nationale de ping-pong, en novembre prochain, à l'occasion du tournoi de tennis de table de l'amitié afro-asiatique, apprend-on à la Nouvelle-Delhi de source digne de foi.

La décision d'envoyer les pongistes à Pékin a été prise hier soir par le gouvernement indien après consultation de la fédération de tennis de table indienne.

Le tournoi, qui doit se dérouler du trois au treize novembre prochain, a été organisé pour promouvoir "l'amitié entre les peuples et les pongistes d'Asie et d'Afrique". Le gouvernement chinois a invité pratiquement tous les pays d'Asie et d'Afrique à participer à la rencontre à l'exception de l'Afrique du Sud, d'Israël et de la Jordanie.

L'"American Legion" et le voyage de Nixon

HOUSTON, Texas (AFP) — La fédération d'anciens combattants "The American Legion", réunie en congrès à Houston approuve les projets de voyage du président des Etats-Unis en Chine.

La fédération, connue pour sa longue opposition à l'entrée de la Chine populaire aux Nations unies ou au renouvellement de tous liens entre Pékin et les Etats-Unis, a cependant voté hier une motion en faveur du voyage.

Thieu s'engage à démissionner si le peuple n'a pas confiance en lui

SAIGON (AFP) — Le président Nguyen Van Thieu a confirmé hier soir que les élections présidentielles auraient lieu le 3 octobre comme prévu même s'il n'y avait qu'une seule liste, transformant ainsi en fait ces élections en un plébiscite sans en fixer les règles. Il a cependant affirmé qu'il démissionnerait si les résultats montraient que le peuple n'avait pas confiance en lui.

Cette annonce faite par le président dans un discours radio-télévisé à la nation, met un point final aux faibles espoirs que conservaient encore certains diplomates américains de voir des élections organisées avec au moins un autre candidat. L'ambassadeur Ellsworth Bunker a déployé ses efforts jusqu'à la dernière minute. Il a été reçu par le président pendant une heure, juste avant que celui-ci n'aille enregistrer son discours.

Dans celui-ci, le général Thieu a encore affirmé que s'il était réélu et parvenait au cours de son prochain mandat de quatre ans à ramener la paix au Vietnam, il abandonnerait alors le pouvoir pour "redevenir un simple citoyen".

Le président a justifié sa décision de maintenir la date des élections par le respect de la constitution et par ses responsabilités vis-à-vis de la mission que la nation lui avait confiée en 1967.

Il a fait l'historique de la crise des derniers jours affirmant que le dépôt ou le retrait d'une candidature était du droit de chaque citoyen et que ces décisions dépendaient souvent de calculs politiques. Mais, a-t-il dit, mentionnant à plusieurs reprises le vice-président Nguyen Cao Ky et le général Duong Van Minh "chaque citoyen doit accepter les lois électorales".

Il a écarté les accusations de fraudes électorales portées par les deux anciens candidats qualifiant d'"injures" les accusations portées contre les organismes suprêmes du pays et contre lui-même.

Ces accusations, a-t-il dit, ont été utilisées comme une excuse pour justifier leur retrait, créant ainsi la confusion dans le peuple.

Le président a examiné ensuite les diverses solutions avancées:

1 - La démission collective proposée par le vice-président Ky a été présentée comme un "sacrifice" alors que je pense que ce serait pour moi une "désertion devant mon devoir", une "action méprisable, aventureuse et criminelle". Un président ne peut pas faire cela. Tout désordre ne peut que profiter à l'ennemi

déjà affaibli sur les champs de bataille. 2 - L'annulation des élections est une solution contraire à la constitution car l'article 52 a fixé les élections présidentielles un mois avant l'expiration du mandat.

L'élimination des listes des généraux Ky et Minh n'est pas une raison suffisante pour annuler les élections, a encore déclaré le président Thieu "en tant que président de la république j'aurais organisé ces élections même s'il n'y avait eu qu'une seule liste qui ne soit pas la mienne."

Vis-à-vis de l'opinion internationale

et vietnamienne la confiance du peuple en ma personne sera exprimée par le nombre de votes que ma liste obtiendra. Si ces résultats montrent que le peuple a confiance en moi je continuerai mon mandat. Dans le cas contraire je me retirerai de moi-même et je ne me représenterai plus.

En conclusion d'un discours prononcé sur un ton ferme, le président Thieu a déclaré: "Si au cours de mon prochain mandat je peux apporter la paix à mon pays, je demanderai au peuple vietnamien de me retirer avant la fin de ce mandat et de redevenir simple citoyen".

Pompidou inaugure le congrès de l'Union interparlementaire

VERSAILLES (AFP) — M. Georges Pompidou, président de la république française a inauguré hier soir au château de Versailles le 59ème congrès de l'Union interparlementaire devant 700 délégués de 63 pays et plusieurs centaines d'invités.

"Je suis convaincu que les parlements, par leur existence même, constituent un garde-fou naturel contre la tendance inévitable du pouvoir exécutif à céder à la facilité de l'autorité incontrôlée et de l'arbitraire qui en découle", a notamment déclaré le président de la république dans son discours qui a duré 15 minutes.

Le président Pompidou a ensuite défini la tâche des députés. "Les parlemen-

taires, a-t-il déclaré, sont les mieux placés pour réagir aux excès de la technocratie et pour réintroduire dans la gestion publique le sens de l'individu et de ses aspirations".

Enfin M. Pompidou, dont le discours a été chaleureusement applaudi par l'assistance debout, a parlé des efforts de la France en faveur de la paix.

A la tribune présidentielle aux côtés du président de la république, se trouvaient MM. André Chandernagor, président du conseil de l'Union, Johannes Vroelainen, vice-président du comité exécutif, Achille Peretti président de l'Assemblée nationale française, et Marcel Prolot président du groupe français de l'Union.

Incident frontalier israélo-libanais

BEYROUTH (AFP) — Un duel d'artillerie a opposé pendant cinq heures, hier après-midi, forces israéliennes et libanaises, a déclaré un porte-parole militaire libanais.

"A 13h30, a-t-il ajouté, l'ennemi israélien qui avait pilonné pendant quinze minutes dans la matinée les secteurs de Kfar Hamman et Rachaya el-Fkhar, a repris par intermittence le tir contre ces mêmes régions, notre artillerie a riposté. L'échange de coups de feu a cessé à 18h30."

C'est le premier incident entre Israéliens et Libanais depuis plusieurs mois.

A Tel-Aviv, les correspondants militaires des journaux israéliens écrivent que l'opération était dirigée contre d'importantes concentrations de commandos palestiniens.

Ils soulignent que, depuis que les commandos ont été chassés de Jordanie, quelque quinze cents à deux mille d'entre eux se sont concentrés dans la région sud-est du Liban. Au cours des derniers jours indécis, les Israéliens avaient constaté qu'ils se rapprochaient lentement de la frontière avec Israël.

Deux policiers uruguayens tués

MONTEVIDEO (AFP) — Deux policiers uruguayens ont été tués par balles hier après-midi dans un hôpital de Montevideo. L'attentat survient au lendemain de la mort d'un étudiant de 19 ans, tué au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre.

Selon les premières informations, plusieurs hommes que l'on pense être des guérilleros, vêtus de blouses de médecins, sont entrés dans l'hôpital "Parque Rodó" de la capitale uruguayenne et, armés de pistolets ont attaqué deux représentants de la garde républicaine qui étaient en faction à l'hôpital. L'un d'entre eux est mort sur le coup tandis que l'autre devait succomber peu après à ses blessures. Les assaillants, parmi lesquels une femme, ont pris la fuite sans être interceptés.

Les observateurs à Montevideo pensent que cet attentat est un acte de représailles à la suite de la mort du jeune étudiant tué mercredi.

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux



METAXA

BRANDY
IMPORTÉ DE GRÈCE

internationales

99,28% de oui

La FRA pourrait servir, aux mains de Sadate, à neutraliser les "turbulents"

par David Deure, de l'AFP

LE CAIRE — Le référendum, dont les résultats ont été proclamés hier simultanément au Caire, à Tripoli et à Damas, et qui ont donné des majorités éclatantes de "oui", soit 99,28 pour cent pour les trois pays marque la naissance effective de la fédération Egypte-Libye-Syrie, dont les bases ont été jetées en avril dernier à Benghazi. Les trois chefs d'Etat intéressés peuvent être satisfaits. Le colonel Kadhafi voit triompher les idées panarabes dont il s'est fait le champion.

Le général Hafez el-Assad sort son pays de l'isolement et fait l'union autour de lui de tous les partis politiques syriens. Le président Sadate, quant à lui, peut arguer que les 99,956 pour cent des

Egyptiens qui ont voté oui à la fédération l'ont plébiscité du même coup. Ce n'est pas inutile pour lui, en un moment où le procès des comploteurs de mai dernier fait éclater les contradictions de la classe dirigeante et les récents incidents de l'usine métallurgique de Hérouan, celles de la classe laborieuse.

Enfin, chacun pourra compter sur ses deux autres partenaires pour le tirer d'affaires en cas de difficultés intérieures, selon un processus déjà expérimenté au Soudan au mois de juillet dernier.

C'est d'ailleurs dans la politique intérieure de chaque pays ainsi que dans les relations interarabes plus que sur le plan du conflit israélo-arabe que la fédération fera sentir ses effets.

A l'égard de la crise du Proche-Orient, les observateurs au Caire voient mal ce qu'elle pourrait faire de plus que ce qui a déjà été tenté. Sans doute, en cas de guerre, l'alliance tripartite aidera notablement l'Egypte à mieux lutter contre Israël: meilleure coordination entre la Syrie et l'Egypte et bases arrière hors d'atteinte en Libye. Mais pratiquement, c'est déjà fait depuis longtemps, et surtout, les observateurs au Caire ont l'impression que l'atmosphère générale n'est pas à la guerre. Le président Sadate lui-même, dans son discours de lundi dernier, a laissé entendre que l'heure n'est pas encore venue de récupérer par la force les territoires perdus en 1967. Quant à la lutte diplomatique, on voit mal ce que la fédération ajoutera, car les trois partenaires ont déjà une attitude commune depuis plusieurs mois. Certes, la Syrie pourrait être amenée à accepter la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, mais comme celle-ci demeure toujours lettre morte, cela ne changerait finalement pas grand chose.

Par contre, la fédération pourra avoir une influence sur l'évolution du monde arabe. Par son poids spécifique, elle fait plus de la moitié de la population du monde arabe à elle seule et, par ses options politiques très "centristes", elle peut former au milieu du monde arabe une zone de "moins remous", sinon de parfaite stabilité.

Mais cela n'ira pas sans mal. Déjà, un problème divise les trois partenaires: celui des relations avec la Jordanie. Le colonel Kadhafi souhaite ouvertement la disparition du roi Hussein et le général Hafez el-Assad a organisé le blocus de la Jordanie.

Le président Sadate, par contre, sait que la disparition du monarque hachémite provoquerait de terribles convulsions au Proche-Orient. Il sait aussi que jamais le roi Fayçal d'Arabie saoudite ne supportera de changement au statu quo sur sa frontière nord. Or, pour le président Sadate, le roi Fayçal est devenu une carte essentielle de sa politique: appui financier, caution islamique et truchement avec les Américains.

On peut se demander alors si, pour le président Sadate, afin d'éviter l'aggravation de la situation au Proche-Orient, la finalité de la fédération n'est pas de mettre les "turbulents" à l'intérieur d'un système dominé, par la force des choses, par l'Egypte et où il se seraient moins dangereux qu'à l'extérieur.

Sombre alternative

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis pourraient se trouver un jour acculés vis-à-vis de l'URSS, en cas de crise internationale aiguë, à l'unique solution de rechange suivante: céder sur toute la ligne aux exigences du Kremlin, ou lancer les premiers une attaque nucléaire surprise.

C'est ce qui risque de se produire si les Américains continuent à se laisser distancer par les Soviétiques dans le domaine de l'armement stratégique, a déclaré hier à Washington M. William Kintner, directeur de l'influent Institut de recherche en politique étrangère. Depuis le début de la négociation "SALT", a-t-il fait remarquer, l'URSS a fait passer le nombre de ses missiles de 1.100 à 1.900. Elle dispose maintenant de 1.400 ICBM terrestres (dont un quart en SS9), contre 1.000 ICBM américains, et elle est en train de rattraper les Etats-Unis dans le domaine des missiles du type "Polaris".

La course aux armements se poursuit mais surtout pour fin de dissuasion

LONDRES (AFP) — La course aux armements nucléaires, notamment dans le domaine des fusées stratégiques, se poursuit sans relâche entre les deux super-puissances mais tant les Etats-Unis que l'URSS semblent avoir pour but essentiel de décourager une agression plutôt que de préparer une attaque, estime le rapport annuel sur l'"équilibre des forces" (the military balance) 1971-1972, publié hier par l'Institut international d'études stratégiques" à Londres.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

1) URSS — Etats-Unis. Le nombre de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) soviétiques, basés sur terre, est maintenant une fois et demi plus grand que celui des Etats-Unis — 1510 contre 1054. L'URSS possède actuellement, en état opérationnel, 280 fusées "SS9", d'une puissance exceptionnellement élevée de 20 à 25 mégatonnes, et, pour la première fois, il serait possible de doter ces fusées de trois ogives nucléaires chacune. La supériorité soviétique n'est toutefois qu'apparente, puisque les Etats-Unis ont considérablement développé le nombre et la qualité des "ogives multiples à orientation type "Minuteman 3". D'ici à 1975, ces missiles seront capables d'atteindre un nombre deux fois plus grand d'objectifs stratégiques.

L'Union soviétique, qui possède déjà 440 missiles balistiques lancés à partir de sous-marins (SLBM), pourrait atteindre, en 1974, la parité avec les Etats-Unis, qui en ont aujourd'hui 656 — et cela grâce à la construction, au rythme de 7 à 8 par an, de sous-marins nucléaires soviétiques de la classe "Y".

Cependant, le programme en cours, qui consiste à doter 31 sous-marins nucléaires américains de fusées "Poseidon" — chacune disposant de dix têtes à orientation indépendante — portera de 1.500 à 5.400 le nombre total d'ogives nucléaires que la force sous-marine des Etats-Unis pourra lancer sur les objectifs ennemis.

D'autre part, les effectifs des forces armées américaines ont été réduits à 2.700.000 hommes alors que ceux de l'URSS ont été portés de 3.150.000 à 3.375.000 hommes.

2) OTAN — Pacte de Varsovie. L'année écoulée a accentué le "déséquilibre numérique" entre les forces de l'OTAN et celles du pacte de Varsovie en Europe. L'Alliance Atlantique ne possédait qu'un peu plus du tiers des chars opérationnels dont dispose le bloc

de l'Est — 7.750 contre 21.700 — alors que ce dernier possède 2.500 avions tactiques de plus que l'OTAN (5.360 contre 2.850). Mais ce tableau ne tient pas compte de tous les facteurs stratégiques, technologiques et géographiques affectant les deux camps. Le total des forces armées américaines en Europe, qui s'élevait en 1962 à 434.000 hommes, est tombé actuellement à 300.000. L'URSS qui, en 1967, avait 26 divisions en Europe, en déploie actuellement 31: vingt en Allemagne orientale, dix divisions de chars, deux divisions de chars en Pologne, quatre divisions dont deux de chars, en Hongrie et cinq divisions en Tchécoslovaquie.

Dans ce contexte, le rapport note que le premier escadron français intermédiaire (IREM) est devenu opérationnel en août 1971 et que le premier sous-marin nucléaire doté de 16 missiles doit entrer en service cette année.

3) Chine — URSS.

L'URSS maintient actuellement 41 divisions à l'est de l'Oural, soit trois de plus que l'année dernière et 18 de plus qu'il y a trois ans, sans dégarmer son "front" européen. Trente-trois divisions, dont dix de chars, sont déployées le long de la frontière sino-soviétique, y compris deux divisions stationnées en Mongolie. La Chine, qui a déjà transféré vers le nord des forces stationnées dans le sud du pays, continue d'améliorer, en quantité et en qualité, sa production militaire. Une vingtaine de ses missiles balistiques d'une portée d'environ 1.600 kilomètres, à charges nucléaires, sont devenus opérationnels et ont été installés dans le nord-est et le nord-ouest du pays. Pour le transport de ses armes atomiques, elle a en outre construit une trentaine de bombardiers moyens "TU-16", dont le rayon d'action dépasse 2.250 kilomètres.

4) Moyen-Orient.

Israël et l'Egypte ont considérablement augmenté leurs budgets militaires, la confrontation englobant actuellement plus d'un quart du produit national brut israélien et un pourcentage presque équivalent du "PNB" égyptien. Israël dispose de 374 avions de combat — 40 de plus que l'année dernière — et l'Egypte de 523, une centaine de plus qu'en 1970. L'armée égyptienne possède en outre 250 chars de plus que l'année dernière. Il y a actuellement en Egypte entre 15.000 et 20.000 "conseillers militaires" soviétiques.

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL

RENTRÉE DES CLASSES

MERCREDI, LE 8 SEPTEMBRE 1971

L'école Baron Byng 4251 rue St-Urbain Montréal 131	Ville année à la Xle année incluse (Sec. 2 à Sec. 5)
L'école Maisonneuve 1680 boulevard Morgan Montréal 408	1ère année à la Ville année incluse
L'école Peace Centennial 931 est, rue Jean-Talon Montréal 328	Maternelle à la Ville année incluse
L'école Victoria 1822 O. boul. de Maisonneuve, Montréal 108	1ère année à la Ville année incluse

INSCRIPTION: MERCREDI, LE 8 SEPTEMBRE à 9 heures du matin dans les quatre écoles ci-haut indiquées pour tous les élèves — anciens et nouveaux.

ÂGE D'ADMISSION: 1ère année — 6 ans révolus avant le 1er octobre 1971. Maternelle — 5 ans révolus avant le 1er octobre 1971.

Vérification d'âge et de vaccination est exigée de tout élève s'inscrivant pour la première fois.

TRANSPORT Des autobus seront mis à la disposition de certains élèves protestants de langue française le 9 septembre au matin et suivront les horaires et les itinéraires qui étaient en vigueur l'année passée.

JOHN PERRIE
Directeur de l'Éducation et Secrétaire-trésorier.

ESPAGNOL ITALIEN

25 cours - un ou deux soirs par semaine au choix

Début des cours à deux endroits faciles d'accès
Lundi 20 septembre; mercredi 22 septembre

CERTIFICATS ET DIPLOMES
TOUS LES PRIVILEGES DU MEMBRE

Soirées de films, dîners-cousines, excursions, bulletins, etc.
Prix de faveur à plusieurs spectacles et concerts.

Plus de 12.000 étudiants ont suivi nos cours

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez

L'Union des Latins d'Amérique
(844-6835 - 844-2433)

— GRATIS —

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE DV. 3-9-71

57 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 126, P.Q.

Je désire des renseignements D'ITALIEN
ou sujet de vos cours D'ESPAGNOL

aussi votre dépliant et quelques exemplaires de votre bulletin

Nom

Adresse

Tél.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1971

CIVILISATIONS

- L'Afrique et les Africains: l'Afrique francophone de l'ouest
- Les Antilles en 1971
- Les Amérindiens (Indiens et Esquimaux), de la préhistoire à nos jours
- Le Mexique et les Mexicains
- Le Québec d'hier, de 1608 à 1867
- Qu'est-ce que l'anthropologie?

Brochure sur demande au: Service d'éducation permanente, 3333, Chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090, (jour), 343-6992, (soir).

La CECM n'aura plus d'aides-jardinières rémunérées

par Solange Chalvin

La CECM porte de 7 à 16 le nombre de pré-maternelles ouvertes aux enfants de quatre ans des zones défavorisées de Montréal. Mais les mères de familles qui y ont travaillé l'an dernier, à titre d'aides-jardinières, en seront absentes. Cette décision de la CECM a été très mal accueillie non seulement des mères de famille, mais des jardinières et de la direction des écoles désignées dans le cadre de l'opération Renouveau.

Le directeur de la Division des services spéciaux, M. Jean-Jacques Paquet, nous dit que des restrictions budgétaires sont la cause de cette décision mais que la CECM désire aussi instaurer une plus grande participation et collaboration gratuite des parents à l'école.

«Les aides-jardinières seront rem-

placées par des aides-bénévoles recrutées dans le milieu et l'économie qui en résulte permet à la CECM d'offrir des services spéciaux à une école de plus.»

La formule des aides-bénévoles a été accueillie avec un grand scepticisme. On ne croit pas à la stabilité de volontaires non rémunérés. On craint aussi que les enfants pourront être psychologiquement affectés en voyant sans cesse défiler de nouveaux visages pendant l'année scolaire.

D'autre part, le salaire d'environ \$40 par semaine qui était versé à ces mères de famille était très apprécié, surtout dans les zones grises.

«Ce salaire, nous permettrait nous dit l'une d'entre elles, de nous sentir appréciées au même titre qu'un autre

membre du personnel de l'école. Les rencontres avec la direction de l'école étaient fréquentes et l'enrichissement au contact de la jardinière d'enfants, incalculable.»

L'aide-jardinière était le bras droit de la jardinière. Mme Thérèse Goyer nous explique en quoi consistait son travail:

«Je recevais les enfants dans la cour, je leur apprenais à se déshabiller, à mettre leurs couvre-chaussures, à lacer leurs chaussures, je servais le goûter, allais à domicile chercher les plus récalcitrants ou ceux dont les mamans étaient malades, je réglais quelques disputes dans l'escalier et permettais ainsi à la jardinière d'être attentive au groupe de 17 enfants de 4 ans quand le

Les jeunes et le chômage

groupe de 17 enfants de 4 ans quand le dix-huitième avait des difficultés à s'intégrer ou s'ennuyait tout simplement de sa maman.»

Ce que Mme Goyer ne dit pas mais que les enseignants de l'école Marguerite-Bourgeois et ceux des autres écoles ajoutent, c'est que la présence en permanence à l'école d'une mère de famille du milieu permet aux autres de se familiariser davantage avec le système scolaire.

«Bien des mères de famille auraient refusé d'envoyer à la pré-maternelle des enfants de 4 ans. Leurs craintes s'évanouissent quand nous leur disons que la jardinière d'enfant sera accompagnée d'une mère de famille du quartier qui bichonnera leurs petits, les ramènera à la maison à l'occasion, surveillera leur rhume, etc.» nous dit une jardinière bien déçue de ne plus pouvoir compter sur une aide aussi précieuse, cette année.

La moitié des chômeurs au Québec sont des jeunes entre 18 et 25 ans mais des jeunes qui ont l'intention ferme de revendiquer pour eux la moitié des 100.000 emplois promis par le premier ministre Bourassa.

C'est du moins ce qu'ont déclaré les porte-parole du comité de revendication des jeunes travailleurs, à Montréal, précisant qu'il entreprend dès maintenant des démarches auprès du gouvernement afin qu'il se penche sur le problème du chômage au Québec.

Les jeunes ne passeront pas l'hiver en chômage, est un leit-motiv du groupe. «Le comité, a dit M. Serge Davy, réclame que des reprises des travaux parlementaires, fin octobre, la question du chômage soit à l'ordre du jour. En plus, le comité se propose

d'envoyer régulièrement une délégation de jeunes travailleurs à Québec tant que le gouvernement n'aura pas trouvé les 100.000 emplois promis. Cette délégation qui compte manifesteur sur la colline parlementaire dès la reprise de la session, comprend des chômeurs, jeunes et aînés, mais aussi des syndiqués et des représentants de comités de citoyens.

Le comité rédige actuellement un mémoire qui sera présenté à cette occasion au premier ministre, lui donnant quelques «bons moyens concrets» de résoudre la crise actuelle du chômage, à dit un porte-parole du comité.

Le CRJT loge actuellement au University Settlement et groupe des sans-travail de 18-25 ans, francophones et anglophones.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 85-112-290-71

BERNARD BENSNER, résidant en la Ville de Westmount, district de Montréal, en sa qualité de fiduciaire.

Demandeur.

RAM MOHAN MEHRA, autrfois résidant en la Cité de Beaufield, District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur RAM MOHAN MEHRA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 21ème jour d'août 1971.

MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

Mes Shuster, Marcovitch & Ass., 155 Carré Phillips, C. 620 Montréal 111, Qué.

AVIS est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 12 août 1971 à CAMERON FACTORS LTD. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à THE PROFESSIONALS ILLUSTRATIVE PHOTOGRAPHY INC., a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 26 août 1971 sous le numéro 2297230.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 82-390-141-71

ARMAND FERLAND, résidant et domicilié au 786 rue Châteaurand, app. 21, à Montréal, dans le district de Montréal.

Demandeur.

PAUL-EMILE BERNIER, autrfois du 1291 rue Beaudry, Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendeur.

IL EST ENJOINT À PAUL-EMILE BERNIER à l'intention de laquelle une copie du bref et de la Déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 1er septembre 1971

Claude Dufour Greffier-adjoint

Mes Giroux & Even, 724 rue St-Denis, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No. 12-016161-71

MONIQUE LAURETTE COTE, ménagère, domiciliée et résidant au 2352, rue Quésnel, à Montréal, district de Montréal, province de Québec.

Demanderesse

LEON MARTIN, mécanicien, résidant et domicilié au Nouveau-Brunswick, à une adresse inconnue.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur LEON MARTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

MONTREAL, le 21 août 1971

(S) Jacques Perron Greffier

SUCCESSION CESAIRE MARBER

Avis est donné que les héritiers de M. Césaire Marber, décédé le 27 juillet 1971 du décès à Chomedey (Laval), au No. 1360-a boul. Zarry, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, sa succession, aux termes d'un acte reçu par Me Laurier Hébert, notaire, le 24 août 1971, enregistré à Laval, sous le No. 300728.

MONTREAL, le premier septembre mil neuf cent soixante et onze.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No. 85-812-982-71

DAME DENISE BARBE, dit Blanc, ménagère, épouse commune en biens de REAL GIRARD résidant à 3492 rue Fulham, Montréal.

Demandeur

RAM MOHAN MEHRA, autrfois résidant en la Ville St-Laurent district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RAM MOHAN MEHRA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 21ème jour d'août 1971

(S) Marius D'Amours Procureur adjoint C.S.M.

MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

Mes Shuster, Marcovitch & Ass., 155 Carré Phillips, C. 603 Montréal, Qué.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 août 1971, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Top Vending Co. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 août 1971, sous le numéro 2297461. Ce 31e jour d'août, 1971. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No. 12-016161-71

DAME DENISE BARBE, dit Blanc, ménagère, épouse commune en biens de REAL GIRARD résidant à 3492 rue Fulham, Montréal.

Demandeur

REAL GIRARD, présentement de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, REAL GIRARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 90 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. MONTREAL, 30 août 1971

(S) Marius D'Amours Procureur adjoint C.S.M.

MARTINEAU, WALKER, ALLISON & ASS. Procureurs de la requérante 3480 Tour de la Bourse Place Victoria, Montréal, Qué.

AVIS est donné que Arthur Stanley Dinkin, imprimeur, et demeurant au 6676 rue Sherbrooke ouest dans la cité et district de Montréal demandera au secrétaire provincial de la province de Québec de changer son nom à Arthur Stanley Dinkin. D'autres personnes qui auront ce changement de nom sont: Dame Agnès Eva Langille, sa femme demeurant avec l'applicant à la même adresse.

NORMAN S. KESSNER

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

C.S. No. 12-016163-71

DAME PIERRETTE TUFFELL, ménagère demeurant et résidant au 821 rue St-Martin, dans la cité et district de Montréal.

Requérante,

EUGENE LICKER, présentement de lieux inconnus.

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. MONTREAL, 30 août 1971.

(S) Jacques Perron Greffier

Mes Hamel & Délangier, 2510 St. Denis, Montréal, Qué.

AVIS est donné que par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1817 du Code Civil de la Province de Québec, que toutes les créances qui ont été vendues, cédées et transférées par SALABERRY SPECIALTIES INC. à LA BANQUE TORONTO-DOMINION dans l'acte enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 241981, ont été revendues, rattachées et retraspasées par la dite LA BANQUE TORONTO-DOMINION au dit SALABERRY SPECIALTIES INC. par contrat de retrocession daté le 25 août, 1971 et enregistré au Bureau d'Enregistrement le 1er septembre, 1971 sous le numéro 2298267.

LA-BANQUE TORONTO-DOMINION

Le 1er septembre 1971.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

C.S. No. 12-016163-71

DAME PIERRETTE TUFFELL, ménagère demeurant et résidant au 821 rue St-Martin, dans la cité et district de Montréal.

Requérante,

EUGENE LICKER, présentement de lieux inconnus.

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. MONTREAL, 30 août 1971.

(S) Jacques Perron Greffier

Mes Hamel & Délangier, 2510 St. Denis, Montréal, Qué.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 août 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SORFC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30ème jour d'août 1971, sous le numéro 2297278.

Ce 30ème jour d'août 1971

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE "ROLAND BESSON INC."

AVIS est par les présentes donné que la compagnie "Roland Besson Inc.", constituée en corporation en vertu de la Partie I de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la province de Québec, la permission d'abandonner sa chartre en vertu des dispositions de ladite Loi des compagnies.

DONNE à Montréal ce 6ème jour d'août 1971

Fernand Brisbois Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 85-811-294-71

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité et district de Montréal.

Demanderesse,

MICHAEL BAKOLIAS, domicilié en la ville de Laval, district de Montréal.

Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MICHAEL BAKOLIAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 20ème jour d'août 1971

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes Laprade & Reinhardt, 500 Place D'Armes Montréal 126, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No. 85-812-348-71

UNITED BISSON (CANADA) LTD., corps politique dissimulé constitué ayant une place d'affaires en la Ville de Montréal-Nord, district de Montréal.

Demanderesse,

MICHAEL BAKOLIAS, domicilié en la ville de Laval, district de Montréal.

Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MICHAEL BAKOLIAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 20ème jour d'août 1971

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes Tansy, DeGrandpré & Ass., 580 St-Jacques Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No. 12-016164-71

DAME ZALEMA MOHAMMED ALI

Requérante

RAHAMATHALI

Intimé

AVIS

Par ordre de la Cour, l'intimé, RAHAMATHALI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été laissée à son intention, au Bureau du Greffe des Divorces de la Division de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 août 1971

Registrier

MTR, RALPH A. COHEN, Avocat, 1255 Carré Phillips, C. 200, Montréal 111, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 82-387969-71

LAURETTE B. GUILLAUME, surveillante pour une ligne aérienne, fille majeure et mariée de ses droits de la Ville et du District de Montréal et y résidant au 5645 avenue MacDonald,

demanderesse

ELIZABETH A. KING, fille majeure et mariée de ses droits, autrfois de la Ville de Montréal et du District de Montréal et y résidant au 5306 rue de Sabléville, app. 304, et résidant de lieux inconnus.

défenderesse

IL EST ENJOINT À ELIZABETH A. KING à l'intention de laquelle une copie du bref et de la Déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 31 août 1971

Claude Dufour Greffier-adjoint

Mes Schwiberg, Golt et associés, Suite 804, Edifice Dominion Square, 1019 ouest, rue Ste-Catherine, MONTREAL 116, Qué.

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 82-384479-71

LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps légalement constitué en vertu du chapitre 144 des Statuts Révisés de 1964, ayant son siège social au numéro 2875 boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec,

demanderesse

CALCULATORS PLUS LTD., corps politique légalement constitué ayant autrfois son siège social au 3 Place Ville-Marie, app. 44, à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT À CALCULATORS PLUS LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la Déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 16 août 1971

Me Guy Rouleau, 110 Place Ville-Marie, suite 238, MONTREAL 331, Qué.

Avocat de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 12-016162-71

DAME THERESE BARRIETTE, ménagère, de la ville et du district de Montréal, résidant et domiciliée à 12115 rue Paré.

Requérante (e)

RENE GAUTHIER, de la ville et du district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RENE GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, à l'agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçus jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc., 56 est de l'Évêché, Rimouki, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 12-016163-71

DAME THERESE BARRIETTE, ménagère, de la ville et du district de Montréal, résidant et domiciliée à 12115 rue Paré.

Requérante (e)

RENE GAUTHIER, de la ville et du district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RENE GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, à l'agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçus jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc., 56 est de l'Évêché, Rimouki, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

No. 12-016163-71

DAME THERESE BARRIETTE, ménagère, de la ville et du district de Montréal, résidant et domiciliée à 12115 rue Paré.

Requérante (e)

RENE GAUTHIER, de la ville et du district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RENE GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, à l'agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçus jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc., 56 est de l'Évêché, Rimouki, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-71-10304
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 septembre 1971

Manicouagan 3

FOURNITURE DE QUATRE (4) PONTS ROULANTS A POUTRE SIMPLE SUPPORTÉE AVEC UN CHARIOT ET UN TREUIL D'UNNE CAPACITÉ DE 5 TONNES CHACUN.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 24 août 1971

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AAC-71-10302
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 septembre 1971

Divers endroits de la Province de Québec

FOURNITURE DE CONNECTEURS A TORSES PARALLELES EN ALUMINIUM

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 24 août 1971

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMV-71-10303
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 septembre 1971

Région Montmorency

FOURNITURE DE POTEAUX EN CEDRE BLANC DE L'EST

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 23 août 1971

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Foy, Ancienne Lorette, Québec. CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS EN GRAVIER DE 700' x 16"; INSTALLATION DE CABLES SOUTERRAINS SUR UNE DISTANCE DE 2000'; CONSTRUCTION DE DEUX (2) BASES DE BETON ET INSTALLATION D'UN BATIMENT PREFABRIQUE, FOURNI PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS, SE RAPPORTANT À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME VIF-DE-A L'AÉROPORT DE QUÉBEC, STE-FOY, ANCIENNE LORETTE, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, P.Q., M. Jean Roy, 112 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, P.Q., l'Association des Constructeurs de Cantons de l'est, 78 rue Peel Sherbrooke, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Victoriaville, P.Q. CONSTRUCTION D'UNE PISTE EN GRAVIER DE 75' x 2500' PIEDS, ET TRAVAUX CONNEXES, A L'AÉROPORT DES BOIS FRANCS, VICTORIOVILLE, P.Q.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, P.Q., M. Jean Roy, 112 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, P.Q., l'Association des Constructeurs de Cantons de l'est, 78 rue Peel Sherbrooke, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Sept-Îles, Québec. CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS EN GRAVIER DE 700' x 16"; INSTALLATION DE CABLES SOUTERRAINS SUR UNE DISTANCE DE 2000'; CONSTRUCTION DE DEUX (2) BASES DE BETON ET INSTALLATION D'UN BATIMENT PREFABRIQUE, FOURNI PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS, SE RAPPORTANT À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME VIF-DE-A L'AÉROPORT DE BAIE-COMEAU, (POINTE-LEBEL), QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc., 56 est de l'Évêché, Rimouki, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Pointe-Lebel, Québec. CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS EN GRAVIER DE 700' x 16"; INSTALLATION DE CABLES SOUTERRAINS SUR UNE DISTANCE DE 2000'; CONSTRUCTION DE DEUX (2) BASES DE BETON ET INSTALLATION D'UN BATIMENT PREFABRIQUE, FOURNI PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS, SE RAPPORTANT À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME VIF-DE-A L'AÉROPORT DE BAIE-COMEAU, (POINTE-LEBEL), QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 21 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 679 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc., 56 est de l'Évêché, Rimouki, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau Directeur régional du Québec Administration canadienne des transports aériens

Ministère des Transports, Aéroport int. de Montréal, Le 25 août 1971, 636-3262.

CANADA MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Honour, Québec. INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FEUX DE PISTE A INTENSITÉ MOYENNE, A L'AÉROPORT DE ST-HONOUR, COMTE DE DUBUC, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnement, Ministère des Transports, Pièce 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 septembre 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats

Vietnamisation de l'économie

Une nouvelle décennie de conflits?

par JACQUES DECORNOY

PARIS (Le Monde) — L'annonce du voyage de M. Nixon à Pékin, la relative diminution des opérations terrestres au Vietnam du Sud, le retrait limité mais régulier des troupes américaines ont fait passer la guerre d'Indochine à l'arrière-plan de l'actualité et des préoccupations. Le président des Etats-Unis parle plus de la Chine que du conflit, dont la fin ne paraît pas en vue. Mme Binh a présenté en juillet un nouveau plan de paix, et pourtant la conférence de Paris semble être à nouveau entrée dans une longue période de sommeil. Au Sud, une partie de la population va voter, le 3 octobre... pour un candidat unique.

Pendant ce temps, les Etats-Unis poursuivent le retrait de leurs troupes, mais rien n'indique, bien au contraire, que Washington ait cessé de s'intéresser aux événements du Vietnam et d'y soutenir ses protégés. Ces derniers temps, de nombreuses études ont été entreprises au sujet de la "vietnamisation" de l'économie, autrement dit pour déter-

miner dans quelles conditions un Vietnam du Sud viable pourrait être bâti, qui serait solidement amarré à "monnaie libre". L'une de celles-ci a été rédigée pour le compte de l'Institute for Defence Analysis — institution financée par le Pentagone — par M. Arthur Smithies, dont les liens avec la C.I.A. sont notoires. Plus récemment, le 28

mai 1971, le département d'Etat a signé avec l'université de Columbia un contrat de recherches sur la possibilité d'associer les organisations internationales à la reconstruction du Vietnam (du Sud). L'étude durera sept mois, coûtera 42,935 dollars et sera en particulier menée par le même M. Smithies et le professeur Allan Goodman, auteur d'articles sur l'économie d'un Vietnam du Sud indépendant. A ces divers travaux il convient d'ajouter celui du professeur E. Benoît, de l'université de Columbia qui a rédigé pour le compte de la Banque asiatique de développement, un document sur l'économie sud-vietnamienne auquel le département d'Etat attache, croyons-nous, une grande importance. Le commun dénominateur de ces études est que le Vietnam

du Sud constituera à l'avenir un Etat séparé du Nord et sera inséré dans l'économie du marché. Tel est le point de départ de ces analyses, dont le caractère officieux est indéniable. Le rapport Smithies, qui ne semble pas être destiné à la publication, opte tout d'abord en faveur de la solution "nettement préférable" et aussi "réalisable" d'un rétablissement de la sécurité sur le plan militaire "suffisamment grand pour permettre à l'économie (sud-vietnamienne) de fonctionner dans le cadre du marché et orientée vers l'économie mondiale, tant en ce qui concerne le commerce que l'utilisation de capitaux étrangers". "Il ne semble pas, écrit l'auteur, que la négociation avec le Nord pourra aboutir à une prochaine ou rapide démobilisation de ces forces (les



1.500.000 soldats de l'armée de Saigon).

La meilleure prévision possible semble être une impasse militaire ou un dépérissement de la guerre, processus qui peut durer une décennie ou plus. Après avoir rappelé que le budget militaire de Saigon représente environ 30% du produit national brut du Sud et que cette proportion ne sera pas réduite de sitôt, l'auteur passe en revue les obstacles au développement engendrés par la guerre; très importante chute des exportations, doublement en dix ans des importations, corruption, forte consommation, épargne insuffisante, etc. Il ne pense pas cependant que les Etats-Unis pourront éternellement financer le déficit du commerce extérieur (700 millions de dollars par an). Mais, écrit-il, la guerre a permis la formation de nombreux techniciens et provoqué la mise en place d'une infrastructure routière et portuaire. M. Smithies concède qu'il y a eu des destructions, mais, somme toute, selon lui, les aspects positifs l'emportent sur les aspects négatifs. Bref, "à un coût fantastiquement élevé, la guerre a rempli certaines des préconditions nécessaires au développement". Aucun mot, dans ce froid rapport d'économiste, du million de morts chez les militaires, des centaines de milliers de victimes civiles et des hordes de réfugiés...

Cela étant dit, quelle politique peut-on suivre? "Selon presque tous les observateurs qui ont étudié le problème récemment, l'avenir du Vietnam (du Sud) devrait se situer dans le cadre de l'économie mondiale plutôt que dans un cadre étatique". (economic parochialism): les exemples de Taiwan, de la Corée du Sud, de Singapour ne sont-ils pas probants? D'autre part, "les perspectives d'avenir seront modifiées si du pétrole est découvert", étant entendu que "la production et l'exportation du pétrole sont le fait d'entreprises étrangères". Si une telle politique est mise en pratique, "l'aide étrangère devra être poursuivie pendant au moins une décennie". Elle devra être à la fois publique et privée et contribuer à former une classe capitaliste locale. Il serait justice, estime M. Smithies, que le Japon supportât une bonne partie du fardeau puisque aussi bien les firmes nipponnes ont finalement été les grandes bénéficiaires de l'assistance américaine. De toute façon, écrit l'auteur, l'aide à Saigon devrait "être de l'ordre de 500 millions de dollars par an" pendant les dix années à venir.

Maintien de la dépendance Pour M. Goodman, d'autre part (Asian Survey, janvier 1971), il découle des décisions prises à Washington comme à Saigon que "la vietnamisation dans le

domaine économique doit être considérée comme le maintien ou l'accroissement de la dépendance économique du Vietnam, plus que comme une autosuffisance accrue allant de pair avec une autosuffisance militaire".

L'étude rédigée par M. E. Benoît pour la Banque asiatique de développement présuppose que la guerre mourra d'elle-même en 1973 par le retrait des troupes de Hanoi et l'abandon progressif de la lutte par le F.L.N. Cependant le conflit pourrait reprendre plus tard, et il faudra donc que Saigon demeure militairement prêt, "pendant le reste de la décennie", à recommencer la lutte.

Le fait saillant est la dépendance du Vietnam du Sud à l'égard des Etats-Unis: l'aide économique est passée de 146,6 millions de dollars en 1961 à 614,4 millions de dollars en 1970, totalisant 3,980 millions de dollars en dix ans; l'aide militaire de 65 millions de dollars en 1961 est passée à 7,757 millions de dollars en dix ans; l'assistance totale se monte à environ 16,5 milliards de dollars, si l'on y inclut les revenus provenant des diverses opérations liées à la guerre, les constructions de routes, de ponts, etc.

De 1970 à 1975, elle devrait atteindre 13 milliards de dollars, dont 9 milliards de dollars d'aide militaire. Cependant, les dépenses militaires américaines sur place diminuent au fur et à mesure des rapatriements de troupes, des mesures doivent être prises. Le Vietnam est notamment invité à produire au sein d'exportation des "composants" de produits élaborés que des "sociétés multi-nationales" seraient chargées de vendre sur le marché mondial. Ici encore, la Corée du Sud et Taïwan sont cités en exemple.

Quelle "force résiduelle"?

Ces conceptions qui servent de base à ces études sont, est-il besoin de le préciser, totalement étrangères à celles du G.R.P., qui y verra une indication de plus que Washington conserve l'espoir de "gagner" en Indochine d'une façon ou d'une autre. Déjà la notion de "force résiduelle" au Vietnam du Sud n'a été ni définie ni chiffrée. En outre, si la "main-d'oeuvre" tend à changer de couleur de peau sur le terrain des opérations, la contribution des Etats-Unis au budget de la "pacification" est encore cette année de 696 millions de dollars (un peu moins qu'en 1970), mais beaucoup plus qu'en 1969; celle de Saigon au même budget n'est que de 72 milliards de piastres, soit environ 6 millions de dollars (au taux officiel) à 50% financés par Washington. En outre, l'absence de réponse aux propositions du G.R.P., l'augmentation importante de l'aide à Phnom-Penh, la violation, admise officiellement par Washington, des accords de Genève sur le Laos indiquent suffisamment que la guerre n'est pas près de finir.

Le retour de la paix à Saigon placerait de toute façon les Américains dans une position difficile ailleurs: l'arrêt des hostilités au Vietnam du Sud entraînerait la cessation de l'assistance militaire décisive fournie par l'armée de Saigon au régime Lon Nol et retirerait tout "justification" aux raids contre le Pathet-Lao et la piste Ho-Chi-Minh. Or, en admettant que le fait de négocier ait signifié de la part de Washington une volonté d'en finir avec le conflit au Vietnam du Sud, aucun indice ne peut être noté d'un changement de politique dans les deux pays voisins. Le financement de recherches sur l'avenir d'un Vietnam du Sud coupé du Nord, intégré dans une Asie du Sud-Est anti-communiste, confirme la détermination du président Nixon d'appliquer un programme totalement opposé à celui du G.R.P. Cette "continuité" ne peut que contribuer à réduire encore la portée des conversations de Paris.

Contrecoup du sommet sino-US

Moscou se rapproche de Hanoi et de Sihanouk

par Jean Raffaelli, de l'AFP

MOSCOU — L'URSS déploie un effort particulier en direction du Nord-Vietnam et du gouvernement cambodgien du prince Sihanouk pour préserver en Indochine une influence soviétique que les contacts au sommet sino-américains de Pékin pourraient menacer dans les prochains mois.

L'annonce d'un voyage du président Podgorny à Hanoi le mois prochain avait déjà été considérée comme un premier signe de cette contre-offensive soviétique. L'URSS, estimait-on, offrira aux Nord-Vietnamiens un contrepoids politique à une alliance trop exclusive avec la Chine, et une aide économique capable de ressusciter le vieux rêve, interrompu par la guerre américaine, de faire du Nord-Vietnam la "vitrine socialiste" du Sud-Est asiatique.

Ces deux thèmes, et notamment le se-

cond, sont développés dans la "Pravda" d'hier dont l'article commémorant le 26e anniversaire de la RDV est significativement signé non plus par un général ou un dirigeant politique, mais par un haut responsable de l'aide économique.

Ivan Arkhipov, vice-président du comité d'Etat pour les relations économiques avec l'étranger (un organisme par le canal duquel passe l'aide économique, payante ou gratuite, au Nord-Vietnam), fait le bilan de l'aide soviétique à Hanoi depuis la conférence de Genève de 1954 "dans la convocation et le succès de laquelle l'URSS tint un grand rôle".

Tant économiquement que militairement, écrit-il, l'aide soviétique a été et reste déterminante pour le développement et la défense du Nord-Vietnam. Plus de 150 entreprises ont été créées

en RDV avec l'assistance de l'URSS depuis 1955 et "elles sont le noyau de l'industrie moderne recréée dans le pays". Quant aux livraisons militaires soviétiques, elles ont constitué "l'élément essentiel de la capacité de défense anti-aérienne" pendant les bombardements américains.

Des instructeurs soviétiques ont appris aux Nord-Vietnamiens à assimiler la technique militaire moderne. Depuis 1945, 4.000 spécialistes soviétiques ont aidé l'économie nord-vietnamienne, tandis que 7.000 Nord-Vietnamiens se formaient en URSS. Actuellement l'URSS assiste le Nord-Vietnam dans la construction de 45 nouvelles usines, tandis que dix mille étudiants nord-vietnamiens se forment en URSS.

Avec le Cambodge-Sihanouk, dont le gouvernement n'a cependant pas en-

core été reconnu par Moscou, un effort parallèle est constaté. Après un an et demi d'hésitations, l'URSS a brusquement accumulé ces jours derniers les initiatives en vue d'une amélioration sensible de ses relations avec le prince Sihanouk, pourtant réfugié à Pékin.

On apprenait mardi que l'ambassadeur soviétique à Phnom-Penh, Serge Koudriavtsev, avait été libéré de ses fonctions et qu'il ne serait pas remplacé, l'ambassade restant confiée à un premier secrétaire faisant fonction de chargé d'affaires.

L'arrivée, mercredi, à Moscou d'une délégation du FUNK, le parti du régime Sihanouk, accentue ce tournant dans les rapports entre le Kremlin et le Cambodge anti Lon Nol. On savait que le prince Sihanouk se refusait obstinément à renouer des contacts concrets avec l'URSS par le biais du "Front uni national du Kampuchea", exigeant d'abord une reconnaissance d'Etat. Qu'il ait consenti à répondre à une invitation envoyée par le comité soviétique pour la solidarité afro-asiatique reflète, pour les milieux informés, une amélioration très sensible du climat entre lui et la direction soviétique.

La délégation, qui comprend deux membres du bureau politique du FUNK, le général Duong Sam Ol et l'ambassadeur à Moscou Chea-San (dont la présence et l'activité para-officielle sont depuis un an et demi un précieux alibi politique pour le Kremlin), aura des entretiens qui dépasseront le cadre du comité soviétique, comme paravent protocolaire déjà à l'origine des intéressantes visites l'an dernier à Moscou de M. Yasser Arafat, et des jours-ci d'une délégation israélienne.

On sait, en effet, que la délégation cambodgienne s'entretiendra avec de hauts responsables du parti et du ministère des affaires étrangères.

"Le peuple khmer, a dit mercredi, le général Duong Sam Ol à son arrivée de Pékin, est sincèrement reconnaissant au peuple soviétique pour sa sympathie, sa solidarité et son soutien à notre juste cause".

Selon Sihanouk

Washington lâchera ses alliés asiatiques

PEKIN — Le prince Norodom Sihanouk, l'homme d'Etat le mieux informé de la politique du premier ministre chinois, M. Chou En-lai, estime dans un article du bulletin de documentation publié par son cabinet à Pékin, que le prochain voyage du président Richard Nixon en Chine annonce un abandon par les Etats-Unis des régimes de droite au pouvoir à Saigon, Phnom Penh et Taipei.

"L'acceptation par le président des Etats-Unis de l'invitation du premier ministre de la République populaire de Chine est, malgré toutes les dénégations de Washington, la condamnation explicite à moyen terme du régime fantoche de Tchhang Kai-chek", écrit notamment le chef de la résistance cambodgienne, ajoutant que si la "normalisation" sino-américaine est

réalisée, "Nixon ne pourra jamais la compromettre en n'acceptant pas de lâcher le gang de Nguyen Van Thieu et celui de Lon Nol-Sirik Matak".

"Si le prochain séjour du président Nixon en Chine doit porter des fruits intéressants l'Indochine, ces fruits ne pourront être que l'évacuation totale de l'impérialisme américain, et l'abandon à leur triste sort des régimes fantoches du Cambodge, du Laos et du Sud-Vietnam", ajoute le prince qui conseille aux dirigeants du gouvernement Lon Nol de "s'enfuir du Cambodge".

L'invitation à Pékin est pour le chef de l'exécutif américain "un double cadeau inespéré et sans prix" qu'il se serait "impardonnable de ne pas accepter", estime le prince Sihanouk: "d'abord, l'ambitieux et arriviste Nixon

est d'ores et déjà assuré de se faire réélire en 1972, ensuite il a la chance unique et non-renouvelable de permettre à son pays de se sortir de la guerre d'Indochine sans que l'histoire puisse parler de défaite américaine".

Il faudrait que Nixon soit "fou" pour qu'il préfère l'amitié des régimes de Saigon et de Phnom Penh à celle du président Mao Tsé-toung, du vice-président Lin Piao et du premier ministre Chou En-lai et de près d'un milliard de Chinois", poursuit le prince.

"Mais, souligne-t-il ensuite, si une telle normalisation ne se réalise pas, et le problème de Formose restera la clef de cette normalisation, la Chine populaire continuera

110 professeurs américains vont enseigner en Australie

NEW YORK (PA) — Le docteur Claire Pederson, qui donne des cours en pédagogie à l'université de Californie, à Hayward, a récemment recruté des professeurs pour travailler en Australie.

Dans les écoles secondaires australiennes, on manque d'enseignants par suite d'une nouvelle loi relative à la fréquentation obligatoire de l'école entre l'âge de 15 à 16 ans.

Les dirigeants en Australie sont si heureux d'obtenir les services de nouveaux professeurs, qu'ils consentent à assumer les frais de voyage pour

se rendre dans ce pays, avec, en cours de route un arrêt de deux jours dans les îles Fidji.

Un groupe de 110 professeurs devaient récemment quitter les Etats-Unis en direction de l'Australie.

Les nouveaux professeurs recevront au début un salaire équivalant à environ \$5.000 américains, "une somme suffisante s'ils vivent à la façon des Australiens", a précisé Mme Pederson. Le gouvernement australien de l'Etat de Victoria déboursera quelque \$60.000 pour faire venir les professeurs par avion.

Inscriptions à la hausse dans les universités

Un relevé effectué par la Presse Canadienne démontre que la plupart des universités canadiennes prévoient un nombre accru d'inscriptions, allant d'une hausse légère dans les provinces Atlantiques et le Québec jusqu'à des augmentations pouvant atteindre jusqu'à 15% dans plusieurs universités de l'Ontario.

Les résultats du sondage révèlent aussi que la hausse dans les frais de scolarité est dans la plupart des cas insignifiante. Pour l'étudiant qui désire à la fois être logé, nourri et instruit, il faut compter environ \$1500. Les frais de scolarité proprement dits seront de l'ordre de \$500 à \$600. Au Québec, les étudiants

éprouvent certaines difficultés à trouver une place dans les universités. A Laval, on attend 3.800 nouveaux candidats, ce qui représente une hausse de 600 par rapport à l'an dernier.

A Sir George Williams, environ le quart des 4.000 demandes d'inscription pour la première année ont été acceptées, alors que le Collège Loyola a accepté presque tous les candidats.

Les universités de Montréal et McGill ne possèdent pas encore de statistiques définitives sur le nombre d'inscriptions, mais McGill prévoit un déclin d'environ 600 inscriptions par rapport à l'an dernier.



Prenez bien soin de vous!

La bière Molson, ça plaît à tout coup!

Une autre excellente bière de la Brasserie Molson.

arts spectacles

Les beaux-arts

L'art qui se fait...

par Guy Robert

Certains praticiens de l'art conceptuel remplacent les traditionnelles expositions d'œuvres d'art par la publication de catalogues ou autres documents. On peut dégager plusieurs avantages, dans cette tactique. D'abord, le document publié atteint un auditoire plus considérable qu'une exposition, à la fois dans l'espace et dans le temps; en effet, l'efficacité du document publié s'étend bien au-delà de la salle d'exposition, et aussi au-delà des 3 ou 4 semaines de la durée de l'exposition. Ensuite, le document publié présente une possibilité de référence et de consultation que l'exposition n'offre que de façon fort limitée, pour le temps seulement de l'exposition, et avec l'obligation de se déplacer et d'aller au musée ou à la galerie. Enfin, le document publié ouvre plus largement les vannes des comparaisons et celles de la révélation esthétique; et la notion du "musée imaginaire" ne date plus d'hier, puisque Malraux la proposait déjà en 1947.

document "45° 30' N - 73° 36' W" publié à Montréal il y a quelques mois, lors de manifestations à Sir George Williams et au centre Saidye Bronfman, le prouvait d'abondance, et surtout par la double astuce d'offrir, pour 25 cents, une série de petits feuillets d'une rare richesse suggestive, dont la combinatoire devenait à peu près inépuisable, et qui gravitait, entre autres éléments remarquables, autour de ce thème percutant dans toute une série de tendances récentes, et que Carl André formule ainsi: "L'art, c'est ce que nous faisons. La culture, c'est ce que nous subissons - Art is what we do. Culture is what is done to us".

Pour sortir de l'impasse d'un héritage culturel sclérosé et encombrant, la lecture sociologique propose la notion de crise; mais les créateurs n'ont que faire de cette notion, théorique, puisqu'ils savent fort bien que tout processus créateur constitue un moment critique du dynamisme vital, et donc une crise. Veulent-ils, ces artistes que le vocabulaire

bourgeois classifie dans l'avant-garde, renouveler l'art? Renouveler serait encore accepter l'héritage culturel et seulement le maquiller de façon un peu plus criarde, selon les fluctuations des modes... Et la notion de création, par ailleurs, présente un rélent théologique fort agaçant... D'où la position nette d'un Carl André: l'art, c'est le faire. Nous retrouvons ainsi, par un raccourci un peu inattendu, le sens originel du "poïein" grec: le poète, c'est-à-dire celui qui fait.

Dans une telle perspective, les recherches de l'art actuel sont enfin ce qu'elles devraient toujours être: d'abord, des recherches, des prospectives, des aventures, des risques, des audaces, des ouvertures sur des horizons inconnus; ensuite, une actualisation de la conscience imaginative, à la fois dans l'acte concret et dans le temps présent, rendant ainsi compte globalement d'une dynamique d'ensemble, et non plus, comme l'histoire de l'art sage en offre trop d'exemples, la fabrication de produits de consommation adaptés aux pe-

tits appétits conditionnés par une culture officielle.

Art pauvre, anti-art, art conceptuel, junk-art, environnements, land-art, chaînes postales, minimal art, happenings (événements), micro-émotive art, avènement, la Fête, cérémonies-rituels, non-art, informations, installations, actions, strob-art, anti-formes, art écologique, etc., telles sont quelques-unes des spirales qui constituent le labyrinthe de l'art actuel (actuel - présent, immédiat, et en acte), à travers notre "village planétaire", depuis 4 ou 5 ans. En somme, l'art redevient enfin expérimental; l'artiste retrouve sa fonction de "tête chercheuse" dans la botte de foin de notre civilisation où l'aiguille du Nord est bien égarée; et le public est ainsi débarrassé, il doit quitter les positions confortables du spectateur collé dans son fauteuil de préjugés culturels.

L'art qui se fait actuellement est stimulant. C'est souvent le moins qu'on puisse dire! Provoquant? Pour certains, il est plus provoquant de voir ce qu'on offre à vendre, sous le couvert artistique, sur les trottoirs de la rue du Trésor à Québec, ou à l'ombre de Place Ville-Marie, rue McGill à Montréal. Pour plusieurs, intéressés aux grands mouvements qui agitent notre civilisation en pleine mutation, l'achat d'œuvres secondaires de Rembrandt ou de Velasquez, à coups de millions de dollars, semble beaucoup plus scandaleux que les recherches artistiques actuelles du côté du living-theatre ou des arts plastiques.

Tout dépend du point de vue, de l'orientation de ses intentions profondes, de son ouverture d'esprit, des cicatrices culturelles qui atrophiaient les muscles de l'imagination. Tout dépend aussi de l'information disponible, digérée, absorbée, partisane, publicitaire, et tout dépend encore de la marge de réflexion proposée ou refusée, en accompagnement de l'information.

Un homme vaut ce qu'il sait faire avec ce qu'il sait, dit-il peut-être un Carl André?

dès CE SOIR!

à 7h. 30 et à 9h. 30 TOUS
The Beatles
"Yellow Submarine"
en COULEURS
5380 St-Laurent
verdi 277-4145

Ethnographie et cinéma

VENISE (AFP) - Le séminaire consacré au cinéma ethnographique et sociologique organisé dans le cadre du festival par Enrico Fluchignoni et Jean Rouch a pris fin mercredi. Y ont participé une vingtaine d'observateurs représentant le Québec, le Brésil, l'Australie, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Tunisie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Pendant ce séminaire ont été projetés les films suivants: Acadie, Acadie (Québec), le pèlerinage à la Mecque (Iran), Albarka (Nigeria), Le grand masque Molo (France-Haute-Volta), Femme noire et femme nue (Côte d'Ivoire), Sigui (France-Mali), La Charpaigne (France), The Hadza (Tanzanie-Grande-Bretagne), Mission en Mélanésie (Pays-Bas-Nouvelle-Guinée), New Guinea Tribal Life, Papua (Japon) et Mariage Sabrya (Tunisie).

LA PLUS GRANDE SCÈNE DU MONDE



Nicole LORANGE Claude CORBEIL André TURP
LE FESTIVAL LYRIQUE
sous la direction de Lionel Renaud
au
THÉÂTRE de LA LAGUNE
samedi et dimanche
4 et 5 septembre
à 20h.
-Prix d'entrée: \$2.00
Coproducton des Aliments Kraft Limitée
Billets en vente au guichet
samedi et dimanche seulement

TERRE DES HOMMES TOUT LE MONDE EST LÀ!

DE RETOUR... POUR TOUS

LE TRIOMPHE DE LA SAISON!
A L'AFFICHE
Salle Renoir United Artists
FILM de CLAUDE LÉLOUCH
3e sem.
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
LE VOYOU
Salle Mc Loran 14e sem.
VERSION FRANÇAISE 14 ANS
SAM. - DIM. DES 1-15
SEMAINE 7.30 - 9.35
le DAUPHIN MASH
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-5060

À L'AFFICHE AUJOURD'HUI PREMIÈRE FOIS à PRIX RÉDUIT!

L'évènement musical de notre époque.
woodstock
\$1.50 en tout temps
Horaires:
en semaine à 8h.30
Samedi
et Dimanche
et Lundi (fête)
1.30, 5.00, 8.30
un film de michael wadleigh
en couleurs
starring joan baez • joe cocker • country joe & the fish • Crosby, Stills & Nash • arlo Guthrie • richie havens • jimi hendrix • santana • john sebastian • sho-nanno • sly & the family stone • ten years after • the who • et 400.000 other beautiful people
AUX DEUX CINÉMAS
Comédie Canadienne OUTREMONT
84 ouest, Ste-Catherine 861-3476 1248 BERNARD 277-5223

LA PLUS GRANDE SCÈNE DU MONDE

LES TOURNÉES
JEAN DUCEPPE
présentent
"L'IDIOTE"
avec
Andrée Lachapelle et
Gérard Poirier
au
THÉÂTRE du CANADA
du 24 au 28 août et du
31 août au 4 septembre
à 20h.
les dimanches 29 août
et 5 septembre
à 14h.30 et 20h.
Prix d'entrée: \$2.00
Billets en vente au guichet seulement

TERRE DES HOMMES TOUT LE MONDE EST LÀ!

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

MATINÉES
CONCERTS POUR LES JEUNES
La musique est un jeu d'enfant.
Depuis plusieurs années déjà, l'Orchestre symphonique de Montréal présente des concerts destinés particulièrement aux jeunes. Ces concerts, appelés Matinées, ont lieu à la Place des Arts avec l'Orchestre au grand complet. Visiter la Place des Arts est pour les jeunes étudiants une expérience captivante et stimulante. Le plus important c'est que les étudiants ont ainsi l'occasion d'écouter véritablement de la belle musique exécutée par d'excellents musiciens. Téléphoner à l'école que fréquente votre enfant pour savoir si la direction connaît l'existence des Matinées. C'est une expérience dont tout étudiant devrait bénéficier.

Pour plus de renseignements
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
PLACE DES ARTS, MONTRÉAL 129 / 844-2867

Requête pour une TV française à Toronto

TORONTO (Le Devoir) - La société Radio-Canada a déposé hier au Conseil de la radio-télévision canadienne une requête pour l'établissement

d'un poste de télévision de langue française à Toronto. Tout indique que le CRTC accueillera favorablement cette demande qui était prévue de

puis quelques mois. Déjà, le canal 25 est réservé pour ce nouveau poste torontois.

On ne prévoit pas non plus d'opposition au projet. Radio-Canada estime à 100,000 l'auditoire francophone de la région torontoise. Le nouveau canal 25 diffusera les mêmes émissions que le canal 2 à Montréal. Mais quelques émissions locales seront aussi présentées. Sur 108 heures d'antenne, le nouveau poste présentera environ deux heures et demie par semaine d'émissions régionales: affaires publiques, informations et sport.

Déjà, à l'intention des francophones torontois, CBLT (poste de la chaîne anglaise de Radio-Canada à Toronto) présenterait le dimanche matin certaines émissions françaises, dont "Moi et l'Autre". Les audiences du CRTC à Toronto commenceront le 21 septembre.

flash Venise

VENISE (AFP) - Le Prix de la critique internationale sera décerné cette année aussi au terme du festival de Venise.

Le jury formé à cet effet par la FIPRESCI sera présidé par Vincio Beretta (Suisse) et composé de Paul A. Buisine (France), Fritz Drobilitsch-Walden (Autriche), Marc Turckruyer (Belgique), Vera Volmanne (France), Kashiko Kawakita (Japon), John Gillet (Grande-Bretagne), Pietro Bianchi (Italie), Hans Saalting (Hollande), José Sagre (Espagne), Bjorn Nordstrom (Suède), Gene Moskowitz (USA), Suzanna Pongraca (Hongrie)

et José-Maria Podesta (Uruguay). Une rencontre entre deux fonctionnaires de l'ambassade de la République populaire de Chine en Italie et de deux représentants du cinéma américain s'est déroulée à huis clos dans un grand hôtel du Lido. Le médiateur de cette rencontre était le cinéaste français Léo-André Moguy. D'autres réunions bilatérales doivent suivre ce premier contact au cours duquel Chinois et Américains ont envisagé les possibilités concrètes d'un échange commercial entre leurs deux pays dans le secteur cinématographique.

CATHERINE DENEUVE
Pearl of Asia
ALQUETTE
318 STE-CATHERINE Q. 861-2807
POUR TOUS
HORAIRE: 1.10, 3.20, 5.30, 7.40, 9.55 p.m.
5e Sem.
ENFANTS MOINS DE 14 ANS-75¢

PAS SI NOVICES QUE ÇA!
BRIGITTE BARDOT
ANNIE GIRARDOT
LES NOVICES
COULEUR
Aussi STEREO DE GILLES CARLE
CINÉMA PARISIEN
REPRÉSENTATION COMPLETE
10 a.m., 11.30, 12.0, 3.15, 5.10, 7.20, 9.35 p.m.

"L'UN DES 6 MEILLEURS FILMS D'HORREUR" - N.Y. TIMES
TOD BROWNING'S 1932 CLASSIC
FREAKS
14 ANS
VENDOME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA
DRACULA
12.00, 2.25, 4.45, 7.05, 9.30
Freaks: 1.15, 3.35, 6, 8.25, 10.45

Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ
à compter du 10 septembre au cinéma "PARISIEN"

2 GRANDS SUCCÈS!
AU MÊME PROGRAMME!
18 ANS Adultes
JE SUIS CURIEUSE
Ombaba
FESTIVAL 1206 E. STE CATHERINE 525 8600

CHARLES BRONSON
de la part des copains
IMPERIAL
1430 Steury 288 7102
18 ANS Adultes

TOUS LES SOIRS à 7h45, EXCEPTÉ LE JEUDI.
LE DIMANCHE à 2h00
Blue Bonnets
C'est plein d'allure!

les productions paul buissonneau
andrée lachapelle
béatrice picard
denise morelle
amulette garneau
denis drouin
jean chicoine
et germaine giroux
de paul zindel
adaptation: michel tremblay
mise en scène: andré brassard
et mademoiselle roberge boit un peu
du 14 au 25 septembre
prix. en semaine: 2.50 à 4.50; samedis: 2.50 à 5.00
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel: 842-2112

CINÉ-NUIT GRATUIT

POUR TOUS PERSONNES PRÉSENTES AU CINÉ-PARC AVANT MINUIT
LE MONSTRE DES PROFONDEURS
PROJECTION CONTINUELLE JUSQU'À 4.00
HITCHCOCK
RESTE LE "PATRON"
LE SCANDALE D'ESPIONNAGE LE PLUS EXPLOSIF DU SIÈCLE!
AU CREPUSCULE (VERSION FRANÇAISE)
LETAO
EN COULEUR
FREDERICK STAFFORD
DANY ROBIN JOHN VERTON
UNE EXPLOSION DE RIRES!
"FARKAS HAS COSE" "SCOTLAND YARD"
Louis FUNES
ENFANTS MOINS DE 12 ANS GRATIS
CHATEAUGUAY
5 MILLES DU PONT MERCIER ROUTE 8 VERS CHATEAUGUAY

2e SEMAINE
élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RÉSNAS AIR CLIMATISÉ
LE DISTRAIT
UN FILM DE PIERRE RICHARD
un drôle de rire dans un drôle de film
PIERRE RICHARD
CHRISTINE BARRAULT
MARIA PACOME
BERNARD BLIER
EASTMANCOLOR
SALLE EISENSTEIN
un film de CLAUDE CHABROL
POUR TOUS
STEPHANE AUDRAN
MICHEL BOUQUET
FRANÇOIS PERIER
JUSTE AVANT LA NUIT
EASTMANCOLOR

L'actualité

La crise monétaire

Solution politiquement ardue mais techniquement facile

par Georges Deschodt de l'AFP

NEW YORK — A la veille de la réunion à Paris des suppléants des ministres des finances du groupe des dix, on doute de plus en plus dans les milieux bancaires new yorkais qu'une remise en ordre globale du système monétaire international puisse être convenue entre les grandes puissances financières avant l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international qui se tiendra à Washington durant la dernière semaine de septembre.

Ceux des aspects monétaires du problème dont on parle le plus actuellement — réajustement des parités monétaires, réévaluation modeste de l'or, élargissement des marges de fluctuation des monnaies — sont en fait les plus faciles à résoudre techniquement. observe-t-on dans ces milieux. Certes sur le plan politique les décisions qu'ils supposent sont plus difficiles mais, dit-on, si la crise se limitait à la question des taux de change on pourrait concevoir que, concessions américaines ou pas et le Fonds monétaire apportant ses bons offices, les ministres des dix parviennent assez rapidement à se mettre d'accord sur la manière de dévaluer le dollar, puisque dans le fond c'est de dont il s'agit, et sur l'ampleur de cette dévaluation.

Les problèmes politiques et techni-

ques soulevés par les décisions américaines sont cependant loin de se limiter aux seuls taux de change et, étant donné l'étendue des objectifs visés par l'offensive de Washington, on voit mal à Wall Street comment la plupart d'entre eux pourraient être résolus, ou même en voie de solution, d'ici trois semaines.

La surtaxe de 10 pour cent sur les importations aux Etats-Unis est un des éléments-clé de la crise. Elle est l'arme principale de Washington pour parvenir à ses objectifs dans les domaines monétaire (réalignement des parités), commerciale (élimination des pratiques jugées inéquitable par les Américains) et militaire (meilleure répartition des dépenses de la défense commune). Il est clair qu'Européens et Japonais souhaitent qu'elle disparaisse si leurs monnaies sont réévaluées par rapport au dollar mais on pense à Wall Street que l'administration américaine ne tiendra pas à vendre son meilleur atout avant d'avoir obtenu, sinon satisfaction, tout au moins des assurances très fermes sur les fronts. De telles assurances dans l'immédiat sont improbables se serait-ce qu'en raison de la complexité des législations commerciales des divers pays.

C'est pourquoi l'impression prévaut, aussi bien dans les milieux financiers

que dans les milieux d'affaires et aussi bien parmi les partisans de la surtaxe que parmi ses adversaires, que les dix pour cent sont là pour rester au moins quelques mois.

Quand bien même un accord politique parviendrait à se faire sur l'ensemble des taux de change-surtaxe-commerce-défense, il resterait à résoudre une multitude de problèmes, essentiellement techniques, dont la solution ne saurait être élaborée en quelques jours. Le retour du dollar à la convertibilité, son rôle dans le système monétaire, le rôle des droits de tirage spéciaux, les balances dollar détenues à l'étranger ne sont que quelques-uns de ces problèmes et le retour à un système monétaire vraiment ordonné dépend de leur solution. Celle-ci demandera certainement, avant que les décisions politiques soient prises, de longues études d'experts.

Quelles que soient les décisions prises à la mi-septembre par les ministres des finances du Marché commun new yorkais sont de plus en plus convaincus qu'elles ne permettront pas de rebâtir dans l'immédiat une structure monétaire complète remplaçant celle qui s'est écroulée le 15 août dernier.

économique

La masse monétaire au Canada et les banques à charte

par Anna Guthrie
économiste-adjointe à la Banque Royale du Canada

Dans la première partie de l'article, publiée hier, l'auteur expliquait que la Banque du Canada faisait varier la masse monétaire en modifiant la somme d'encaisse à la disposition des banques à charte. Nous verrons maintenant la technique que la Banque centrale utilise le plus fréquemment pour ce faire.

La technique qu'utilise le plus fréquemment la Banque du Canada afin de modifier l'encaisse des banques à charte consiste à favoriser un marché ouvert d'achat et de vente de valeurs garanties par le gouvernement canadien. Tout comme les banques à charte qui peuvent, en achetant ou en vendant des valeurs, modifier leurs dépôts qui constituent des dettes envers leurs clients, soit le public, ainsi la Banque du Canada, peut, en achetant et en vendant des valeurs, modifier ses dépôts-dettes envers ses clients qui, dans ce cas, sont les banques à charte. Cependant quand la Banque du Canada modifie ses dépôts-dettes envers les banques à charte, elle modifie par le fait même leur encaisse et les incite à changer le niveau de leurs dépôts plus rapidement.

Par exemple, supposons que les banques à charte aient une encaisse tout juste égale à 6.25% de leurs dépôts, soit juste égale au rapport exigé. (Afin de simplifier, disons que le double rapport d'encaisse de 12% et de 4% soit représenté par un rapport légal uniforme de 6.25% ou un seizième des dépôts.) Supposons alors que la Banque du Canada achète du public des valeurs garanties par le gouvernement d'une valeur de 50 millions de dollars et émette, en guise de paiement, des chèques tirés sur elle-même. Le public dépose ces chèques de la Banque du Canada dans les banques à charte dont les dépôts s'accroissent de \$50 millions. Les banques à charte retournent ces chèques à la Banque du Canada et reçoivent en échange un solde de dépôts accru de \$50 millions de la Banque du Canada. Etant donné que le solde de dépôts des banques à charte auprès de la Banque du Canada représente la principale composante de l'encaisse des banques, cette encaisse augmente donc de \$50 millions. Cependant cette hausse de \$50 millions dans l'encaisse des banques à charte est une somme supérieure à ce qui est requis pour se prémunir contre une hausse de \$50 millions dans les dépôts des banques (6.25% de \$50 millions ne représente que \$3 millions). Cette condition est reflétée dans le rapport global encaisse-dépôts qui excède 6.25%. En d'autres mots, les banques à charte ont un excédent d'encaisse. Elles utilisent aussitôt cet excédent afin d'acquiescer plus de valeurs et d'accorder plus de prêts et, ce faisant, elles provoquent une hausse de leurs dépôts-dettes. Cette situation durera jusqu'à ce que les dépôts des banques à charte aient augmenté assez pour éroder le surplus d'encaisse de \$50 millions qu'a apporté la Banque du Canada et restaurer le rapport global de l'encaisse de 6.25%. En tout, les dépôts des banques à charte augmenteront de \$800 millions ou 16 fois le surplus d'encaisse de \$50 millions (\$50 millions représentant 6.25% ou un seizième de \$800 millions). Ainsi l'achat de valeurs par la Banque du Canada entraîne une augmentation de l'encaisse des banques à charte, apportant ainsi des dépôts aux banques à charte, ce qui fait augmenter la masse monétaire proportionnellement. Si la Banque du Canada vendait des valeurs, l'encaisse et les dépôts des banques à charte diminueraient, entraînant une diminution de la masse monétaire. Cette description de

des valeurs de personnes désireuses de vendre, où qu'elles demeurent et en effectuant des prêts à des emprunteurs à la recherche de fonds, quel que soit leur lieu de résidence. Il est certain que les banques à charte pourraient distribuer les actifs à bénéfice selon certaines normes géographiques, comme elles l'ont d'ailleurs déjà fait. Par exemple, durant la période de restriction monétaire de 1969-1970, alors que la Banque du Canada restreignait l'accroissement de la masse monétaire, les banques à charte essayèrent d'assurer aux régions du pays moins développées l'accès à des fonds, comme le mentionnait en 1969 le gouverneur de la Banque du Canada dans son rapport annuel. Cependant, en temps normal, les banques à charte répondront à la demande du public en accroissant leurs actifs à bénéfice; la distribution initiale des actifs et leur accroissement refléteront simplement cette demande.

En outre, même si les banques essayaient de distribuer les actifs à bénéfice selon des normes géographiques, elles seraient impuissantes à influencer sur la distribution ultime des dépôts résultant de l'acquisition d'actifs à bénéfice. Les dépôts en banque passeront d'un déposant à un autre et d'un région à une autre à mesure que le public, le propriétaire de ces dépôts, fait et reçoit des paiements pour les biens, les services ou les valeurs financières ou immobilières qu'il désire acheter ou vendre. Les banques à charte n'y peuvent rien. En d'autres termes, les banques à charte n'ont aucun rôle actif lorsqu'il s'agit de déterminer, selon des normes géographiques, la distribution des dépôts et partant de la masse monétaire. Elles fournissent simplement un canal par lequel le public fait passer les dépôts d'une personne à un autre et d'une région à une autre.

En effet, les banques à charte ne contrôlent ni le volume de la masse monétaire, qui est déterminé par la Banque du Canada, ni sa distribution géographique, qui, elle, est déterminée par le public. Le rôle des banques est un rôle passif dans les deux cas alors que, d'une part, elles réagissent aux actions de la Banque du Canada et que, d'autre part, elles répondent aux exigences du public.

Des compagnies... en bref

Industrial Acceptance déménage sa haute direction à Toronto

IAC Ltd., la plus grande compagnie de finance du Canada, projette de déménager son nouveau président et quatre hauts administrateurs dans ses bureaux de Toronto pendant la prochaine année. Actuellement, ils sont à Montréal.

de la baie de James. Le Québec fournit 25 pour cent des affaires de l'IAC, a rapporté M. Nichols, alors

que Toronto en fournit 40 pour cent et se développe plus vite. Environ les tiers des 3.300

employés de l'IAC travaillent dans les succursales du Québec et ce pourcentage diminuera le même.

La compagnie allègue l'incommodité de la division de son administration, pour justifier ce déménagement.

M. Lyndon E. Nichols, le président d'IAC, a déclaré qu'il s'installerait à Toronto, le printemps prochain, pour travailler en plus étroite collaboration avec M. Keith H. MacDonald, le chef de l'exécutif.

L'IAC avait transféré son bureau chef de Montréal à Toronto, l'automne dernier, et avait alors annoncé qu'elle diviserait sa direction en deux quartiers généraux. Mais cette politique semble maintenant s'avérer trop compliquée à appliquer et la section montrealaise ira rejoindre celle de Toronto.

Rappelons que Pierre Nadeau, un des vice-présidents de IAC, vient d'être nommé à la présidence de la régie qui s'occupera du développement

GM prévoit une hausse de 9% du PNB en 1972

Les perspectives économiques du Canada paraissent favorables pour 1972. On prévoit que le produit national brut atteindra près de 100 milliards de dollars, une hausse de 9%. C'est ce qu'a déclaré M. R.S. Whithers, président de General Motors of Canada, lors de la première d'une série de réunions des concessionnaires G.M.

"Dans l'industrie de l'automobile en particulier, a ajouté M. Whithers, nous sommes assurés, en 1972, d'une année calme sur le front du travail. Les membres des Travailliers Unis de l'Automobile se rendent compte mieux que jamais que l'accroissement de la productivité est aussi importante pour les syndicats que pour la compagnie."

"Nous devons faire face à une concurrence dynamique venant des pays d'outre-mer, et notamment du Japon. Les producteurs étrangers, dont les dépenses de main-d'œuvre n'atteignent que le quart des nôtres, font de larges brèches dans les marchés canadiens et dans les emplois au Canada."

"Mais nous avons l'intention de rester compétitifs. Notre groupe des spécialistes

de l'automobile étudie toutes les façons d'accroître la productivité, de maintenir les prix de revient dans des limites raisonnables et d'améliorer sans cesse la qualité de nos produits."

"A cet effet, ils doivent tenir compte de deux autres facteurs qui s'ajoutent à la très vive concurrence étrangère. Ce sont les règlements du gouvernement concernant d'une part l'équipement de sécurité, et d'autre part la lutte contre la pollution."

En un peu plus de 60 ans, l'industrie de l'automobile a créé directement ou indirectement plus de 600.000 emplois au Canada, soit environ un emploi sur sept. Près de 17 pour cent de l'argent dépensé au Canada, a précisé M. Whithers, est consacré aux besoins des transports. Cette année, huit millions de voitures et de camions sillonneront plus de 74.000 milles de routes asphaltées et parcourront près de 80 millions de milles au Canada.

"Le Canada, a fait remarquer M. Whithers, est un pays qui compte aujourd'hui plus de conducteurs d'automobiles que d'électeurs".

Les marchés boursiers

Hausse des banques et des papeteries

Les banques ont pris près de deux points, les papiers ont enregistré une forte avance et d'une façon générale, les cotes sont montées dans tous les secteurs de la Bourse de Montréal hier.

Le volume combiné des transactions des Bourses de Montréal et Canadienne a atteint 1.103.600 actions contre 1.294.000 la veille.

Les baisses ont surpassé les hausses par 125 contre 104, avec 83 valeurs inchangées.

Parmi les gagnants, le Crédit Foncier a pris \$5 à \$57, Seagrams \$1 à \$56, Steel Co. of Canada 3-4 à \$26 5-8, National Sea Products 3-4 à \$11, Readers Digest 3-4 à \$7 3-4, Reitman 5-8 à \$31 et Monenco 5-8 à \$36 7-8.

Dans les baisses, Crown Cork a perdu \$4 à \$166, B.C. Telephone \$1 3-8 à \$52, Dome Petroleum \$1 à \$38 et Shell Canada 5-8 à \$36 7-8.

À la Bourse canadienne, Africana Mining a pris un cent à 76 cents, Falingier neuf cents à \$1.15, Dumont deux cents à 64 cents et Belding Corticelli a perdu 3-4 à \$9 1-2.

New York

La tendance est restée modestement soutenue à Wall Street. A l'approche du long week-end de la Fête du Travail, les investisseurs ont observé une attitude d'attente et les mouvements ont été étroits.

Les gains l'ont toutefois nettement emporté en nombre sur les pertes, grâce à une petite demande sélective. Les affaires ont été calmes.

Les matériaux de construction ont été fermes, tandis que les automobiles, à l'exception de General Motors, et les chimiques, notamment Dupont de Nemours, se sont inscrites en progrès. Les pétroles ont été soutenus et les cuprifères et les mécaniques se sont améliorées par endroits.

En revanche, les sidérurgiques se sont effrités, à l'exception d'United States Steel qui a clôturé en léger progrès.

les indices

MONTREAL					
	65	13	7	8	85
	Industr.	Serv. publ.	Banq.	Papiers	Comb.
Changement	+0.53	+0.05	+1.83	+1.13	+0.56
Clôture	185.78	152.44	211.20	79.42	182.45
Semaine dern.	182.95	151.31	207.29	79.35	179.85
Mois dernier	179.95	150.60	205.60	82.41	177.36
1971 haut	189.08	161.53	212.08	95.75	185.16
1971 bas	176.23	149.59	172.04	76.56	171.18

TORONTO					
	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles	
Changement	+0.71	+1.81	+0.18	-0.94	
Clôture	177.68	171.49	88.73	236.54	
Semaine dern.	175.45	178.27	89.16	236.50	
Mois dernier	174.10	194.76	90.97	224.35	
1971 haut	188.94	202.66	103.01	239.08	
1971 bas	172.83	161.82	87.67	193.18	

DOW JONES					
	Ouv.	Haut.	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	898.51	905.37	893.84	900.63	+1.61
Transport	241.48	243.22	240.01	241.58	+0.76
Services publics	111.61	112.28	111.00	111.71	+0.19
Ensemble	308.15	310.39	306.45	308.62	+0.68

Bons du trésor à 3.91%

OTTAWA — Nouvelle émission de bons du Trésor annoncée hier, à échéance de 91 jours: \$175 millions, à un taux et rendement moyens de 99.035 et 3.91 pour cent. La semaine dernière, même montant, à un taux et rendement moyens de 99.064 et 3.79 pour cent.

Emission à échéance de 182 jours: \$40 millions, à un taux et rendement moyens de 98.013 et 4.97 pour cent, au regard d'un même montant, la semaine dernière, à un taux et rendement moyens de 98.062 et 3.06 pour cent.

ÉTUDIANTS

Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

Les tarifs sont les suivants:

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$22.00	\$24.00
8 MOIS	\$24.00	\$27.50
9 MOIS	\$27.00	\$31.00
10 MOIS	\$30.00	\$34.50

Ci-inclus \$ pour un abonnement de . . . mois à partir du 1971.

NOM

ADRESSE

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- Horizontalement**
- 1-Avis officiel, publicitaire, etc. placé dans un lieu public. — Conspuer.
 - 2-Etable à porcs. — Connu.
 - 3-Ce que l'animal carnassier trouve ou enlève pour manger. — Cinq cent cinquante. — Terrible.
 - 4-Favorable. — Arbrisseau épineux de la famille des rosacées.
 - 5-Action de réduire. — Le meilleur en son genre.
 - 6-Petit éléphant.
 - 7-Lui. — Change l'air. — Septième lettre grecque.
 - 8-Ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais. — Quatre-vingt-dix-neuf. — Tout vêtement monastique.
 - 9-Société humaine incomplètement organisée.
 - 10-Propriété héréditaire et exempte de toute redevance. (Féod.) — Jeta en l'air, avec force, les pieds de derrière. — Altesse Royale.
 - 11-Vive, dégourdie. — Noyau de la Terre.
 - 12-Tailler la tête d'un arbre. — Débitur du bois.
- Verticalement**
- 1-Action d'appareiller les perdris par couples, en vue de la reproduction.
 - 2-Formulée avec précision. — Au tennis, se dit d'une balle qui touche le filet avant de tomber dans les limites du court.
 - 3-Privé de chaleur. — Bobine mobile autour de la poignée d'une manivelle.
 - 4-Pas ailleurs. — Arbre de Malaisie — Obtint.
 - 5-Fouille. — Sans mélange (fém).
 - 6-Hélium. — Voisin du phoque — Erbium.
 - 7-Erbium. — Emploi qui procure un revenu important par rapport au travail exigé.
 - 8-Dépourvu d'intelligence. — Du verbe pouvoir.
 - 9-Prénom féminin. — Partie de l'homme depuis les côtes jusqu'aux hanches.
 - 10-Changea l'air. — Deux.
 - 11-Orient. — Toute action qui a pour effet de détruire par le feu.
 - 12-Pierre précieuse. — Garnir d'acier un instrument de fer pour le rendre tranchant.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 Q U E S T I O N N A I R E
 O U L T R A V E R S O
 I C I N E T S O U
 N E R O N I E N E S T
 C R E D I T E U L E R
 A A E S E R I N E E
 I S O L A O G I V E
 L B E G A T E M E N T
 L E S T E R E S T E
 I L E T S I N T I R
 E I D E R C O T I E R
 R E A L B O I S T I R E

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
 MARQUES DE COMMERCE
 Marion, Robic & Robic
 ci-avant
 Marion & Marion
 2100, rue DRUMMOND
 Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX
 VENEZ CHOISIR VOTRE
 AMEUBLEMENT SUR
 LES LIEUX
 STATIONNEMENT
 Canada Dactylographe Inc.,
 7035 AVE. DU PARC
 270-1141

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
 Avocats et Procureurs
 Tour de la Bourse
 800 Square Victoria
 Suite 2104 - Montréal 115
 Maurice Riel, c.r. Albert Bissnette, c.r.
 Clermont Vermette Gerald J. Ryan, c.r.
 Jaime W. Dunton Jean-Louis Terroult
 Michel Green Richard Randoin
 Tél. : 866-6743
 Adresse télégraphique: RIVERDIN

TRADUCTIONS TRAVEX Inc.
 Techniques — Commerciales — Publicitaires
 630 ouest, rue Sherbrooke
 Montréal 111 843-3644

toronto

Cours venus par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for company names, stock symbols, and prices. Includes sections for 'Industrielles', 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', and 'Municipales'.

QUEBEC NORTH SHORE PAPER COMPANY



W. Kenneth Voss, président de la Quebec North Shore Paper Company, Saie, Comeau (Québec) et de The Ontario Paper Company Limited, Thorold (Ontario), annonce les deux nominations suivantes: M. W. Kenneth Voss est nommé au poste de vice-président. A titre d'adjoint au président, il sera responsable de la coordination des travaux de contrôle de l'environnement. Il agira également comme conseiller en matière de techniques et procédés de fabrication. On lui confiera aussi la direction de projets spéciaux. M. Voss est à l'emploi des deux sociétés depuis 30 ans. Il possède une vaste expérience dans les domaines de la fabrication de pâtes et papiers et des techniques de contrôle de l'environnement. M. Voss est diplômé en génie chimique de l'Université de Toronto. M. Gordon L. Cooper est nommé directeur de la fabrication de Québec North Shore Paper Company et The Ontario Paper Company Limited. M. Cooper, qui a déjà occupé le poste de directeur divisionnaire aux usines de Baie Comeau et de Thorold, est à l'emploi des deux compagnies depuis 18 ans. Il est diplômé en génie chimique de l'Université McGill.

Table of stock market data for Montreal, including columns for company names, stock symbols, and prices. Includes sections for 'Industrielles', 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', and 'Municipales'.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for company names, stock symbols, and prices. Includes sections for 'Industrielles', 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', and 'Municipales'.

Table of stock market data for Montreal, including columns for company names, stock symbols, and prices. Includes sections for 'Industrielles', 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', and 'Municipales'.

COMPTABLES AGRÉÉS MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

Établi en 1880... C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif. Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Laguchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈUR & CIE. Comptables Agréés. 240, rue St-Jacques, 6e étage. Montréal 126-849-1695

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE. Comptables Agréés. 507 Place d'Armes 842-8621

NADEAU, PAQUET & CIE. Comptables Agréés. 1420 ouest, Sherbrooke, Ctl 502-842-6812

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 3785 ouest, Jean-Talon RE. 1-7601. Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 50 ouest, Place Crémazie. Suite 1010. Tél. 384-1890

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 5 Place Ville-Marie. 866-9701

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE. Comptables Agréés. 222 est, Henri-Bourassa. Montréal 357-3070. Tél.: (514) 389-5995

BERNIER & BISSON. Comptables Agréés. 60 St-Jacques. Suite 601. Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER. Comptable Agréé. Suite 3100, Place Victoria. Montréal 3, Qué. 861-5741

GAZELAIS, POUART, PRIVÉ & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 3737 Mansfield, Mt-Nord, 5936 St-Hubert, Montréal. 321-3832. 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE. Comptables Agréés. 100 St-Jacques. Suite 100. Montréal 845-0209

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques. 849-8331

GAZELAIS, POUART, PRIVÉ & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 3737 Mansfield, Mt-Nord, 5936 St-Hubert, Montréal. 321-3832. 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE. Comptables Agréés. 100 St-Jacques. Suite 100. Montréal 845-0209

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques. 849-8331

GAZELAIS, POUART, PRIVÉ & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 3737 Mansfield, Mt-Nord, 5936 St-Hubert, Montréal. 321-3832. 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE. Comptables Agréés. 100 St-Jacques. Suite 100. Montréal 845-0209

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques. 849-8331

GAZELAIS, POUART, PRIVÉ & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 3737 Mansfield, Mt-Nord, 5936 St-Hubert, Montréal. 321-3832. 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE. Comptables Agréés. 100 St-Jacques. Suite 100. Montréal 845-0209

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques. 849-8331

GAZELAIS, POUART, PRIVÉ & ASSOCIÉS. Comptables Agréés. 3737 Mansfield, Mt-Nord, 5936 St-Hubert, Montréal. 321-3832. 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE. Comptables Agréés. 100 St-Jacques. Suite 100. Montréal 845-0209

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques. 849-8331

les obligations

Table of bond market data, including columns for bond names, maturities, and yields. Includes sections for 'Municipales' and 'Provinciales'.

Baisse du dollar cdn

MONTREAL-Coté en devises canadiennes, le dollar américain gagnait hier 1-4 à \$1.01-15-32. La livre sterling gagnait 5-8 à \$2.50. NEW YORK-Le dollar canadien a monté de 1-8 à 98-37-64 hier, en devise américaine. Il était à 98-45-4. La livre sterling a gagné 7-64 à \$2.45-51-64.

Hausse de l'or

LONDRES-L'once d'or fin cotait \$41.50 hier sur le marché européen de l'or, au regard de \$40.70 mercredi.

les bénéfécies

Table of company earnings data, including columns for company names, earnings per share, and percentages.

cours des changes

Table of exchange rates for various currencies, including columns for currency names and rates.

Large advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' (Chartered Accountants) listing various firms and their services. Includes names like 'ARCHAMBULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈUR & CIE', 'COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE', etc.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 15

LES ÉTUDES COMMERCIALES DE L'EST
3630 est, rue Ontario
demande
PROFESSEUR EXPÉRIMENTÉ DE DACTYLOGRAPHIE
avec permis ou brevet d'enseignement.
Tél.: 523-6138

HÔPITAL MONTFORT
Ottawa, Ontario
ARCHIVISTE MÉDICALE ACCRÉDITÉE
demandée pour hôpital accrédité de 267 lits. Bilingue. Salaire selon expérience.
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec :
Directeur du personnel
(613) 746-4621 poste 216


La Commission Scolaire Régionale Missisquoi est à la recherche de
PROFESSEURS
en
P.S.S.C. (1)
Chimie (1)
Enfance inadaptée (1)
Sciences commerciales (2)
Exigences:
Brevet officiel d'enseignement
Expérience dans l'enseignement (préférable)
Adressez toute demande à
Donald Proteau, dir. Général des Écoles,
112, rue John,
Cowansville, P.Q.
Tél. 263-1800

Collège de
Maisonneuve
Offre d'emploi
PROFESSEUR D'ANGLAIS
Temps partiel
Anglais 201 - 301
Langue seconde de niveau intermédiaire.
Exigences:
Licence ou baccalauréat spécialisé.
Faire parvenir votre curriculum vitae, le plus rapidement possible, à:
Monsieur Benoit Lauzière,
Secrétaire général,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
Offre d'emploi
Fonction:
Documentation, Consultation, Animation auprès des professeurs touchant divers problèmes pédagogiques.
- Définition d'objectifs et taxonomie
- Examens et docimologie
- Enquêtes et psychométrie.
Exigences:
- Connaissance des sciences de la mesure;
- Diplôme universitaire dans les sciences de l'éducation de préférence;
- Expérience dans l'enseignement souhaitable.
Adressez votre curriculum vitae et communiquez avec:
Le bureau du personnel,
Collège Bois-de-Boulogne,
10555, Bois-de-Boulogne,
Montréal 355, P.Q.
Tél: 332-3000
Concours: 014

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur demande un
ANIMATEUR EN MATHÉMATIQUES À L'ÉLÉMENTAIRE
FONCTIONS:
- Continuer l'implantation du nouveau pédagogique en mathématiques par l'application du programme-cadre;
- Participer à des rencontres organisées à l'intention des principaux, des enseignants, des parents et jouer auprès de ces groupes un rôle de consultation et d'animation;
- Collaborer aux recherches pédagogiques en mathématiques et à l'implantation du progrès continu, des sous-groupes de travail, en application des règlements Nos 1 et 7.
L'animateur en mathématiques relève du directeur de l'enseignement élémentaire.
QUALIFICATIONS:
- Brevet d'enseignement;
- Expérience dans l'enseignement: minimum 5 ans dont une partie à l'élémentaire;
- Connaissance et expérience de l'application du programme-cadre de mathématiques;
- Facilité pour le travail en équipe;
- Facilité sur le plan des relations humaines.
TRAITEMENT:
Selon la politique salariale de la Commission Scolaire Régionale.
DATE LIMITE DU CONCOURS:
Le 10 septembre 1971.
Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae à:
Commission Scolaire Régionale Le Gardeur
a/s M. Jean-Paul De Grandpré
Directeur des services au personnel
777, boulevard Iberville
Repentigny, Qué.

PHYSIOTHERAPEUTE-CHEF
DEMANDE
Nous sommes à la recherche d'une physiothérapeute-chef pour un hôpital de 400 lits.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme en physiothérapie.
Expérience de deux ans dans le milieu hospitalier.
Toute demande doit être faite par écrit au:
Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph,
150 Ave. Rouleau,
Rimouski.

 université
du
québec à trois-rivières
CAMPUS DU NORD-OUEST
recherche les services de 4 professeurs:
- 1 professeur d'Histoire
- 1 professeur de Géographie
- 1 professeur de Littérature Québécoise
- 1 professeur d'Anglais
Qualification:
Doctorat ou maîtrise.
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:
M. Hubert Marcotte
Secteur Sciences Humaines
U.Q.T.R. au Nord-Ouest
C.P. 700
Rouyn, Qué.
Tél.: (819) 762-0971

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
a besoin d'un
TECHNICIEN DE RECHERCHES EN VOL
La section de recherches en vol de l'Établissement aérospatial national à Ottawa a besoin d'un technicien. Le titulaire du poste devra participer aux travaux du bureau d'études et contribuer à la construction, aux essais et à l'entretien des circuits analogiques et numériques utilisés pour l'acquisition des données et des systèmes de commande des avions, dont on a besoin pour les recherches effectuées par la section de recherches en vol. Il est possible qu'il doive participer aux essais en vol des appareils. Les fonctions comprendront également la rédaction de rapports décrivant les résultats des différents essais effectués par le titulaire du poste.
Les candidats doivent être diplômés d'un institut de technologie et avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine des systèmes d'acquisition de données analogiques et numériques et des méthodes de rédaction de données. La connaissance de la programmation des ordinateurs utilisant le système numérique constituerait un avantage. Le traitement de base qui pourra s'élever jusqu'à 13,216 dollars par année sera fonction des qualifications du candidat retenu.
Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa K1A 0R6. Veuillez mentionner la référence NAE-296.
La préférence sera accordée aux citoyens canadiens.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
DEMANDE
UN RESPONSABLE DE L'ANIMATION ÉTUDIANTE
FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services aux Étudiants de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, le responsable devra:
- Animer l'ensemble des activités socio-culturelles et sportives au niveau régional.
EXIGENCES:
- Posséder un diplôme en récréologie ou dans une discipline connexe à la position.
- Expérience administrative de préférence en milieu scolaire ou dans un domaine connexe.
- Facilité de communication avec les étudiants et le monde de l'éducation.
SALAIRE:
- Grade III échelon I Salaire : \$10,500.00
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit le ou avant le 10 septembre 1971 à:
HERVÉ SICARD,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LE GARDEUR
DEMANDE
UN TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL, ENTRETIEN, RÉPARATION, INSTALLATION, etc.
SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Le technicien en audio-visuel a la responsabilité du bon fonctionnement des appareils audio-visuels de la Régionale. Il contrôle aussi l'inventaire des pièces et des appareils de la Régionale.
TRAITEMENT:
\$120. à \$170. par semaine, selon l'expérience et la compétence.
RELEVÉ:
Il relève du coordonnateur du Service audio-visuel.
ENTRETIEN ET RÉPARATION:
1- Le technicien conseille le coordonnateur, les enseignants, etc. ... quant au fonctionnement des appareils afin de prévenir l'usure accidentelle des appareils;
2- Il vérifie régulièrement les appareils et recommande le remplacement de certaines pièces, s'il y a lieu;
3- Il répare les appareils;
4- Il contrôle le système de fiches des appareils, c'est-à-dire garantie, date d'achat, coût, etc. ...
5- Il évalue les nouveaux appareils sur le marché et en recommande l'achat, s'il y a lieu;
6- À la demande du coordonnateur, il voit à l'installation de systèmes sonores ou visuels;
7- Il voit à l'installation des systèmes de communications.
DIVERS:
1- Opérateur au studio de télévision;
2- Opérateur à la photographie, acetate, magnétophone;
3- Installation du système d'éclairage à l'auditorium;
4- Tout travail connexe à sa tâche demandé par le coordonnateur.
APPLICATION ÉCRITE AVANT LE 7 SEPTEMBRE 1971 À:
SERVICES AU PERSONNEL
Commission Scolaire Régionale Le Gardeur
777, boul. Iberville
Repentigny, Qué.

DIRECTEUR - ADMINISTRATEUR
Sous la direction d'un conseil d'administration, il voit au fonctionnement de l'association, à l'administration du budget ainsi qu'à l'élaboration et à l'orientation de la politique sociale.
Une préférence sera accordée au candidat ayant une formation universitaire en sciences sociales ou en service social. La connaissance du français et de l'anglais est requise. Salaire à discuter.
Adressez curriculum vitae à:
C.P. 294, Station "R"
Montréal 326.

LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE MANICOUAGAN
recherche
UN PRINCIPAL D'ÉCOLE
Endroit:
École Père Gagné, Baie-Comeau.
Tâche:
Diriger une école élémentaire de 630 élèves.
Qualités requises:
- Posséder un brevet A ou 15 ans de scolarité.
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience dans l'enseignement.
- Être légalement qualifié.
Conditions de travail:
Selon l'Entente provinciale des principaux (documents 83)
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17.00 heures, le 15 septembre 1971 à:
M. Simon Lavoie,
Directeur du personnel
Municipalité scolaire de Manicouagan
275, boulevard Lasalle,
Baie-Comeau, Qué.

CEGEP DE SAINT-LAURENT
Offres d'emplois
SERVICE DE L'INFORMATIQUE
PROGRAMMEUR
Définition de la tâche:
Sous la responsabilité du directeur du service d'informatique:
- Fait la programmation et l'entretien des programmes;
- Effectue les essais;
- Écrit la documentation nécessaire à l'opération et l'utilisation des programmes;
- Voit à l'utilisation pratique des ensembles électroniques.
Qualifications requises:
- Diplôme d'études collégiales, option informatique ou l'équivalent.
- Expérience en COBOL 360 et JCL souhaitable.
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Définition de la tâche:
Sous la responsabilité du directeur du service d'informatique:
- Fait l'analyse, la documentation et la programmation des systèmes;
- Effectue les essais;
- Modifie et entretient les programmes;
- Responsable au niveau du Software.
Qualifications requises:
- Études universitaires ou l'équivalent.
- Expérience sur IBM 360 ou sur ordinateur de grande taille dans les applications de gestion.
Faire parvenir curriculum vitae, avant le 8 septembre 1971, à:
M. Claude Benjamin, secrétaire général
Cegep de Saint-Laurent
625, boulevard Ste-Croix
Montréal 379

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LIGNERY
Offres d'emplois
A) COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
Fonction:
- Sous l'autorité du Directeur des Services de l'Enseignement, il avise celui-ci en toutes matières relatives à l'enseignement professionnel et l'assiste dans les tâches administratives inhérentes à cette sphère d'activités.
Exigences:
- Détenir un brevet ou un permis d'enseignement ainsi qu'un diplôme de technicien;
- avoir au moins trois (3) ans d'expérience industrielle et cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement.
Salaire:
- Selon l'expérience et les qualifications et conformément aux règles de la politique salariale du Ministère de l'Éducation.
B) COMMIS-TECHNICIEN AU SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT
Fonction:
- Sous la supervision du Responsable du Service de l'Approvisionnement, cet employé effectue toutes les opérations reliées à la procédure de traitement des réquisitions, des commandes, des cahiers de charges, etc.
Exigences:
a) Avoir une formation spécialisée en techniques administratives (niveau collégial ou l'équivalent);
b) posséder des notions élémentaires d'informatique et pouvoir se servir des machines de bureau;
c) avoir deux (2) à trois (3) ans d'expérience dans le domaine des achats serait un avantage.
Salaire:
- En conformité avec l'échelle de la convention en vigueur à la Commission.
Faire parvenir toute candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 8 septembre 1971 à:
Service du Personnel
Commission Scolaire Régionale Lignery
1250, boulevard Ste-Elisabeth
La Prairie, Qué.

La Commission Scolaire Régionale Missisquoi
recherche un
PROFESSEUR D'ART ET TECHNIQUES GRAPHIQUES
pour l'enseignement aux adultes
Conditions d'admission:
- Brevet reconnu ou équivalent dans la spécialité
- Au moins 3 ans d'expérience pratique dans la spécialité
Communiquer par téléphone:
Éducation Permanente
(514) 263-1800

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
DEMANDE
DES PROFESSEURS
Dans les disciplines suivantes pour l'année scolaire 1971-72
Un (1) professeur en "Reliure"
Un (1) professeur en "Entretien de parterres"
Deux (2) professeurs en "Techniques commerciales"
pour l'enseignement de:
Dactylographie
Personnalité féminine
Initiation à l'Administration
Protocole du téléphone
Exploration commerciale
Pré-requis:
Scolarité: études secondaires minimum
Diplômes d'une école spécialisée
Expérience: industrielle pertinente requise
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 septembre 1971 à:
M. Hervé Sicard
Directeur du Personnel
Commission Scolaire Régionale
de l'Outaouais
103, rue Montcalm
Hull, Québec
Tél.: 771-7311


RENault
GÉRANT
MARKETING PIÈCES DE RECHANGE
Nos ventes de pièces de rechange et accessoires à travers nos 150 concessionnaires atteindront \$5 millions en 1971 et l'approvisionnement se fait par notre magasin central près de Montréal et 5 dépôts régionaux.
Nous cherchons un homme bilingue de 30/40 ans ayant plusieurs années d'expérience, qui sera chargé de définir la politique de prix et d'approvisionnement, l'organisation de la vente dans nos dépôts et chez nos agents, de promouvoir la vente des pièces et accessoires et de veiller à la bonne gestion des stocks.
Adressez curriculum vitae - discrétion assurée - à:
M. S. Seidner,
Directeur Après-Vente,
Automobiles Renault Canada Ltée,
B.P. 6400,
Montréal 101, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale Lanaudière est à la recherche de
2 ANIMATEURS PÉDAGOGIQUES EN AUDIO-VISUEL
Lieu de travail:
- 1 poste à Joliette
- 1 poste à Berthierville et à Joliette
Fonctions:
Le travail consiste essentiellement à faire de l'animation auprès des professeurs pour la production de matériel audio-visuel et l'utilisation des méthodes d'enseignement audio-visuelles.
Exigences de bases:
- Posséder un bacc. en sciences de l'éducation, spécialisé en audio-visuel ou l'équivalent.
- 3 années d'expérience dans l'enseignement.
Salaire:
A déterminer selon la scolarité et l'expérience.
1 TECHNICIEN À LA PRODUCTION DES DOCUMENTS AUDIO-VISUELS
Lieu de travail:
Joliette
Fonctions:
Le travail consiste essentiellement à produire des documents audio-visuels susceptibles d'être diffusés dans les écoles, permettant ainsi de compléter le matériel de source commerciale en fonction des demandes spécifiques des professeurs réunis en comités par matière.
Exigences de bases:
- Être en mesure de réaliser des montages visuels et sonores tels que films animés, diaporamas, radiovisuels, diapositives 35mm ainsi que transparents pour rétroprojecteur.
- Connaître les procédés de photographie, diazo, thermocopie ainsi que les techniques de lettrage et d'impression.
Salaire:
\$5,270 à \$6,770.
Note:
Préférence sera accordée au candidat ayant une expérience dans la production de documents audio-visuels ou encore diplômé d'une école des Beaux-Arts ou d'Arts Graphiques.
3 BIBLIOTECHNICIENS
Lieu de travail:
- 2 postes à Joliette
- 1 poste à Berthierville
Fonctions:
Le travail consiste essentiellement à faire la classification et à cataloguer les volumes. Cet employé peut être préposé auprès des volumes et être appelé à aider la clientèle de la bibliothèque à la sélection des journaux, périodiques, livres et documents divers.
Exigence de base:
Posséder un D.E.C. en bibliotechnique.
Salaire:
\$5,270 à \$6,770.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae le plus tôt possible au:
Directeur du personnel
Commission Scolaire Régionale Lanaudière
333, rue Tellier
Joliette, Qué.

Faites carrière dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES Direction générale du Nouveau-Québec

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

- Traitement initial de \$18,450 à \$22,950 selon la compétence. Poste à Québec.
- Diriger et coordonner les activités des services sous sa juridiction afin d'appuyer la réalisation des projets du ministère au Nouveau-Québec. Collaborer à la préparation des négociations fédérales-provinciales et interministérielles. Élaborer des programmes de travail en fonction des tâches prioritaires retenues par le Comité de coordination.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de l'administration, de l'homme ou appliquées. Posséder 10 années d'expérience directement pertinente, dont quelques-unes dans un poste de direction. Habileté administrative éprouvée. Aptitudes manifestes au travail de direction, de conception et de coordination.
- Concours AD-1480.

DIRECTEUR DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

- Traitement initial de \$17,375 à \$20,875 selon la compétence. Poste à Québec.
- Assurer, pour le ministère des Affaires sociales, l'application de la loi-cadre d'aide et de sécurité sociale sur le territoire du Nouveau-Québec. Élaborer et mettre en œuvre un programme de santé et de sécurité sociale. Proposer aux autorités ministérielles des solutions aux problèmes particuliers des populations autochtones.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de l'homme ou de l'administration. Posséder 10 années d'expérience, de préférence dans le domaine des affaires sociales. Habileté administrative éprouvée. Aptitudes manifestes au travail de direction et de conception.
- Concours AD-1481.

DIRECTEUR DU SERVICE TECHNIQUE

- Traitement initial de \$14,750 à \$18,250 selon la compétence. Poste à Québec.
- Établir l'ordre de priorité des projets à réaliser suivant les besoins des services ou des autres organismes gouvernementaux, compte tenu des disponibilités budgétaires. Préparer les plans, les devis et les estimés des coûts de construction d'immeubles et de services d'utilité publique au Nouveau-Québec. Préparer les demandes de soumissions pour les travaux spécialisés ou pour la construction d'établissements hospitaliers ou scolaires. Surveiller l'exécution des travaux. Conseiller les autorités en matière technique.
- Concours AD-1482.

DIRECTEUR DU BUREAU DE DÉVELOPPEMENT

- Traitement initial de \$14,750 à \$18,250 selon la compétence. Poste à Québec.
- Recommander aux autorités les moyens de réaliser une politique intégrée de développement des communautés nordiques basée sur la participation maximale des collectivités autochtones. Diriger les travaux de recherche, d'étude et d'analyse afin de définir les principes et les moyens techniques nécessaires à l'animation sociale et à la participation populaire. Élaborer un programme de formation du personnel oeuvrant au Nouveau-Québec. Procéder à des analyses sur la main-d'œuvre en fonction des exigences à court et à long terme du marché du travail.
- Concours AD-1483.

DIRECTEUR RÉGIONAL

- Traitement initial de \$14,750 à \$18,250 selon la compétence. Poste à Fort-Chimo et à Poste-de-la-Baleine.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation des programmes de la Direction générale au niveau régional. Contrôler l'exécution de ces programmes et conseiller les autorités sur l'orientation souhaitable des politiques gouvernementales. Diriger le personnel oeuvrant dans la région administrative. Contrôler l'inventaire et l'utilisation de l'équipement et du matériel. Administrer le budget autorisé.
- Concours AD-1484.
- Pour les trois derniers concours susmentionnés, les candidats devront:
- être titulaires d'un diplôme universitaire et posséder 10 années d'expérience directement pertinente dont quelques-unes dans un poste de direction. Aptitudes manifestes au travail de conception, de planification et de direction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans l'un ou l'autre des secteurs d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

RESPONSABLE DU SERVICE ADMINISTRATIF

- Traitement initial de \$7,338 à \$15,661 selon la compétence. Poste à Québec.
- Élaborer des méthodes de contrôle budgétaire et en surveiller l'application. Coordonner le travail de préparation des prévisions budgétaires suivant la méthode traditionnelle ou celle du budget-programme (P.P.B.S.). Préparer et faire appliquer les directives administratives propres aux activités de la Direction générale.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de l'administration. Posséder plusieurs années d'expérience directement pertinente, notamment dans les domaines de l'administration, du financement ou de la comptabilité. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours TU-2111.

NOTE - Ces postes sont accessibles à tout candidat qui satisfait aux conditions requises, y compris les fonctionnaires à l'emploi du Gouvernement du Québec.

ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION: 13 septembre 1971.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Traitement initial de \$7,414 à \$13,719 selon la compétence. Postes à Québec.

- Service de l'enseignement protestant**
 - Collaborer à l'animation de l'enseignement religieux et moral protestant aux niveaux élémentaire et secondaire. Participer à l'implantation de nouveaux programmes d'études.
 - Être titulaire d'un premier diplôme universitaire en théologie et en pédagogie. Posséder quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une connaissance d'usage des langues française et anglaise est requise. Concours T-2123.
- Direction générale de l'enseignement collégial**
 - Assurer la coordination et le développement du secteur des sciences et des techniques biologiques dans les C.E.G.E.P.
 - Être titulaire d'un diplôme universitaire en biologie. Posséder plusieurs années d'expérience dans l'enseignement des sciences et des techniques biologiques ainsi que dans la conception de programmes d'études. Concours TB-2123.
- Direction générale de l'enseignement supérieur**
 - Assumer la responsabilité de la probation et de la certification des candidats à la profession d'enseignant dans le secteur anglois.
 - Être titulaire d'un premier diplôme universitaire en sciences de l'éducation. Posséder quelques années d'expérience de l'enseignement dans le système scolaire anglais et, de préférence, reliée aux fonctions du poste. Une connaissance d'usage des langues française et anglaise est requise. Concours TC-2123.
 - ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION: 17 septembre 1971.

AGENT DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

- Traitement initial de \$7,641 à \$13,719 selon la compétence. Ministère de la Fonction publique du Québec; postes à Rimouski.
- Travailler au sein d'une équipe d'agents de formation à la conception, à l'organisation, à l'exécution et à l'évaluation de programmes de formation des cadres gouvernementaux.
- Les titulaires compléteront l'équipe de la Mission régionale de perfectionnement dans le cadre de l'exécution du Plan de développement de l'Est du Québec.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans une discipline pertinente. Posséder une expérience en administration, en formation de personnel, de l'animation de groupe et des méthodes audio-visuelles en éducation. Une formation universitaire en administration peut compenser pour une partie de l'expérience requise.
- Concours T-2100. Échéance de l'inscription: 24 septembre 1971.

CONSEILLER EN SPORT

- Traitement initial de \$7,338 à \$12,621 selon la compétence. Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports; Poste à Québec.
- Collaborer à l'élaboration d'une politique de développement du sport. Assister les fédérations sportives dans leurs travaux de structuration et favoriser la participation populaire. Promouvoir le développement d'une élite sportive québécoise.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en éducation physique. Posséder quelques années d'expérience pertinente. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours TW-2111. Échéance de l'inscription: 17 septembre 1971.

PRÉPOSÉE À LA TRANSCRIPTION DES DÉBATS JUDICIAIRES

- Traitement initial de \$3,233 à \$6,323 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Place de la Justice, à Montréal.
- Transcrire intégralement les débats judiciaires enregistrés sur rubans magnétiques; assumer les fonctions de greffier-audienier.
- Avoir réussi une 11e année d'études dans une institution reconnue par le ministère de l'Éducation; posséder plusieurs années d'expérience dans le travail de secrétariat. Savoir rédiger correctement en français, et en anglais lorsque requis.
- Concours PMA-5418. Échéance de l'inscription: 17 septembre 1971.
- Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

DACTYLOGRAPHIE

- Traitement initial de \$3,208 à \$4,208 selon la compétence. Il y a un nombre restreint de postes à pourvoir dans divers ministères à Montréal.
- Dactylographier des textes variés, à partir de projets, d'enregistrements et d'autres documents. Effectuer différents travaux d'écriture simples.
- Avoir réussi une 10e année d'études dans une institution reconnue par le ministère de l'Éducation. Connaître les méthodes de disposition des textes en dactylographie.
- Concours PM-5417. Échéance de l'inscription: 17 septembre 1971.
- Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

INFIRMIER EN INSTITUTION PÉNALE

- Traitement initial de \$5,211 à \$6,211 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Montréal.
- Administrer les traitements prescrits par le médecin. Distribuer les médicaments en clinique et sur les étages. Vérifier l'hygiène et la propreté des patients et des lieux. Tenir à jour les dossiers individuels des patients. Examiner les nouveaux arrivants et faire rapport des observations. Veiller à la sécurité de l'infirmerie.
- Être détenteur d'un certificat d'infirmerie octroyé par un hôpital ou une école reconnue par les autorités des institutions concernées ou d'un diplôme d'auxiliaire en nursing d'une école reconnue par la Commission des écoles des gardes-malades auxiliaires de la province de Québec. Être âgé d'au moins 23 ans. Mesurer au moins 5 pieds et 6 pouces (sans chaussures). Être en bonne condition physique.
- Concours PM-6462. Échéance de l'inscription: 17 septembre 1971.
- Les inscriptions à ce concours doivent être transmises directement à la Commission de la fonction publique du Québec, 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, bureau 700, Québec 4 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354 ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région. Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.

L'information sportive

Les AMATEURS de CHASSE de la région métropolitaine ont assisté nombreux à la réunion annuelle de la Société d'éducation et de conservation Laval au centre sportif Laval à Saint-Vincent-de-Paul. L'invité d'honneur était le Dr. Benjamin Simard, du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, qui commentait ses films documentaires sur "la capture et l'élevage des caribous ainsi que sur "le repeuplement du parc des Laurentides". En même temps, il y avait une exposition d'articles et d'équipement de chasse ainsi que présentation de films de chasse et d'aventures.

RON CAPHAM, l'excellent centre offensif des Roughriders de la Saskatchewan, ne jouera plus cette saison, résultat de ligaments tordus à sa cheville gauche. Le vétéran de six saisons a subi cette blessure lors de la victoire de 42-21 des siens contre Ottawa vendredi dernier, Ken Frith, un ailier défensif, est également perdu pour la saison 1971 au club de Regina à cause d'une vertèbre fêlée, blessure subie une semaine plus tôt.

JOHN BAKER, l'ancien ailier défensif des Alouettes qui a quitté la LCF après la saison 1969 afin d'évoluer pour les Géants de New York, de la LNF, vient d'être libéré sans condition par cette équipe. Agé de 29 ans, Baker, qui a joué à Montréal durant cinq ans, n'a fait l'affaire ni comme ailier défensif ni comme bloqueur offensif avec les Géants.

L'AUSTRALIE, représentée par Bruce Devlin et David Graham, tentera de conserver son championnat d'équipe, tandis que l'Argentin Roberto de Vicenzo cherchera à répéter son titre individuel, du 11 au 14 novembre prochain au club de golf PGA de Palm Beach Gardens (Floride), où aura lieu la compétition internationale annuelle pour la Coupe du Monde (l'ancienne Coupe du Canada). Quelque 46 nations seront alors représentées par des équipes de deux golfeurs professionnels, y compris les États-Unis, dont Lee Trevino et Jack Nicklaus défendront les couleurs. Le Canada, lui, sera représenté par Wilf Homenuik et Moe Norman.

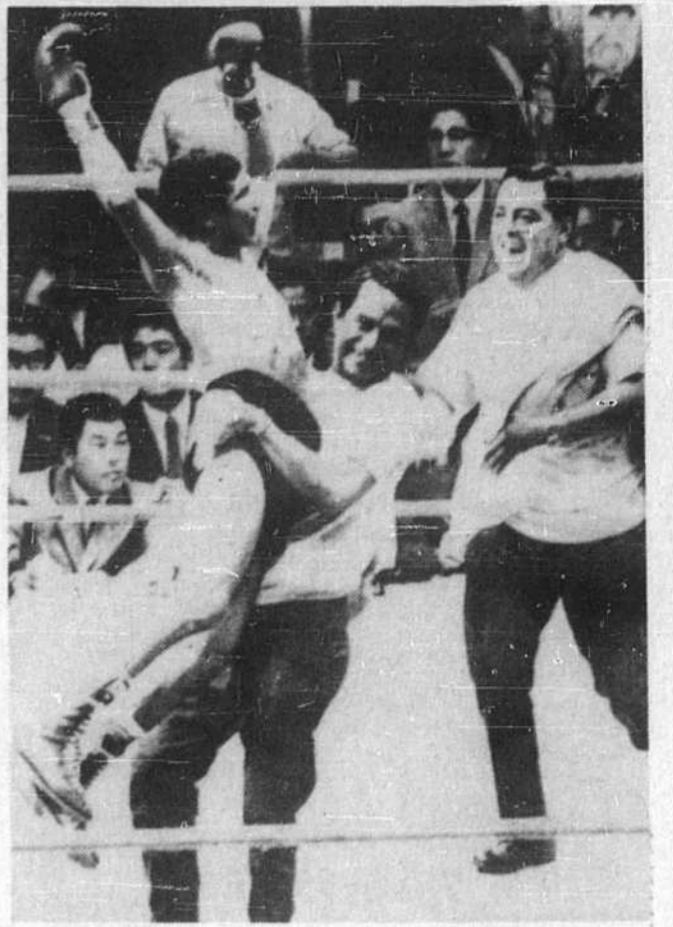
CARLOS MONZON, d'Argentine, champion mondial des poids moyens, et Vincente Paul Rondon, du Venezuela, champion mondial des mi-lourds, se rencontreront à Buenos Aires en novembre prochain, vient-on de révéler. Aucun titre ne sera cependant en jeu dans ce combat.

ANDY BATHGATE, un vétéran de plus de 15 saisons dans la ligue Nationale, en a apparemment assez du hockey professionnel. Il vient d'annoncer sa retraite, précisant qu'il fait présentement des démarches afin d'obtenir un poste de joueur-instructeur pour une équipe amateur de Suisse. Bathgate vient de célébrer son 39ème anniversaire de naissance.

AUCUN JOUEUR PROFESSIONNEL appartenant à la World Championship Tennis, l'organisme du millionnaire texan Lamar Hunt, ne pourra participer l'an prochain aux grands tournois internationaux, tels Wimbledon et Forest Hills. C'est ce que vient de réaffirmer Basil Reay, secrétaire de la Fédération internationale de tennis.

UNE BOURSE DE \$10,000, ainsi que \$1,000 pour un as sur n'importe quel trou à normale-3, seront à l'enjeu, les 9, 10 et 11 septembre au club de golf de la ville de Montréal, lors du tournoi de championnat de golf professionnel du Québec. Les bourses sont offertes par le commanditaire, la brasserie Labatt, et c'est la première fois qu'un montant aussi élevé que \$10,000 est offert aux professionnels du Québec. Le gagnant se méritera un prix de \$2,000. Parmi les favoris déjà inscrits, on note Jack Besseger, du club Vallée-du-Richelieu, Paul Labonté, de l'Épiphanie, Phil Giroux, l'hôte du tournoi, et Adrien Bigras de Rosemère. Le public sera admis gratuitement afin de voir à l'œuvre quelque 100 des meilleurs golfeurs du Québec.

LES VILLES JUMELLES de Rouyn-Noranda, avant même la tenue des Jeux de Rivière-du-Loup où une foule de candidatures ont surgi de nulle part (on attendait probablement de voir comment ça se passait), avait déjà soumis leur candidature pour les Jeux d'été de 1973, soit en juin dernier. Rouyn-Noranda, capitale du nord-ouest québécois dont la délégation s'est classée 3ème aux derniers Jeux, compte une population de



CHAMPION POIDS PLUME LÉGER COMME... on l'aura deviné... Antonio Gomez, du Venezuela, vient de gagner (hier) le championnat mondial des boxeurs poids plume à Tokyo en mettant hors de combat le champion japonais Shozo Saijo à la 5ème ronde et ses seconds, oubliant qu'ils sont au Japon, se précipitent vers lui pour exprimer leur joie latine! (Téléphoto PA)

30,000 et croit être en mesure, grâce à ses ressources d'accueil et ses aménagements sportifs importants, de s'adapter facilement aux exigences d'une telle compétition.

LEO et DENIS PELLETIER, du club Le Portage de l'Assomption, ont uni leurs efforts pour réussir un compte brut combiné de 75 au club Elm Ridge, et gagner le 44ème tournoi annuel "Père et fils" de l'Association de golf du Québec. Ils ont terminé 5 coups en avant de leurs plus proches rivaux, Fernand et Guy Fabre, du club Mascouche. Michel et Roger Poirier, du club de l'Île-des-Sœurs, ont terminé avec 81 suivis de Jacques et Jacques Lalonde, père et fils, Vallée-du-Richelieu, et Fred et George Scotcher, Rosemère, avec 82. A cause du fort nombre de compétiteurs, les golfeurs furent sur le terrain durant plus de 6 heures.

UNE AUTRE "SUSPENSION" vient d'être infligée à un joueur de la ligue Canadienne de football. Cette fois, elle échoit à Dennis Duncan, des Rough Riders d'Ottawa, pour avoir "négligé de se présenter au soigneur afin de subir des traitements" pour sa blessure à une épaule. Évidemment, ce n'est pas du tout le genre de suspension que Duncan, alors avec les Alouettes, avait encouru à la veille des éliminatoires la saison dernière, pour une incartade assez notoire. C'est que la direction des Riders ne peut se permettre de classer Duncan comme un blessé, ce qui le forcerait automatiquement à prendre un repos de 30 jours. Elle contourne donc le règlement de la LCF, à la suite des Argonauts et des Alouettes, pour infliger une "suspension" à un joueur-clé dont la blessure guérira certainement avant un mois.

GAETAN LAVOIE, 77, et Gilles Lacasse, 77, ont été les vedettes du 4ème tournoi annuel des Bons Amis qui, avant-hier au club Mont-Gabriel de Piedmont, avait réuni 215 golfeurs et golfeuses. Jean Desrosiers et Gilles Wilkie ont réussi des comptes de 78 pendant que Wally Mudry jouait 80. Le meilleur compte net fut attribué à R. Piédalue, 69. Chez les femmes, compte brut, Mme H. Guyon a été la meilleure avec 99 pendant que Louise Duhamel obtenait le meilleur total net, 63. Le voyage en Espagne offert comme prix de présence a été gagné par Mme Théodore Léonard.

MAURICE RICHARD, qui assistait à ce tournoi et qui, à ses heures, ne pas dire à ses dimanches-matins, écrit une chronique sur le hockey, est toujours représentant de la compagnie d'huile S. Albert et président de sa propre compagnie General Fishing Lines Ltd (376-4990) qui compte des clients-pêcheurs par tout le continent nord-américain. Inutile de préciser que les lignes de pêche de l'ancien "Bolidé" du Canadien sont... solides! Il était, incidemment, accompagné de René Lefebvre, vice-président de la compagnie de photo-scan Ronald Miller et président de la ligue de hockey des As.

"LE CANADA" risque d'être banni de la Fédération internationale de hockey sur glace, a déclaré hier John Ahearne, son président quasisépétuel. Cette déclaration de Ahearne vient à la suite de la décision de l'Association de hockey amateur du Canada de ne pas envoyer une équipe entièrement amateur aux Olympiques d'Hiver, à Sapporo, au Japon. Un administrateur de l'Association avait révélé la semaine dernière que le Canada avait reçu une invitation officieuse d'envoyer un club composé uniquement d'amateurs, mais que depuis deux ans, le Canada tenait à inclure des professionnels au sein de son équipe. Par ailleurs le comité olympique japonais a annoncé qu'il avait envoyé en juillet une invitation officielle et qu'il attendait une réponse officielle. Chose assez amusante, Ahearne, qui passe pour intrigant, a assuré hier qu'il avait été l'instigateur de l'invitation japonaise pour ramener le Canada dans la compétition internationale. Selon plusieurs observateurs, les problèmes canadiens du hockey amateur sont attribuables moins à Ahearne qu'à Avery Brundage, le vénérable président du comité olympique international qui a une sainte horreur de l'amateur payé. D'ailleurs en 1970, Ahearne était prêt à laisser le Canada utiliser des professionnels dans un tournoi en Europe, mais Brundage déclara alors que tout club qui jouerait contre les professionnels serait rayé des Olympiques.

DALE TALLON, Greg Boddy, Dunc Wilson, Garth Rizzuto et Bobby Schmutz ont accepté hier les offres de la direction des Canucks de Vancouver.



Les choix de "M. Hans" à B.B.

Avant-hier soir, notre sélectionneur a désigné 3 vainqueurs en 9 courses en plus de deux quintels. Il a maintenant un total de 32 gagnants en 162 courses et a maintenu sa moyenne à 32%. Voici ses choix pour le programme de ce soir, à la piste Blue Bonnets:

- 1ère course: 1 - Teddys Princess (no 2); 2 - There and New (no 8); 3 - Bettanded (no 5).
- 2ème course: 1 - Q.Z. Diver (1); 2 - Maniwa (3); 3 - Miss S. Aaga (no 8)
- 4 - Winning Song (2).
- 3ème course: 1 - Belle Caprice (6) 2 - Bit O Bronze (2); 3 - Pollette (7).
- Quintels suggérés: roulette 6-2-7.
- 4ème course: 1 - Misty Fog (4); 2 - Willful Willow (1); 3 - Laird of Muskoka (5).
- 5ème course: 1 - Exillrate (7); 2 - Doctor Lecom (2); 3 - Mini Pink (10); 4 - Amanda's Treasure (4).
- Quintels suggérés: 7-2-10-4.
- 6ème course: 1 - Mr. Sir (7); 2 - Brian The Lion (4); 3 - Ludon (2).
- 7ème course: 1 - Selective Lady (8); 2 - Rapid Charger (5); 3 - Wall Mistress (6).
- Quintels suggérés: roulette 8-5-8.
- 8ème course: 1 - Canadian Jerry (3); 2 - Hot and Regal (4); 3 - Congo Bar (1).
- 9ème course: 1 - Artie King (2); 2 - Chicopi (5); 3 - Rough N Away (7).
- Exactas suggérées: 2-5, 2-7, 5-2, 7-2.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Commission Scolaire Baldwin-Cartier recherche les services de:

- UN PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES (bacc. en sciences + brevet ou permis)
- UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS (diplôme en linguistique + brevet ou permis)
- UN PROFESSEUR D'ANGLAIS (parfaitement bilingue + brevet ou permis)
- UNE DIÉTÉTICIENNE (bacc. en sciences + bilingue + possibilité de voyager à l'intérieur du territoire)

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Directeur du personnel
7, rue Ste-Anne
Pointe-Claire, Qué.

HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents recherche les services de

INFIRMIERS (ES) AUTORISÉS (ÉES)

Possédant post-scolaire en psychiatrie ou en pédagogie et ayant de l'expérience en milieu psychiatrique (de préférence). Pour des postes de chefs d'équipes à temps complet et à temps partiel en service de jour, soir et nuit.

COORDONNATEURS (TRICES)

Chargés (ées) de coordonner l'activité des soins cliniques, de l'enseignement et de l'administration des soins infirmiers. Détenteurs d'un baccalauréat en soins infirmier ou d'un post-scolaire en psychiatrie, possédant de l'expérience en administration, pouvant faire preuve de leadership, de dynamisme et de créativité.

PSYCHOLOGUES

Détenteurs d'une maîtrise ou d'une licence en psychologie et membre de la C.P.P.Q. Pour oeuvrer en psychiatrie infantile: évaluation, thérapie individuelle et de groupe, en "interne ou externe".

ÉDUCATEUR PHYSIQUE

Détenteur d'un diplôme en éducation physique et ayant de préférence de l'expérience en enfance exceptionnelle.

PROFESSEURS (masculins)

Pour classes d'enfants éducatibles, semi-éducatibles, méso-dapés, socio-affectifs. Doit posséder un brevet A, option enfance inadaptee; expérience de préférence; capacité de travail en équipe multidisciplinaire.

SALAIRES:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

AVANTAGES:

- Les candidats choisis travailleront au milieu d'équipes multidisciplinaires composées de psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, physiothérapeutes, etc.
- Fonds de pension très avantageux, service d'une garderie d'enfants, atmosphère de travail très agréable.
- Bénéfices marginaux usuels.

S'adresser au:

Bureau d'emploi
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est, boulevard Gouin
Montréal, Qué.
Tél.: 323-7260 poste 286



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Une autre victoire sur les Cubs, 9-5 McAnally lance bien, frappe bien et égale un record

CHICAGO (Le Devoir) — Ernie McAnally, une recrue, est en train de prouver qu'il est bel et bien capable de se tirer habilement d'affaires dans les ligues de calibre majeur. Le jeune droitier, repêché de l'organisation des Mets de New York, a remporté hier après-midi à Chicago, sa 5^{ème} victoire consécutive, égalant ainsi le record d'équipe établi par Carl Morton l'an dernier, en conduisant les Expos à un triomphe de 9-5. McAnally a aussi aidé sa cause au bâton avec deux coups sûrs dont son 1^{er} circuit, bon pour trois points. Son circuit s'est également avéré le coup sûr gagnant. Il a cependant eu besoin de l'aide en relève de Mike Marshall qui a ainsi préservé, et de brillante façon, une 19^{ème} victoire cette saison. Marshall a lancé 3.2 manches et il a permis un seul point aux Cubs, un circuit de 425 pieds de Johnny Callison en 8^{ème} manche.

McAnally, 8-9, a très bien lancé durant 5.1 manches mais il a perdu son étoffe en sixième en permettant trois doubles à Jim Hickman, Callison et Ken Rudolph, receveur appelé de Tacoma, en plus d'un but sur balles à Brock Davis. C'est à ce moment que Marshall est venu éteindre le feu en retirant dans l'ordre le frappeur d'urgence Paul Popovich et Don Kessinger. Au fait Marshall n'a permis que deux coups sûrs durant son travail. Les Expos n'ont récolté que cinq coups sûrs contre trois lanceurs rivaux dont le perdant, Juan Pizarro, 5-4. Mais ils ont laissé que cinq coureurs sur les buts durant la rencontre.

Ils ont pris les devants 1-0 en 2^{ème} sans aucun coup sûr. Bailey a d'abord reçu le 1^{er} de ses trois buts sur balles de l'après-midi. Gary Sutherland a alors tenté de se sacrifier mais les deux coureurs ont été saufs quand Pizarro a tenté de couper Bailey au deuxième mais son lancer est arrivé trop tard. Après le retrait sur trois prises de Bateman, John Boccabella, le héros du match d'hier, a frappé un coup qui semblait bien un coup sûr, au centre à Brock Davis. Mais Sutherland, qui croyait que Davis attraperait cette balle, retraisait vers le 1^{er}-but et fut retiré de Davis à Beckert au deuxième; Boccabella a reçu le crédit d'un jeu facultatif pendant que Bailey comptait. Mais Boccabella qui jouait au premier-but à la place de Fairly hier, a reçu le crédit du 1^{er} de ses quatre points produits de l'après-midi.

Chicago a égalé les chances 1-1 à la 4^{ème}. Un double de Davis et un simple de Rudolph, entrecoupé d'un but sur balles à Callison, a produit ce point. Les Expos ont exposé

MONTREAL (9)	CHICAGO (5)
Hunt, 2b	3 0 0 0 Kessinger, ss
Woods, cf	4 1 0 0 Beckert, 2b
Shah, 1b	3 1 1 0 Williams, cf
Bailey, cf	1 2 0 0 Hickman, 1b
Swanson, cf	0 0 0 0 Santo, 2b
Sutherland, 3b	1 1 1 0 Davis, cf
Bateman, R.	4 0 0 1 Callison, cd
Boccabella, 1b	1 1 1 4 Rudolph, R.
Wine, ss	2 1 0 0 Pizarro, 1
McAnally, 1	3 1 2 3 Regan, 1
Marshall, 1	1 0 0 0 Popovich, fo
	Bonham, 1
	Hiser, fo
Totaux	29 9 5 9
Montreal	219 000 280 9
Chicago	000 102 010 - 5

D'autres points

Les Expos ont ajouté à leur avance de 7-4 en croisant le marbre à deux autres occasions au début de la septième sur seulement un coup sûr.

Bailey a reçu un autre but sur balles et Sutherland a suivi avec son 2^{ème} triple de l'année, bon pour son 18^{ème} point produit. Il a ensuite croisé le marbre quand John Bateman a été retiré sur un roulant de l'intérieur. Pour Bateman, il s'agissait de son 51^{ème} point produit de la saison. C'est Bill Bonham, un droitier, qui officiait au monticule pour les Cubs dans cette manche.

Rudolph et Callison ont donc fait compter tous les points des leurs qui ont frappé 10 coups sûrs, soit deux fois plus que les vainqueurs.

Une fois de plus à Chicago cette semaine en marquant six points, le tout après deux retraits en 8^{ème} manche. Ron Woods a d'abord reçu un BB, Staub a été atteint par Pizarro, Bailey s'est sacrifié. Sutherland a reçu un but sur balles intentionnel pour remplir les coussins, Bateman a frappé un ballon au deuxième-but et Boccabella a suivi avec un double dans la droite bon pour trois autres points. On a donné un but sur balles intentionnel à Bobby Wine mais McAnally ne l'entendait pas ainsi, et il a expédié le 1^{er} lancer de Pizarro loin dans les estrades de gauche. McAnally a maintenant six points produits cette saison. Après un but sur balles à Hunt, Phil Regan est venu remplacer Pizarro pour retirer Woods sur un ballon au champ-centre.

McAnally a donc fait son Ferguson Jenkins dans cette manche pour aider sa propre cause. Il a connu des difficultés en fin de même manche et Mar-

shall est venu à sa rescousse pour s'occuper des frappeurs des Cubs.



JEU-CLÉ DU MATCH D'HIER — Ron Santo vient d'être retiré au marbre, à la 4^{ème} manche, après un double de Brock Davis dans la gauche. Le relais de Bailey à Wine à Bateman a été parfait. Les Cubs auraient pris les devants si Santo avait compté.

Gary Cowan à 2 coups

WILMINGTON, (Del. PA) — Jim McLean, un jeune homme ayant une mission, et Eddie Pearce, dont le père lui a offert un putter à l'âge de 4 ans, se sont assurés hier d'une égalité au premier rang à l'issue de la deuxième ronde de l'omnium amateur de golf des Etats-Unis grâce à des comptes de 139, trois coups sous la normale.

"Gagner ce tournoi peut apporter beaucoup", a déclaré McLean, un golfeur de 21 ans de l'université de Houston qui a joué 33-34-67 sur le parcours du club Wilmington à normale 71.

Il veut prouver que Dave Williams, l'instructeur de l'équipe de golf de l'université de Houston, a eu tort de l'ignorer lorsqu'il a choisi, en juin

dernier, l'équipe de cinq golfeurs qui devaient défendre les couleurs de l'institution aux championnats collégiaux des Etats-Unis.

Cowan deuxième

Gary Cowan, de Kitchener, qui a remporté ce tournoi au club Merion en 1966, se trouve à deux coups derrière les meneurs, ayant joué hier 33-38-71. Il aurait pu porter son total après 36 trous à 139 s'il n'avait pas manqué deux roulés de moins de trois pieds.

Jim Connors, 19 ans, bat Alex Olmedo, 35 ans

FOREST HILLS, N.Y. (PA) — Jim Connors, un jeune Américain fêtant ses 19 ans, a carrément volé la vedette, hier, aux championnats de tennis des Etats-Unis présentés à Forest Hills, en éliminant, en cinq sets, Alex Olmedo, ancien titulaire de Wimbledon.

Trant de l'arrière par deux sets et à un certain moment au bord de la défaite, le champion collégial des Etats-Unis a repris du poil de la bête pour exécuter une sensationnelle remontée et vaincre son redoutable adversaire 2-6, 5-7, 6-4, 7-5 et 7-5.

Cette rencontre, disputée sur le court central de Forest Hills, fut précédée par celui opposant Jeanne Arth et Billy Jean King et au cours duquel cette dernière prit facilement la mesure de sa rivale, la battant 6-0 et 6-1 en 30 minutes.

Par ailleurs, l'Américain Tom Gorman, qui a éliminé Rod Laver au dernier Wimbledon, a été défait par le Roumain Ion Tiriac alors qu'il dut quitter le jeu, souffrant d'une blessure au pied droit. Au moment d'abandonner, Gorman était à égalité 5-5 dans le troisième set après avoir perdu le premier 5-7 et gagné le second 6-4.

Dans les autres rencontres d'hier, le Sud-Africain Ray Moore a battu l'Américain Roy Barth 6-3, 6-3, 6-0; l'Anglais Peter Curtis a défait Erick Paer, des Etats-Unis, 6-3, 6-2; Phil Dent, d'Australie, a vaincu le Français Jean-Baptiste Chanfreau 7-6, 6-1, 6-3; l'Anglais Roger Taylor a eu raison de l'Australien Terry Addison 2-6, 6-1, 6-4, 6-2; Rose Case, d'Australie, a pris la mesure de l'Indien Premjit Lall, 7-6, 6-7, 7-6, 6-4; et l'Australien Colin Dibley a gagné 6-1, 6-1, 6-1 contre l'Américain Mike Kreiss.

Chez les dames, outre la victoire de Mme King, Lita Lion, d'Indonésie, a défait l'Américaine Anne Reese 6-3, 6-1; la Française Françoise Durr a éliminé Carol Aucamp 6-4, 6-0; l'Américaine Barbara Downs a défait Jill Cooper, de Grande-Bretagne 6-2, 1-6, 7-5; et Pam Austin, des Etats-Unis a éliminé sa compatriote Sandy Stap 6-4, 6-0.

Olmedo qui, malgré ses 35 ans, demeure un joueur respecté de ses collègues, a raté une excellente chance de gagner lorsqu'il a manqué un coup à la volée relativement facile alors que le compte était de 5-3 en sa faveur dans le quatrième set. Il envoya avec délicatesse la balle dans le fond du court, mais Connors la lui renvoya près des ornières pour lui arracher ce point.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
Pittsburgh	82	56	594	-
St-Louis	75	61	551	6
Chicago	72	64	520	39
New York	67	66	504	121 1/2
Montréal	58	76	433	22
Philadelphie	57	77	425	23

Ouest

San Francisco	80	56	588	-
Los Angeles	72	64	529	8
Atlanta	70	69	504	11 1/2
Cincinnati	68	71	489	13 1/2
Houston	64	72	471	16
San Diego	52	85	380	28 1/2

Hier
Montréal 9, Chicago 5
New York à Philadelphie, soir
Los Angeles à Houston, soir

LIGUE AMERICAINE

Est	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	82	49	626	-
Détroit	73	61	545	10 1/2
Boston	71	65	522	13 1/2
New York	66	69	489	18
Washington	57	77	425	28 1/2
Cleveland	53	82	393	31

Ouest

Oakland	88	47	652	-
Kansas City	70	64	522	17 1/2
Chicago	64	70	478	23 1/2
Californie	63	73	463	25 1/2
Minnesota	60	72	455	26 1/2
Milwaukee	58	76	433	29 1/2

Hier

Boston 3, Baltimore 0
Milwaukee 1, Kansas City 0
Cleveland à Detroit, soir
Washington à New York, soir

LIGUE AMERICAINE

Baltimore	000 000 000 - 0 3 0
Boston	001 020 00x - 3 7 0
Dobson, Richert 8 et Hendricks; Siebert et Josephson. G - Siebert, 15-9. P - Dobson, 17-7. CC - Boston, Siebert (2) 6e. A - 19,676.	
Kansas City	000 000 000 - 0 5 0
Milwaukee	010 000 00x - 1 1 1
Hedlund, Dal Canton, 8 et J. May; Patten et Porter. G - Patten, 12-14. P - Hedlund, 12-7. A - 5,385.	

AVANT-HIER

LIGUE NATIONALE

Philadelphie	240 100 000-7 7 1
Pittsburgh	531 001 00x-10 13 1
Fryman, Brandon 1, Seina 3. Champion 8 et McCarver Ellis. Moose 2, Veale 3, Walker 4 et Sangullien, G - Walker, 7-8. P - Brandon 6-6. CC - Philadelphie, Stone 2. Johnson 29, Pittsburgh, Sangullien 6. A - 11,278.	
San Diego	100 000 002-3 7 2
Cincinnati	000 000 001-1 5 1
Roberts et Barton; Nolan, Cloinger 9 et Bench, G - Roberts, 12-14. P - Nolan, 11-14. A - 8,363.	
New York	012 000 310-7 12 0
St-Louis	000 000 001-1 4 1
Seaver et Dyer; Gibson, Taylor 7, Williams 8, Drabowsky 9 et Simmons. G - Saver, 16-8. P - Gibson, 13-12. A - 22,204.	

Football

Los Angeles 180 000 000-9 10 0
Houston 002 090 000-2 4 1
Sutton et Haller; ... gham, Le-master 2, Harris 4, Culver 6, Gladding 8 et Edwards. G - Sutton, 13-11. P - Billingham, 6-14. A - 6,484.

Atlanta 000 000 000-0 4 3
San Francisco 202 000 00x-4 9 0
Reed, Barber 8 et Williams; Cumberland et Gibson. G - Cumberland, 8-3. P - Reed, 12-11. A - 10,760.

LIGUE AMERICAINE

Chicago	000 000 000 02-2 8 2
Minnesota	000 000 000 00-0 6 2

(11 manches)
Wood, Johnson 10, Romo 11 et Herrmann; Blyleven, Gebhard 11, Strickland 11, Haydel 11 et Roof. G - Johnson, 8-10. P - Gebhard, 1-2. A - 8,511.

Cleveland 000 100 200-3 7 0
Detroit 030 001 00x-4 9 0
Paul, Hargan 7 et Suarez; Cain, Scherman 9 et Freehan. G - Cain, 8-7. P - Paul, 2-5. CC - Cleveland, Foster 14, Bevacqua 2, Detroit, 1, Brown 7e. A - 8,455.

Kansas City 001 001 000-2 7 4
Milwaukee 200 000 001-3 9 0
Splittorf, Burgmeier 9 et May; Krause, Sanders 9 et Rodriguez. G - Sanders, 7-8. P - Burgmeier, 6-7. A - 4,976.

Baltimore 250 000 010-1 15 0
Boston 001 000 001-2 6 1
Cuellar et Hendricks; Culp, Lee 2, Tatum 6, Lyle 9 et Montgomery. G - Cuellar, 17-7. P - Culp, 14-13. CC - Baltimore, Rettenmund 11. A - 23,676.

Oakland 001 112 200-7 11 0
Californie 000 000 000-0 7 1
Dobson et Biefary; Messersmith, Laroché 7, Queen 9 et Torborg. G - Dobson, 15-3. P - Messersmith, 14-13. CC - Oakland, Jackson 26. A - 9,120.

Montréal 113-111 à St-Louis, Cleveland (11-10), 9h.
Atlanta, Niekro (13-11) à San Diego, Arlin (8-16), 10h30.
Cincinnati, Guillet (14-5) à Los Angeles, Osteen (12-9) ou Singer (7-16), 11h.

Houston, Blasingame (9-10) à San Francisco, Marichal (14-9), 11h.

LIGUE AMERICAINE

Kansas City, Drago (15-8) et Clemons (1-9) à Chicago, John (10-13) et Horlen (7-9), 2, 7h.
Oakland, Segui (8-5) et Blue (23-0) à Minnesota, Perry (15-14) et Corbin (7-10), 2, 6h30.
Baltimore, McNally (16-6) à Washington, Broberg (5-5), 7h30.
Cleveland, McDowell (11-12) à Boston, Moret (1-2), 7h30.
Détroit, Kilkenny (2-4) à New York, Peterson (13-8), 8h.
Californie, Wright (12-14) à Milwaukee, Slaton (9-5), 9h.

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Montréal, Renko (13-13) à Pittsburgh, Blass (2-7), 8h05.
New York, Sadecki (5-5) à Philadelphie, Reynolds (4-6), 7h35.
Chicago, Hands (10-17) à St-Louis, Cleveland (11-10), 9h.
Atlanta, Niekro (13-11) à San Diego, Arlin (8-16), 10h30.
Cincinnati, Guillet (14-5) à Los Angeles, Osteen (12-9) ou Singer (7-16), 11h.

LIGUE AMERICAINE

Montréal, Renko (13-13) à Pittsburgh, Blass (2-7), 8h05.
New York, Sadecki (5-5) à Philadelphie, Reynolds (4-6), 7h35.
Chicago, Hands (10-17) à St-Louis, Cleveland (11-10), 9h.
Atlanta, Niekro (13-11) à San Diego, Arlin (8-16), 10h30.
Cincinnati, Guillet (14-5) à Los Angeles, Osteen (12-9) ou Singer (7-16), 11h.

LIGUE AMERICAINE

Kansas City, Drago (15-8) et Clemons (1-9) à Chicago, John (10-13) et Horlen (7-9), 2, 7h.
Oakland, Segui (8-5) et Blue (23-0) à Minnesota, Perry (15-14) et Corbin (7-10), 2, 6h30.
Baltimore, McNally (16-6) à Washington, Broberg (5-5), 7h30.
Cleveland, McDowell (11-12) à Boston, Moret (1-2), 7h30.
Détroit, Kilkenny (2-4) à New York, Peterson (13-8), 8h.
Californie, Wright (12-14) à Milwaukee, Slaton (9-5), 9h.

Brassée avec houblon et malt sans pareils et eau de source pure



Bienvenue à la Heidelberg

Bienvenue à la saveur de la Heidelberg. Ce goût tellement frais, vivant, débordant de saveur et de joie pour celui qui la boit.

Bienvenue à la qualité de la Heidelberg! Heidelberg est brassée à partir des meilleurs ingrédients: malt tiré de l'orge dorée, houblons soigneusement choisis, récoltés

dans la région bavaroise de Hallertau, et eau de source pure.

Goûtez à la Heidelberg, goûtez-y dès aujourd'hui. Seule, la Heidelberg a cette saveur de bienvenue dont on ne se lasse pas, car, verre après verre, fidèlement, Heidelberg remplit ses promesses.



Pour plus de plaisir